

Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PUIILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GOUAULT Jacky à DUMAIL Michel ; GOUDALLIER Benoît à LE LAY Tugdual ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à BOULANGER Servane ; LE FLOC'H Patrick à GUILLOU Claudine ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à CONNAN Josette ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; VIBERT Richard à GIUNTINI Jean-Pierre ; ZIRGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
DEL2025-03-029 à 031	64	10	74	14	
DEL2025-03-032 à 039	64	11	75	13	Arrivées : Cécile BOÉTÉ, Virginie DOYEN et Christian PRIGENT Départs : Fanny CHAPPÉ (pouvoir à Gaëlle BOUCHER) et Gilbert LE VAILLANT Absence de la salle : Vincent LE MEAUX prise de Présidence par Claudine GUILLOU
DEL2025-03-040 à 081	65	11	76	12	Retour dans la salle et prise de présidence Vincent LE MEAUX

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 12 mars 2025
Secrétaire de séance Frédéric LE MEUR

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Compte rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- ❖ Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2025

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION

Finances

- Compte Financier Unique 2024 - Budget Principal
- Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Assainissement
- Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Eau
- Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Atelier Relais-Hôtel d'Entreprises
- Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Énergies Renouvelables
- Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Transports
- Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Déchets
- Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Zones d'Activités
- Affectation des résultats 2024 - Budget Principal
- Affectation des résultats 2024 - Budgets annexes
- Budget primitif 2025 - Budget Principal
- Budget primitif 2025 - Budget annexe Assainissement
- Budget primitif 2025 - Budget annexe Eau
- Budget primitif 2025 - Budget annexe Atelier Relais-Hôtel d'Entreprises
- Budget primitif 2025 - Budget annexe Énergies Renouvelables
- Budget primitif 2025 - Budget annexe Transports
- Budget primitif 2025 - Budget annexe Déchets
- Budget primitif 2025 - Budget annexe Zones d'activités
- Fongibilité des crédits Budget Principal
- Fongibilité des crédits Budget Déchets
- Fongibilité des crédits Budget Ateliers relais et Hôtel d'Entreprises
- Taux de fiscalité directe locale 2025
- Budget Principal 2025 - Autorisations de programme et crédits de paiements
- Budget assainissement 2025 - Autorisations de programme et crédits de paiements
- Budget eau 2025 - Autorisations de programme et crédits de paiements
- Budget déchets 2025 - Autorisations de programme et crédits de paiements
- Attributions de compensation provisoires 2025
- Dispositif d'avances de trésorerie non budgétaires
- Fonds de concours : soutien au projet de valorisation halieutique de Pléhédel

COMMISSION DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

Accueil des gens du voyage

- Aires accueil des gens du voyage : tarifs 2025

COMMISSION TRAITEMENT DES DECHETS ET VOIRIE

Voirie

- Révision du seuil du montant des travaux servant à la rémunération d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux d'entretien de voirie sur voies communales
- Programme d'entretien de voirie « hors agglomération » 2025-2028. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Procès-verbal

COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Mobilités

- DSP Mobilités 2019-2025 : avenant n° 10
- Gamme tarifaire des services de mobilité pour la période allant de septembre 2025 à août 2026

Habitat

- Nouveau programme d'intérêt général « Pacte Territorial France Rénov' »

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Mobilisation citoyenne

- Écoutes territoriales et adhésion 2025 à l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local (UNADEL)

Coopération décentralisée

- Mandat de mission de partenariat avec Madagascar

COMMISSION STRATEGIE POUR LA BIODIVERSITE

Biodiversité et environnement

- Taxe GEMAPI 2025
- Tarifs des redevances des sites et maisons nature
- Conventions financières 2025 avec Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Communauté de Communes du Kreiz-Breizh & Île de Bréhat, pour la mise en œuvre du SAGE ATG
- Adhésion 2025 à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne (APPCB) en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo

COMMISSION ÉCONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

Développement économique

- Cession d'un terrain à la SAS France Diffusion– Zone d'activités de Kergré Ouest à Ploumagoar : annule et remplace

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Tourisme

- Approbation du budget et du plan d'actions 2025 de la Destination Touristique « Cœur de Bretagne – Kalon Breizh »
- Approbation du budget et du plan d'actions 2025 de la Destination Touristique « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps »
- Dispositif numérique de séjour Easybaie : accord de co-responsabilité

Jeunesse

- Projet jeunes « De la démocratie locale à la démocratie européenne »
- Mise en place d'une « Bourse Jeunes Talents » de soutien aux initiatives individuelles et collectives du territoire

Procès-verbal

DEL2025-03-029

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Frédéric LE MEUR est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vincent LE MEAUX : Ensuite, concernant l'ordre du jour, il vous est proposé de retirer un rapport « Dispositif numérique de séjour Easybaie : accord de co-responsabilité ». Vous l'avez reçu en message email cet après-midi, ou du moins dans la journée. Et il vous est proposé de rajouter un rapport concernant le versement d'une subvention par avance à l'école de musique des trois rivières, sur le calendrier d'attribution des subventions, puisque cette association, sans cette subvention, ne pourrait assurer ses cours d'ici au mois de juin prochain. Donc on vous précisera le contexte. C'est une sorte de trésorerie d'avance qu'on organise ainsi pour cette association. Y a-t-il des oppositions pour faire cet ajout et ce retrait ? Y a-t-il des abstentions ? Donc cet ajout à l'ordre du jour est ainsi fait ainsi que le retrait du « Dispositif numérique de séjour Easybaie : accord de co-responsabilité » au moment de la discussion de la commission des Nouvelles dynamiques territoriales (à la toute fin). Merci.

DEL2025-03-030

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu des délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024 et DEL2024-06-148 du 25 juin 2024.

Période : Janvier et février 2025

- Marchés publics/accords-cadres passés en procédure adaptée**

MP2025-01-001 27/01/2025	Attribution des marchés pour la reconstruction du pôle enfance / jeunesse à Bourbriac (lots 3 à 17)		
Lot 03 - Terrassement – VRD – Aménagements paysagers	Montant: 124 935,00 € HT soit 149 922,00 € TTC		
SETAP SAS	14 Rue Morvan	22400	COETMIEUX
Lot n°04 - Gros œuvre	Montant: 209 000 € HT soit 250 800 € TTC		
FL CONSTRUCTIONS -CRD	PA des 4 routes	22270	JUGON-LES-LACS
Lot 05 - Charpente bois – Bardage bois	Montant: 382 370,60 € HT soit 458 844,72 € TTC		
SAS SOCBOIS	BEL AIR	35890	BOURG DES COMPTES

Procès-verbal

Lot 06 – Etanchéité végétalisée	Montant: 26 900,00 € HT soit 32 280,00 € TTC		
DENIEL ETANCHEITE	14 Rue Louis Paturel	22950	TREGUEUX
Lot 07 - Couverture – Bardage zinc	Montant: 116 000 € HT soit 139 200 € TTC		
SAS QUEMARD	6, rue de l'Araire Zone de l'Espérance Ouest	22120	QUESOY
Lot 08 - Menuiseries extérieures bois / alu	Montant: 106 877,49 € HT soit 128 252,99€ TTC		
SARL LE MARCHAND	Le Rond	22460	LE QUILLIO
Lot 09 – Serrurerie - Métallerie	Montant: 72 300 € HT soit 86 760 € TTC		
SAS Etablissement Alain THOMAS	27 ZA de Kerbiquet	22140	CAVAN
Lot 10 - Menuiseries intérieures bois	Montant: 90 812,96 € HT soit 108 975,55 € TTC		
SARL LE MARCHAND	Le Rond	22460	LE QUILLIO
Lot 11 – Cloisons - Doublages - Plafonds	Montant: 107 500 € HT soit 129 000 € TTC		
CIMEO CLOISONS DOUBLAGES	7, rue Tanguy Prigent	22950	TREGUEUX
Lot 12 - Faux plafonds	Montant: 29 500 € HT soit 35 400 € TTC		
SAS GUIVARCH PLAFONDS	PA des Hautières	22440	TREMUSON
Lot 13 – Revêtements de sols	Montant: 66 249,87 € HT soit 79 499,84 € TTC		
SARL ELITE CARRELAGE	6 rue Niépe	22000	SAINT BRIEUC
Lot 14 – Peinture	Déclarer sans suite pour motif d'infirmité, en vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique et relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.		
Lot 15 - Electricité / CFO / CFA	Montant: 74 116,34 € HT soit 88 939,61 € TTC offre de base et PSE (Eclairage sous-face auvent entre PEJ et ALSH).		
SAS AM ELEC	9 bis ZA de Kergre	22970	PLOUMAGOAR
Lot 16 - Plomberie/chauffage/ventilation	Montant: 135 468,31 € HT soit 162 561,97€ TTC offre de base et PSE (électroménager - plaque + four + frigo salle de réunion et grande salle)		
EREO	10 rue des Prés Jouettes Zone de Lanjouan 2	22400	LAMBALLE

Procès-verbal

Lot 17 - Panneaux photovoltaïques	Montant: 31 685,65 € HT soit 38 022,78 € TTC		
BE GREEN SOLAR	38 Boulevard François Mitterrand	44800	SAINT HERBLAIN

MP2025-02-002 25/02/2025	Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre : Restructuration de l'ancien point vert de Guingamp pour l'accueil d'associations caritatives		
Lot unique	Montant: 88 750.00 € HT soit 106 500.00 € TTC		
SARL FELT ARCHITECTES /SARL M2C / ARMOR INGENIERIE / SAS QSB	1 rue Saint François	22000	SAINT BRIEUC

MP2025-02-003 25/02/2025	Déclaration sans suite de l'accord-cadre de collecte, lavage, entretien, réparation, suivi et livraison des vêtements haute visibilité et de travail des agents de Guingamp-Paimpol Agglomération		
-------------------------------------	--	--	--

MP2025-02-004 25/02/2025	Attribution du marché pour les prestations de traitement préventif et curatif de lutte contre les nuisibles au sein du patrimoine de Guingamp-Paimpol Agglomération		
lot 1 : Traitement préventif et curatif du patrimoine Secteur Nord	Part fixe : 8 415,00 € HT soit 10 098,00 € TTC Part variable : Montant minimum annuel de 0,00 € HT et Montant maximum annuel de 3 000,00 € HT		
FARAGO FINISTERE	15 rue du Sabot	22440	PLOUFRAGAN
Lot n°2 : Traitement préventif et curatif du patrimoine Secteur Sud	Part fixe : 8 951,00 € HT, soit 10 741,20 € TTC Part variable : Montant minimum annuel de 0,00 € HT et Montant maximum annuel de 3 000,00 € HT		
FARAGO FINISTERE	15 rue du Sabot	22440	PLOUFRAGAN

Décisions du Président

2025-01-001	Convention de mise à disposition de la piscine Guingamp à l'EPHAD résidence de Kersalic de Guingamp à compter du 1 ^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction d'un an (les 3 ^{ème} jeudi du mois de 9h à 10h) moyennant 9 €/patient et gratuité pour l'accompagnant-aidant pour la pratique de la gymnastique aquatique de bien-être	06.01.2025
2025-01-002	Convention de mise à disposition de la piscine Guingamp à l'association GEM-Chlorophylle de Guingamp à compter du 1 ^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction d'un an (les vendredi de 10h à 11h sauf vacances scolaires) moyennant 9 €/participant pour la pratique de la gymnastique aquatique de bien-être	06.01.2025
2025-01-03	Convention de mise à disposition de la piscine Guingamp à l'association Maison de l'Argoat de Guingamp à compter du 1 ^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction d'un an (les jeudis après-midi de 14h à 15h) moyennant 9 €/participant pour la pratique de la gymnastique aquatique de bien-être	06.01.2025

Procès-verbal

2025-01-04	Convention de mise à disposition à titre gratuit du complexe sportif du Trieux de Pontrieux au Comité Départemental de volley 22 le samedi 22 mars 2025	09.01.2025
2025-01-05	Convention de mise à disposition à titre gratuit du complexe du Trieux de Pontrieux au District Foot 22 les samedis 1 ^{er} mars et 12 avril 2025	09.01.2025
2025-01-06	Convention de mise à disposition à titre gratuit du complexe du Trieux de Pontrieux au club de tennis de table de Pontrieux les 22 et 23 février 2025	09.01.2025
2025-01-07	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (70 %) et la Région Bretagne (30 %) de 3 762.47 € à l'EI WARY Romain (restaurant l'Estaque à Guingamp) dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	07.01.2025
2025-01-08	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Prat Eles de Belle-Isle en Terre au Comité départemental UNSS22 le mercredi 12 mars 2025	13.01.2025
2025-01-09	Avenant n°2 du bail signé le 21 décembre 2021 avec la gendarmerie de Callac portant sur la révision triennale du loyer de l'ensemble immobilier portant le loyer annuel à 54 457.06 € à compter du 16 octobre 2022	14.01.2025
2025-01-10	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (50 %) et la Région Bretagne (50 %) de 6 000 € à la SARL Marbrerie Le Madec à Callac dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	10.01.2025
2025-01-11	Cessions de 30 VAE (vélo à assistance électrique) pour un montant total de 11 614 € sur le site Agorastore du 18.11 au 02.12.2024	20.01.2025
2025-01-12	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (50 %) et la Région Bretagne (50 %) de 2 196.31 € à l'EURL Couleur Glas à Plouëc-du-Trieux dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	21.01.2025
2025-01-13	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (70 %) et la Région Bretagne (30 %) de 5 184.79 € à Mme MORIO DIEME Sénébou (restaurant Le Petit Dakar à Guingamp) dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	21.01.2025
2025-01-14	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 à l'association Arches d'Armor	31.01.2025
2025-01-15	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 à l'association Badminton Club Paimpolais	31.01.2025
2025-01-16	Convention de mise à disposition du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 au collège Chombart de Lauwe (selon le tarif fixé par le Département à savoir 3,82 €/heure)	31.01.2025
2025-01-17	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 à l'association Cirque en Flotte	31.01.2025
2025-01-18	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 à l'association CSAL Handball Paimpol	31.01.2025
2025-01-19	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 à l'association ELAN Basket Paimpolais	31.01.2025
2025-01-20	Convention de mise à disposition du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 au lycée de Kerraoul (selon le tarif fixé par la Région Bretagne à savoir 15,58 €/heure)	31.01.2025
2025-01-21	Convention de mise à disposition du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 au lycée Maritime Pierre Loti (selon le tarif fixé par la Région Bretagne à savoir 15,58 €/heure)	31.01.2025
2025-01-22	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase K2 du 01.09.2024 au 05.07.2025 à l'association Paimpol Savate Boxe Française	31.01.2025
2025-01-23	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase K2 du 01.09.2024	31.01.2025

Procès-verbal

	au 05.07.2025 à l'association Twirling Club des Alizées	
2025-01-24	Convention pour la pose d'un poste de transformation électrique et d'un coffret de réseau pour la construction d'une STEP à Saint-Clet par le SDE22	04.02.2025
2025-01-25	Convention de mise à disposition à titre gratuit du centre culturel La Sirène à la ville de Paimpol et l'association LYBaKaPa du 4 au 7 avril 2025 pour les journées européennes des métiers d'art	31.01.2025
2025-01-26	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (50 %) et la Région Bretagne (50 %) de 2 987.37 € à la SARL BREARD Menuiserie à Yvias dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	31.01.2025
2025-02-27	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (50 %) et la Région Bretagne (50 %) de 3 755.04 € à la SARL Entreprise Houssard à Senven-Léhart dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	31.01.2025
2025-02-28	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (50 %) et la Région Bretagne (50 %) de 4 542 € à l'EI Atelier des Menhirs à Bourbriac dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	03.02.2025
2025-02-29	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'association Twirling Les Steredenn d'Armor les 08, 15 et 22 février 2025	04.02.2025
2025-02-30	Cession d'un Peugeot Partner via le site de vente aux enchères Agarostore pour un montant de 840 € à la SASU Le Site Automobile de Saint-Herblain (44)	04.02.2025
2025-02-31	Convention de partenariat avec l'UCO Guingamp pour l'achat de cartes d'accès à la piscine de Guingamp pour les étudiants au tarifs étudiants (20 cartes de 10 entrées au prix de 35 €)	06.01.2025
2025-02-32	Modification du règlement intérieur du Conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération	05.02.2025
2025-02-33	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec TOPSEC : installation et exploitation de distributeurs de produits de natation dans les deux piscines du territoire (redevance variable calculée à hauteur de 10 % du chiffre d'affaires HT)	06.02.2025
2025-02-34	Convention d'occupation précaire « atelier n°1 » ZA de Kerguiniou à Callac avec RL Couvreurs dans l'attente de l'achèvement de son nouveau local dans la ZA Kerguiniou à Callac moyennant une redevance mensuelle de 471,53 €HT charges comprises à compter du 1 ^{er} février 2025 jusqu'au 31 janvier 2028	06.02.2025
2025-02-035	Demande de subventions pour l'animation des sites Natura 2000 « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères » et « Trégor Goëlo » pour l'année 2025	07.02.2025
2025-02-036	Demande de subvention FEADER-Leader 2023-2027 « les bouchées doubles : mettre du local au menu des restaurants et artisans du territoire » pour un montant de 27 230 € (80 % du projet)	13.02.2025
2025-02-037	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (70 %) et la Région Bretagne (30 %) de 3 731.40 € à la SARL QI.ZINE à Guingamp dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	13.02.2025
2025-02-038	Subvention dans le cadre du partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération (70 %) et la Région Bretagne (30 %) de 6 000 € à la SARL THOM'(MA PIZZA à Paimpol dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat Socle	13.02.2025
2025-02-039	Effacement réseau aérien basse tension « Douar an Autrac'h à Saint-Agathon » pour les terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage. Participation de	13.02.2025

Procès-verbal

	8 307.29 €	
2025-02-040	Bail avec l'État pour l'ensemble immobilier sis 2 rue de Tournebride à Belle-Isle en Terre (gendarmerie) à compter du 1 ^{er} novembre 2024 pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 69 988.23 € révisable	17.02.2025
2025-02-041	Subvention de 2 500 € à Christophe GERARD, élevage bovins à Kerfot dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	17.02.2025
2025-02-042	Subvention de 2 500 € à Bastien SOLO, production de céréales et légumes à Paimpol dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	21.02.2025
2025-02-043	Subvention de 2 500 € à François JACOB, production de céréales et légumes à Paimpol dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	21.02.2025
2025-02-044	Subvention de 2 500 € à Antoine SALLIOU, élevage de vaches laitières et production de céréales à Kérien dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	21.02.2025
2025-02-045	Subvention de 2 500 € à Corentin LE POULARD, élevage de bovin laitier à Bourbriac dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « de minimis »	18.02.2025

Bureau Communautaire

Le Président porte à connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le Bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau communautaire du 21 janvier 2025 :

DELBU2025-01-001	Commande publique : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : fourniture de matériels nautiques d'enseignement pour le pôle nautique de Loguivy de la Mer - Guingamp-Paimpol Agglomération - lots n°1, 2, 3, 4, 5 et 6	Unanimité
DELBU2025-01-002	Commande publique : Attribution de l'accord-cadre de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie	Unanimité
DELBU2025-01-003	Développement économique : Cession de terrain : SARLU Romain LE BOULANGER – zone d'activités de Nènes à Louargat	Unanimité
DELBU2025-01-004	Eau et assainissement : Convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur)	Unanimité

Bureau communautaire du 04 février 2025 :

DELBU2025-02-005	Mobilité et formation professionnelles : Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de l'agglomération à la commune de Callac	Décision annulée et reprise le 11.03.2025
DELBU2025-02-006	Mobilité et formation professionnelles : Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de l'agglomération auprès du Centre Forêt Bocage	Unanimité
DELBU2025-02-007	Mobilité et formation professionnelles : Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal (Bourbriac) auprès de l'agglomération	Unanimité
DELBU2025-02-008	Mobilité et formation professionnelles : Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un poste au grade de rédacteur à temps complet	Unanimité

Procès-verbal

DELBU2025-02-009	Affaires générales : MEGALIS Bretagne : convention d'accès au bouquet de services numériques 2025-2029 - renouvellement	Unanimité
DELBU2025-02-010	Commande publique : Accord-cadre pour la fourniture de titres restaurants dématérialisés et prestations annexes pour les agents de la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol Agglomération	Unanimité
DELBU2025-02-011	Eau et assainissement : Renouvellement des conventions d'autorisation de déversement dans le réseau de collecte du système d'assainissement de Grâce/ZI (industriels conventionnés)	Unanimité

Bureau communautaire du 11 mars 2025 :

DELBU2025-03-012	Mobilité et formation professionnelles : Ratios promus promouvables	Unanimité
DELBU2025-03-013	Mobilité et formation professionnelles : Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de l'agglomération à la commune de Callac (<i>annule et remplace la DELBU2025-02-005 suite à la demande de prolongation de durée de la mise à disposition de la commune de Callac passant de 1 à 3 ans</i>)	Unanimité
DELBU2025-03-014	Culture : Convention avec Côtes d'Armor Destination « les minutes bleues 2025 »	Unanimité
DELBU2025-03-015	Revitalisation : Dispositif d'ingénierie aux communes 2024/205 : accompagnement des communes de Belle-Isle en Terre et Gurunhuel	Unanimité
DELBU2025-03-016	Développement économique : Échange de parcelles avec la SAS Saint-Michel Guingamp - Saint-Agathon/Ploumagoar	Unanimité
DELBU2025-03-017	Prévention, collecte et valorisation des déchets : Convention relative aux modalités de récupération d'objets sur la déchèterie de Paimpol en vue de leur valorisation par le réemploi avec le CASCI	Unanimité
DELBU2025-03-018	Coopération décentralisée : Convention de partenariat avec l'AFDI Bretagne	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide de prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2025-03-031 APPROBATION PROCES VERBAL DU 28 JANVIER 2025

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 28 janvier 2025.

Le procès-verbal du mardi 28 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents au Conseil d'agglomération.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX : Et nous en venons immédiatement, donc, à l'examen des budgets 2025, avec un certain nombre de rapports qui vont vous être présentés par le Vice-président aux finances, en ma présence pour la partie budgétaire prévisionnelle, mais en mon absence concernant le Compte Financier Unique. Conformément à la loi, le Président de l'assemblée, l'ordonnateur doit sortir de la salle lorsque sont débattues les questions relatives à la gestion passée (donc pour l'année 2024).

Préalablement, j'aurai quelques mots sur ce contexte budgétaire qui n'est pas des plus simples. Vincent CLEC'H détaillera dans quelques instants l'enjeu financier pour notre agglomération, mais à tout le moins vous resituer aujourd'hui l'exercice budgétaire 2025, dans un environnement politique, économique et financier qui n'est pas des plus simples. Je vous rappellerai en hors-d'œuvre, d'une certaine manière, d'où nous venons, avec une crise sanitaire qui a fortement impacté le fonctionnement de nos services en 2020 et en 2021, qui a conduit à un certain nombre de pertes de recettes, au regard bien sûr d'une situation qui était celle du confinement, donc manque d'activité, et par ailleurs aux conséquences de ce confinement, où il a fallu mettre en place un dispositif de « quoi qu'il en coûte » pour ainsi relancer l'économie. Depuis, nous n'avons eu que de mauvaises nouvelles, année par année, avec la question de la relance économique qui a été supportée par une partie des collectivités territoriales, qui ont investi - avec l'État bien sûr - beaucoup d'argent, massivement de l'argent. Et l'Europe nous a aussi accordé un certain nombre de crédits supplémentaires, notamment un prêt de 600 Md€ si je ne m'abuse. Ensuite, il a fallu faire face à la crise diplomatique internationale, et à la guerre entre l'Ukraine et la Russie, qui a eu une conséquence immédiate sur l'inflation. Et une inflation qui s'est traduite dans nos budgets, notamment sur les coûts de l'énergie, le coût des flux. Un certain nombre de matières premières qui ont vu leurs prix s'envoler (rappelez-vous du bois, de l'acier), et des marchés qui ont été très fluctuants ces dernières années, qui ont aussi contraint fortement nos budgets, en termes de dépenses, et de devoir aussi subir les aléas économiques d'une économie mondiale déliquescence. Ce qui s'est traduit également par un certain nombre de décisions d'État qui se traduisent aujourd'hui par deux éléments majeurs dans notre organisation financière : d'une part (et on l'avait dit dès 2022-2023), il faudra payer le « quoi qu'il en coûte ». Donc d'une certaine manière, aujourd'hui, après les annonces de la loi de finances adoptée très tardivement en cette année 2025 par les parlementaires, nous avons un effort de redressement des comptes publics qui est majeur, tout en assumant une économie de guerre. Et, quand on a entendu le ministre LECORNU disant qu'il fallait doubler l'effort budgétaire sur le budget de la Défense, et passer de 50 Md€ à 100 Md€, et que la priorité était désormais au réarmement de notre pays - non pas le réarmement culturel, le réarmement social, le réarmement éducatif, comme cela était le cas il y a quelques années dans nos discours publics : il s'agit de faire tout simplement du réarmement militaire. Donc, d'une certaine manière, l'effort de guerre que notre pays devra porter sera aussi porté par le budget de l'État. Et s'il est porté par le budget de l'État, il sera d'une certaine manière, et indirectement, mais sûrement, porté par les finances publiques, et notamment donc les collectivités locales. Donc les incidences sont massives sur le budget des collectivités.

Nous voyons effectivement de nombreuses collectivités aujourd'hui s'émouvoir de la difficulté d'opérer sur un budget en équilibre. Nous avons vu la situation des Conseils départementaux de France. Nous avons vu la situation des Conseils régionaux de France. Nous voyons de plus en plus la situation des EPCI, et notamment des EPCI post-loi NOTRe (ceux qui ont été créés en 2017), qui forcément n'ont pas les reins solides comme d'autres intercommunalités ou d'autres métropoles, d'autres agglomérations ou communautés urbaines qui ont été fondées il y a plusieurs années, voire des décennies. De ce fait, la situation des intercommunalités comme la nôtre, et comme la plupart des Côtes-d'Armor, nous sommes aujourd'hui, dans la prévision budgétaire, dans l'incertitude de son exécution, la difficulté étant de prévoir des ressources qui aujourd'hui ont été drastiquement diminuées. Et quand on peut regarder les fonds de dotation qui vont être livrés dans les semaines à venir, au titre de la DETR, la DSIL, il y a eu une contraction des deux enveloppes. C'est en cours (en tout cas) de réalisation, il y a des décisions, des arbitrages qui ont été opérés au niveau de l'État, mais nous voyons également des dépenses nouvelles apparaître. Et vous avez pu lire, dans le rapport, la question de la CNRACL aujourd'hui, qui vient impacter lourdement les dépenses de notre agglomération. Sur quatre années, nous aurons 3 M€ à verser à cette caisse, sans service supplémentaire. On dit en

Procès-verbal

général, quand on a un levier fiscal, qu'on multiplie par dix, donc 3 M€, ça pourrait nous permettre de faire 30 M€ d'investissement, mais là, ce sera 3 M€ de moins, donc ça voudra dire 30 M€ d'investissements qu'il faudra répartir ailleurs. Et l'enveloppe de la DETR est baissée de 3 % pour notre part costarmoricaine.

Donc on voit une série d'arbitrages qui sont réalisés, qui sont à la défaveur de nos intercommunalités. Et en même temps, il y a un certain nombre de charges qui viennent accentuer l'effort à faire. C'est-à-dire qu'il y a des engagements que nous devons continuer de poursuivre : l'aménagement de notre territoire, avec des équipements qui sont attendus depuis de nombreuses années sur notre agglomération. Nous avons à assumer, par exemple, le centre aquatique. Nous avons à assumer la remise aux normes, l'amélioration du service d'eau et d'assainissement de notre territoire. Nous devons engager notre agglomération dans les transitions au titre des mobilités, avec une accentuation de l'effort en termes de transport et de mobilité, et d'offre de services de transport sur notre territoire. Nous devons aussi assumer une partie non négligeable de services à la population, notamment autour de la jeunesse, autour de la petite enfance, et en lien avec les communes, la question de l'enfance et des centres de loisirs. Nous devons également pouvoir assumer notre action économique, en faisant en sorte d'être au rendez-vous des investisseurs sur le territoire. Et ça, ce sont des engagements qui ont été pris dans les années passées, et qui vont être mis en œuvre pour les années à venir.

Donc, somme toute, on est dans une situation où le contexte financier des collectivités a drôlement diminué. Nous sommes dans une situation où nous devons faire des arbitrages pour permettre de maintenir notre activité. Et vous le verrez, dans ce budget, nous sauvegardons et nous donnons toujours autant de puissance à nos politiques publiques traditionnelles, mais il faudra à tout le moins faire des économies en investissement et du lissage dans le temps, sur un certain nombre de politiques que nous aurions aimé mettre en œuvre plus rapidement, et qui seront ainsi retardées. Et nous devons donc, en premier point, assumer un certain nombre d'économies, un certain nombre de trains d'économie, avec des mesures de rigueur budgétaire sur les charges à caractère général (le 011). Nous devons être très vigilants sur la masse salariale et faire en sorte d'interroger tous les emplois lorsqu'ils arrivent à échéance. Et nous devons, en termes de partenariats, donc au titre du chapitre 65, être dans l'interrogation de toutes les participations financières que l'on peut octroyer aux associations, aux partenaires historiques de l'Agglomération, parce que l'effort doit être partagé par tous, pour assumer un fonctionnement de notre agglomération qui aille au-delà des perspectives qui sont préoccupantes dans les années à venir.

Donc le travail que nous faisons en 2025, c'est un travail non pas pour une année, mais un travail que nous engageons pour plusieurs années, et cela passera également par un effort fiscal, dans un mix fiscal qui cible les services que nous souhaitons financer au mieux, et de façon pérenne. Le plus symbolique, effectivement, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, où il y a une trajectoire qui est écrite depuis 2017, et qui nous amène à un horizon de 2029, en termes d'échéance d'une égalité de traitement fiscal de nos concitoyens au titre du service d'enlèvement des ordures ménagères et du traitement des ordures ménagères, mais nous aurons également un certain nombre de décisions à prendre au titre des personnes qui ont recours à nos services sur le territoire, et notamment au travers de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est un levier non négligeable, parce que ces personnes qui viennent sur le territoire temporairement à l'année doivent participer aussi à l'effort d'un territoire qu'ils apprécient au travers de cette THRS. Nous sommes ainsi capables de trouver des ressources de la part de ces concitoyens vivant quelques mois sur notre agglomération.

Enfin, il y a une trajectoire que l'on va se donner, et je vous propose que nous soyons très attentifs sur cette trajectoire financière : c'est celle du financement des investissements en eau et assainissement. Il vous est proposé, pour l'année 2025, un statu quo sur le montant des redevances à demander à nos concitoyens en termes d'effort financier sur l'eau et l'assainissement, ce qui nous permet de bien poser l'enjeu du schéma directeur d'eau et d'assainissement pour les années à venir, et de façon très démocratique, puisqu'on sait que nous avons des échéances électorales en 2026, nous devons faire en sorte que celles et ceux qui vont prendre place dans cette assemblée en 2026 puissent s'engager fermement aussi sur l'enjeu de l'eau et de l'assainissement. Et ce sera à cette nouvelle équipe de

Procès-verbal

prendre les décisions sur la question des investissements, et du coup de la facturation aux concitoyens des redevances en eau et en assainissement. Donc on propose de renvoyer toute évolution financière à la prochaine mandature.

En tout cas, nous prenons nos responsabilités pour aujourd'hui asseoir le bon financement de notre Agglomération, dans ce contexte nouveau, post-covidien, post-confinement, situation de crise, notamment au titre de l'inflation des matières premières, et surtout dans un contexte d'économie de guerre. Qui l'eût cru, en 2020, lorsque nous nous mîmes à travailler dans cette Agglomération, de devoir gérer une crise sanitaire d'une ampleur inégalée et une crise internationale, comme aujourd'hui nous la vivons ? Donc je vous demande d'être attentifs dans l'élaboration de la discussion, tout à l'heure. Nous sommes à votre disposition pour vous donner les informations utiles. Le maintien de l'Agglomération aujourd'hui est en jeu à moyen terme. À court terme, nous pourrions ce soir décider de renvoyer à demain un certain nombre de décisions. Je vous propose de prendre le maximum de décisions ce soir, et de renvoyer une seule décision concernant l'eau et l'assainissement à après 2026, pour que les citoyens et citoyennes de l'Agglomération puissent se rendre compte de l'effort que nous faisons sur l'eau et l'assainissement, et ainsi nous permettre d'augurer cette fin de décennie 2020 avec le maximum de capacités en termes d'ingénierie et de financement pour mener nos politiques publiques.

Je vais de ce pas donner la parole à Vincent CLEC'H. Il devra, le moment venu, avec Claudine GUILLOU, présenter le Compte Financier Unique en mon absence si j'ai bien saisi les choses. Donc il y aura quelques rapports à faire sans moi. Je passe la parole à Vincent CLEC'H pour la présentation de l'année 2024 écoulée exécutée, et l'année 2025 en prévision.

Vincent CLEC'H : Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président. On m'a déjà alerté qu'il fallait être synthétique : il y a 109 diapos... Et j'espère que vous avez tous lu le rapport, et que vous le connaissez par cœur, comme ça, on ira beaucoup plus rapidement. Juste vous dire qu'on vous a envoyé, en même temps que ce rapport-là, un PowerPoint qui présente de façon successive les budgets et les enjeux, mais on vous a également envoyé, dans l'après-midi, la présentation qui va être projetée ce soir. Donc, sur votre mail de l'Agglomération, avec votre tablette, vous pouvez aller en direct sur ce qui va être projeté.

Juste vous dire un peu dans quel contexte s'est construit le budget. Tout d'abord, on a commencé au mois d'octobre, les dialogues avec l'ensemble des services et du personnel. On a été bien sûr obligé d'attendre la loi de finances qui a été votée au mois de janvier, avec un contexte que vous connaissez tous, de déficit, le plus important qu'on ait jamais connu comme déficit public au niveau national, puisqu'on est à 6,1 % de déficit, avec une dette de 115 % du PIB, avec une trajectoire qui n'était pas bonne du tout. Donc, nous avons eu une première loi de finances, qui a été abrogée, mais qui avait une rectification d'à peu près 50 à 60 Md€ et une deuxième loi de finances BAYROU avec à peu près 40 Md€. Donc c'est vraiment dans un contexte financier, national et même international, puisqu'on voit qu'aujourd'hui, ce qui se passe en Ukraine, et qui a déjà fortement impacté au niveau de l'inflation énergétique nos budgets, pourrait à nouveau revenir. Également un contexte un peu exceptionnel, puisque normalement, c'est le service Finances qui pilote les projets de budgets. On a été un peu bouleversés, donc on a dû réorganiser la façon de faire, et je tenais à remercier l'ensemble du service Finances, et sa responsable, Marie-Laure BOCHER-DAGORN, qui ont travaillé sur ce dossier-là, et toute la Direction générale qui est venue accompagner pour faire passer ce budget. Et je peux vous dire qu'il y en a eu, des réunions ! Et on a fini également avec le service communication, puisque vous allez voir que la présentation qui va vous être faite ce soir va être un peu innovante. Bien sûr, vous aurez des tableaux financiers et comptables qui permettent de valider les budgets, mais on a essayé de faire une présentation un petit peu différente, avec le projet de territoire en fil rouge, pour donner du sens aux finances, bien sûr tout en gardant une présentation financière et comptable des budgets.

Dans le contexte et dans le préambule, il est important d'avoir comme cadre qu'il va falloir prendre nos responsabilités et prendre des décisions, comme l'a dit le Président, pour assumer collectivement et répondre notamment aux besoins du territoire et de la population, par rapport à nos services à la

Procès-verbal

population, puisque, plusieurs fois, nous avons fait des réunions, des réunions de dialogue, et quand nous avons demandé aux Vice-présidents, aux élus, « qu'est-ce qu'il faut arrêter ? », on n'a pas eu de doigt levé. Donc nous avons décidé de maintenir le niveau de service, et pour maintenir ce niveau de service, nous avons lancé une stratégie : d'abord, une maîtrise de nos dépenses, c'est-à-dire un plan d'économie qui va vous être présenté, le maintien du niveau de service sans l'augmenter, et une augmentation de recettes. Mais, comme l'a dit le Président également, il faut qu'on se projette à 2030, donc essayer d'en terminer avec une gestion annuelle, mais plutôt avoir une vision pluriannuelle.

Sur les résultats 2024, la diapositive va vous présenter d'une façon consolidée des budgets. Ensuite, on ira voir budget par budget. On va aller tout de suite sur le budget principal et qui est sur les résultats 2024. Il faut être clair, ils ne sont pas bons. Ils ne sont pas bons, puisque vous voyez que le résultat de clôture en fonctionnement ne couvre pas le déficit d'investissement. Qu'on ait un déficit d'investissement, c'est normal, mais on ne dégagne pas suffisamment de capacité d'autofinancement en fonctionnement pour couvrir le déficit. Le déficit, on en a parlé plusieurs fois, parce qu'on a des taux de réalisation qui sont exceptionnels. On a des services qui sont en marche, qui fonctionnent. On est sur des taux entre 95 et 100 %, que ce soit en investissement, ce qui est prévu est fait, mais également en fonctionnement. Je tiens à rappeler que l'année dernière, nous avons passé une décision modificative au 011 de 200 000 €, sinon on ne pouvait pas payer toutes les dépenses. Donc vous le voyez, on est quasiment sur des taux de réalisation, et au niveau du personnel pareil, presque aux alentours de 100 %, ce qui fait que nous dégageons très peu d'autofinancement par rapport à nos prévisions. Également, sur la section d'investissement, une règle d'or qu'on s'était mise ces dernières années, pour maîtriser notre en-cours de la dette, était de ne pas emprunter plus que ce qu'on rembourse comme capital. Pourquoi cette stratégie ? Parce que le coût de l'argent était cher sur les années 2023, 2024. On a rogné nos fonds de roulement, et là, on l'observe plutôt pour nous donner des capacités d'emprunt sur les années avant, où on pense, et on espère qu'on puisse avoir des possibilités d'emprunt à des conditions financières meilleures, mais aussi des subventions. Vous le savez, quand il y a un projet qui se fait, il se réalise, on paie les factures, et les subventions tombent après. Toutes les subventions du budget 2024 inscrites ne sont pas encore tombées, et vont tomber en 2025. Et ce qu'on retient surtout sur ces résultats 2024, c'est que nous ne dégageons pas suffisamment d'autofinancement en fonctionnement pour couvrir le besoin en investissement.

On va aller ensuite sur le budget Déchets. Là, c'est un budget qui se comporte bien, qui n'est pas exceptionnel. On n'a pas de grosses marges. Heureusement que nous avons fait une prospective en 2019 pour actualiser notre taux à 12 %, avec une harmonisation à 12 % qui nous permet de fonctionner, mais vous le voyez, on dégagne 267 000 € en fonctionnement et 537 000 € en investissement. C'est un budget qui est surveillé, mais qui aujourd'hui se porte bien. Donc on est sur un taux aujourd'hui à 12 %.

Ensuite, on va aller sur le budget Transports, qui aujourd'hui se porte bien, puisque vous voyez 243 000 € d'excédent en fonctionnement, 894 000 € en investissement. Cependant, il y a des enjeux colossaux et financiers qui vont arriver dans les années à venir. Le premier, la renégociation de la Délégation de Service Public (DSP). Aujourd'hui, la DSP est négociée sur sa tranche ferme au niveau de ce qui est dépensé sur l'ancienne DSP. S'il y a des options, il faudra les financer en plus. Également, vous savez qu'il y aura le financement de la ligne Guingamp-Carhaix, 2,7 M€, qu'il faudra financer, puisqu'on l'a annoncé, par le Versement mobilité, mais également le BreizhGo, puisqu'on aura 200 000 € de financement supplémentaire par an à rajouter. On en parlera tout à l'heure, c'est un budget qui se comporte bien là, mais si on ne fait rien, on ira sur une situation compliquée à l'avenir. Vous verrez les problématiques techniques qu'on a sur ce budget-là. C'est pour ça qu'on vous proposera quelque chose tout à l'heure.

Sur les budgets économiques, trois budgets, dont les budgets Ateliers relais et Zones d'activités. Là où il ne faut pas s'affoler, c'est sur le budget Zones d'activités, puisque vous voyez que le résultat en

Procès-verbal

fonctionnement comptable ne couvre pas le déficit d'investissement : c'est tout à fait normal, puisqu'il y a une gestion de stock. Quand on a du stock, on a des terrains ; tant qu'ils ne sont pas rentrés, il y a des compromis qui sont signés, ce n'est pas encore rentré, mais sur ces budgets-là, il faudra repenser le modèle économique de ces budgets, avec le bail à construire, mais également les modifications dans l'immobilier d'entreprise, puisqu'il est proposé d'incorporer un bâtiment (Émergence) dans le budget principal. Donc il va falloir avoir une réflexion sur l'année 2025, sur ces deux budgets-là, pour les mettre en compatibilité avec les politiques qu'on souhaite faire. Et le budget Énergies renouvelables, qui sera un budget en devenir, qui n'est pas très important, qui existait par rapport au photovoltaïque de Callac, mais avec la chaudière, tous les projets qu'il y a en énergie, je pense également à nos bâtiments dont on pourrait couvrir les toits de photovoltaïque, ce budget-là aura de l'avenir, et certainement un exercice plus important.

Ensuite, au budget Assainissement et Eau, comme chaque année on vous le dit, l'eau, c'est mieux : 4 121 000 € en excédent de fonctionnement sur le budget Eau ; un déficit d'investissement normal, mais largement couvert par le budget Eau. Par contre, l'assainissement, on est quasiment à l'équilibre. Donc aujourd'hui, on part de zéro, et on sait qu'on a un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) très, très important, et qu'il faudra emprunter et il faudra ressortir des redevances pour pouvoir financer le PPI. Donc on part sur une situation stable, qui n'était pas forcément bonne les années antérieures, qui s'est un peu améliorée suite aux décisions que l'on a prises de revaloriser chaque année, les deux dernières années, la redevance. Maintenant, il y aura la stratégie et l'harmonisation tarifaire qui sera proposée pour pouvoir financer le PPI.

Ensuite, on va vous montrer une dette consolidée, sur l'ensemble de nos budgets. Là, comme je vous l'ai dit, on a, depuis trois ans, essayé de stabiliser notre en-cours - ce qu'on a à peu près réussi, et même baissé. On était, en 2022, à 57 M€, on est passé à 55 M€. C'est la règle d'or qu'on s'est appliquée, mais je vais être clair, on ne pourra plus la tenir avec les PPI qui sont présentés, que ce soit sur le budget principal ou que ce soit sur l'eau ou sur l'assainissement. On ne pourra plus la tenir. Entre guillemets, on a l'impression qu'il y a une forte augmentation, puisqu'en 2021, on a eu des investissements importants - je pense à Yvias. On était vraiment très peu endettés sur les années avant 2020. Je vais juste vous donner un chiffre ; on est à peu près à 726 € consolidés de dette par habitant, alors que la moyenne nationale est à peu près dans ces eaux-là, mais au niveau du département, on est à 1 122 € pour les EPCI. Donc vous le voyez, on a encore des capacités, on n'est pas endettés sur nos budgets. C'est une stratégie.

On va aller tout de suite sur l'affectation des résultats, on ne va pas traîner là-dessus. Le budget principal, obligation légale, déficit en investissement, on verse la totalité de l'excédent de fonctionnement sur la section d'investissement. Là, on n'a même pas à décider, puisque le déficit est supérieur à l'excédent de fonctionnement.

Ensuite au budget Assainissement. Comme vous avez vu que les budgets d'assainissement sont à peu près à l'équilibre entre le déficit et le reste, on bascule 100 % de l'excédent de fonctionnement, sachant que, sur ces budgets, c'est en investissement que l'on a des besoins, donc on verse la totalité. Sur l'eau, ça va être la même chose. Les 4,113 M€, on va les basculer également en investissement pour financer, c'est-à-dire que l'on aura besoin de moins emprunter, automatiquement, parce que, vous voyez, il y avait 1 M€ de déficit. Donc, on va injecter plus de 3 M€ en investissement.

Sur les déchets, là, on va s'en garder un petit peu quand même, en fonctionnement. Sur les 537 000 € que l'on a en investissement, on a 267 000 € en fonctionnement. Sur les 267 000 €, on va affecter 167 182,55 €, donc on va garder 100 000 € en fonctionnement, parce que c'est un service de fonctionnement. Vous le verrez tout à l'heure, beaucoup de personnels y travaillent. On a le SMITRED à payer. La plupart de nos dépenses, c'est du fonctionnement sur le budget Déchets. Donc, on va garder 100 000 €.

Procès-verbal

On va ensuite présenter les budgets primitifs 2025 de façon consolidée également.

155 M€ de dépenses totales pour l'année 2025 quand on cumule l'ensemble de nos budgets primitifs. Je vais être honnête. Vous connaissez tous ce qu'il y a dans les budgets. Il y a des opérations réelles et des opérations d'ordre. Sur les 155 M€, on a 121 M€ de dépenses réelles, c'est-à-dire 121 M€ qui vont être injectés dans l'économie, que ce soit en salaires, en factures payées, en investissements. Donc, 120 M€ qui vont être dépensés. Et sur l'investissement, 50 M€ d'inscrits. Il y a 33,5 M€ d'investissements pour la collectivité qui vont être faits sur 2025 sur l'ensemble de nos budgets. Je vous ai parlé de la dette, tout à l'heure : 726 € par habitant. On est dans la moyenne nationale, mais au niveau des EPCI et départements, on est bien en dessous : 76 000 habitants, plus de 23 M€ de dépenses de personnels pour à peu près 400 agents dans la collectivité. Ensuite, on va montrer la situation, budget par budget. Avec les dépenses de fonctionnement, l'investissement et les dépenses réelles, ça vous donne la répartition surtout des dépenses réelles par budget. Budget principal, 59 000 €, mais si vous sélectionnez l'eau et l'assainissement, on est à 38 M€ de dépenses réelles sur ces deux budgets. C'est colossal. Et les déchets : 13 M€.

Ensuite, on retrouve la répartition des 153 M€ sur l'ensemble des budgets. On voit effectivement que le budget principal, qui est le budget le plus important, représente, pas la moitié, mais un bon tiers. Les zones d'activités, je sais, attention, il n'y a pas 23 M€ de dépenses sur les zones d'activités. Les opérations de stock sont énormes. Donc, il faut vraiment relativiser ces chiffres-là. Ce n'est vraiment que sur ces budgets qu'il n'y a pas beaucoup de dépenses réelles.

Ensuite, le personnel. On vous a montré l'évolution de la masse salariale depuis 2019, on est passé de 16 M€ à 23 M€, souvent lié à nos décisions : à nous de restructurer nos services et de mettre en place l'harmonisation, puisqu'après la fusion, il a fallu harmoniser l'ensemble de nos services et aussi équiper notre collectivité de 400 agents. Quand on était des collectivités à 30, 40 agents avant, on ne fonctionnait pas du tout pareil. On a également très fortement été impactés au niveau de la masse salariale par les décisions au niveau national et encore plus cette année. Vous allez le voir tout à l'heure avec la CNRACL, puisque le Président vous a dit que, cumulée sur quatre ans, c'est 3 M€, la CNRACL. Il y a eu les augmentations de points. Il y a aussi une augmentation de rémunération des salariés. Tant mieux, puisque l'on était vraiment en retard au niveau de la fonction publique, mais ça nous coûte et on n'est pas forcément compensés. Nos dotations et notre fiscalité ne suivent pas l'évolution de notre masse salariale. Et puis, ce que dira peut-être Yvon LE MOIGNE, tout à l'heure, on a eu aussi une politique volontariste, puisqu'il y a un problème d'attractivité sur nos emplois et il a fallu revaloriser les régimes indemnitaires et avoir une politique sociale.

Ensuite, on va vous montrer le PPI de 2022 à 2025. On a eu un effort de relance important après le Covid. En 2022, on avait presque 22 M€, notamment sur le budget principal. Ensuite, en 2025, on est à 28 M€ sur les quatre budgets. On est à 9,750 M€ sur le budget principal ; 1,440 M€ sur les déchets ; sur l'assainissement, on est à 9,520 M€ ; et 7 M€, c'est l'eau. Voilà.

Ensuite, le contexte de préparation budgétaire. Comme je vous l'ai dit, on va être fortement impactés par le contexte national et la loi de finances. Au total, c'est à peu près 7 Md€ d'impact direct sur les collectivités, sachant que nous ne sommes pas impactés par le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), c'est le prélèvement sur les 2 000 collectivités. Il y a deux intercommunalités, je crois, en Bretagne, il y a Rennes Métropole et Châteaugiron. Par contre, le Conseil départemental, le Conseil régional sont impactés. Il y a quelques communes aussi. Perros-Guirec, je crois. Il n'y a pas de commune sur notre territoire, on n'est pas suffisamment riches pour y participer, mais c'est important. Alors, attention, à un moment, on nous dit : la DGF augmente de 150 M€, très bien, notamment pour les communes, mais ils ont été piqués sur la DSIL. Ce qui est dommage aussi, c'est le Fonds vert pour nos investissements, une grosse baisse du Fonds vert. Autrement, beaucoup d'agences nationales sont impactées. On parle de l'ADEME, qui est quand même un partenaire important pour nos collectivités et, bien sûr, la CNRACL. Je tiens à rappeler le dispositif. Ce n'est pas 3 %, on passe de 31 % quelque chose à 34 % cette année. L'année prochaine, on sera à

Procès-verbal

37 %, à 40 % et à 43 %. On va prendre 12 points en quatre ans. Je vous ai dit ce que je pensais sur cette mesure là au DOB. On va financer les retraites d'autres fonctionnaires, d'autres caisses de retraite. Ce n'est pas pour nos agents. Il faut être clair. Donc, c'était des mesures d'accompagnement par rapport au déficit national de participation au redressement des comptes nationaux.

Ensuite, on va vous montrer l'impact que ça va avoir sur notre collectivité. La CNRACL, c'est 300 000 € cette année. L'année prochaine, ce sera 600 000 €. En 2027 : 900 000 € et 1,2 M€ en 2028. Vous cumulez ces quatre sommes-là, ça fait 3 M€ en plus que l'on va devoir sortir. La TVA. On va avoir un gel de la TVA en 2025 par rapport à 2024 : 500 000 €. Aujourd'hui, la compensation de TVA, c'est 50 % de nos recettes fiscales, mais ce sont des compensations. On avait, avant, la TH sur les résidences principales et on avait la CVAE. Aujourd'hui, on a une compensation et l'État, par un décret ou par une loi, peut la geler. Juste vous dire que cette mesure-là a déjà été appliquée à 2024, puisque nous avons des notifications, comme vous dans les communes. On avait une notification de plus 5,4 % en 2024 de TVA et on n'a eu que +1,12 %. Déjà, sur 2024, c'est 600 000 € que l'on n'a pas touché. 600 000 €, 500 000 €... Rien que cette mesure-là, c'est un 1,1 M€. Aujourd'hui, on va avoir des recettes qui vont être atones, qui ne vont pas bouger. Le pouvoir de taux qu'on a de levier fiscal ne représente plus que 30 % de nos recettes. Sur les 31 M€, nous avons un pouvoir de taux que sur 30 %. On va être aussi impactés encore par l'inflation, même si elle est moins importante qu'en 2023 et 2024. La loi de finances a prévu un coefficient de revalorisation des valeurs locatives à 1,7 %. Il y a une tendance aux alentours de 1,5 % et 2 % pour l'inflation 2025, sachant que l'indice INSEE ne prend pas forcément en compte l'indice des services. Vous savez que nos collectivités consomment beaucoup de services et, là, il y a une inflation un peu plus importante. Donc, on a prévu +2 % sur le 011.

Au total, c'est quasiment 800 000 € de recettes ou de dépenses en plus pour le budget 2025, sachant qu'il faut prendre en compte ce qui n'a pas été perçu en 2024. Également, viennent se rajouter à ça, puisqu'on n'a pas à se satisfaire, d'autres collectivités qui sont impactées aussi, il n'y a pas que les communes, il n'y a pas que les EPCI, le Conseil départemental, le Conseil régional. Ce sont des partenaires financiers importants de Guingamp-Paimpol Agglomération. Ce qui fait que nous n'avons pas de contrat de territoire. Pour les communes, ça a été maintenu. On avait une enveloppe de 1,8 M€. On ne pourra pas les utiliser. Ce 1,8 M€, on ne pourra pas le voir dans la colonne « subventions » de nos recettes. Donc, il faudra emprunter beaucoup plus pour financer. Comme le disait le Président, ce que l'on va vous proposer, c'est de sortir d'une logique annuelle pour avoir une vision pluriannuelle avec les mesures que l'on va vous proposer aujourd'hui.

Le Président a rappelé un peu l'historique. On a dû, si l'on peut dire, « digérer » beaucoup de choses : le très haut débit, 16 M€, on a jusqu'à 2027 pour le payer ; la taille du territoire ; les mises aux normes ; l'impact sanitaire ; les absorptions de syndicats ; l'harmonisation ; la fin du camping ; les engagements pris par les anciennes intercommunalités ; les fonds de concours que nous avons versés aux communes et aussi, il faut être clair, un niveau de service qui a énormément augmenté. Beaucoup de collectivités n'avaient pas de subventions ou d'aides économiques directes. Aujourd'hui, nous avons une politique d'habitat ambitieuse. Donc, nous avons augmenté énormément le niveau de service et d'action sur notre territoire.

On va aborder maintenant la rétrospective en chiffres. Vous voyez les colonnes, c'est les dépenses et les recettes. Ce qui est important, c'est l'épargne nette, c'est la courbe. On voit tout de suite le choc. Après la Covid-19, on était presque à 1,2 M€ de CAF nette. On a refait un effort, puisque l'on s'est ressaisi et, avec le pacte financier, les mesures, mais ce sont des mesures qui ne font que tenir une année, aujourd'hui, on voit que l'on perd 1 M€ tous les ans de CAF nette, c'est-à-dire qu'il y a un effet ciseau. Nos dépenses augmentent plus rapidement que nos recettes, sachant que nos recettes, malheureusement, je vous l'ai dit, on n'en décide plus beaucoup. On a plus que le levier fiscal, ce qui fait qu'aujourd'hui, notre CAF nette se réduit à 1 M€. Je tiens à préciser, quand on regarde, soit les DOB, soit les articles de presse des budgets qui sont en train de passer, 1,2 M€, je vais prendre ma commune, Bégard, on est à 670 000 €. Je vois de toutes petites communes de 500, 600 habitants qui

Procès-verbal

annoncent des CAF nettes de 600 €. On a une CAF nette d'une commune de 2 000, 3 000 habitants, aujourd'hui.

Ensuite, au mois de septembre, nous avons travaillé avec un cabinet, Ressources Consultants Finances, parce que l'on avait anticipé toutes ces choses-là, notamment le fait qu'on allait devoir participer au redressement des comptes nationaux. Nous avons fait une prospective au fil de l'eau pour savoir comment allaient se comporter nos budgets si nous ne faisons rien. C'est le tableau de gauche. Vous voyez que, sur l'épargne nette, en marron, en bas, on arrive à zéro, quasiment, en 2026-2027 et négatif en 2030. On a un PPI, en vert, avec le pic de l'espace aquatique en 2026-2027. Et la capacité de désendettement, en rouge. Vous le savez, à 15, c'est le Préfet qui gère vos comptes ; à 12, vous avez un petit courrier et là, on peut dire quasiment qu'à partir de 2026, l'année prochaine, les élus qui arriveront auraient un courrier de la Préfecture pour leur dire : « *On arrête* ». C'est pourquoi, aujourd'hui, on est dans l'obligation de prendre des décisions, parce qu'il n'est pas question de laisser un héritage aux élus qui arriveront en 2026, sachant que le calendrier électoral ne permettrait pas aux futurs élus de prendre des décisions budgétaires et financières. En effet, avec le calendrier des élections, vous savez que l'on peut voter des budgets jusqu'au 30 avril et ça ne permettrait pas de le faire. C'est pourquoi, aujourd'hui, il vous est proposé le tableau de droite. On a travaillé avec RCF. On leur a demandé tout simplement comment on peut financer le PPI que l'on vous propose, sachant que le PPI qui est proposé là, ce sont des choses qui sont, pour la plupart, déjà validées, décidées : le très haut débit ; l'espace aquatique ; la politique d'habitat. Comment peut-on financer ça ? Il nous a été répondu qu'il faut que nous ayons une CAF nette aux alentours de 3,5 M€, donc, 1,2 M€, 3,5 M€ ; que l'on ait une capacité de désendettement autour de sept, huit ou neuf années, dans ces eaux-là ; et qu'il nous manque presque 1,8 M€ de fiscalité, plus 800 000 €, que l'on va vous proposer, dans le temps, au niveau de la réduction de la subvention d'équilibre de la TEOM. On leur a demandé de construire cette nouvelle prospective avec ce mix fiscal. Le tableau de droite montre que l'on se stabilise. Malgré un pic d'investissement, on a une capacité de désendettement aux alentours de cinq années, donc on n'est pas mal, cinq, six années. Ça se dégrade un petit peu, mais on voit que l'on va tenir autour de sept, huit années au niveau de la capacité de désendettement. L'épargne nette sera entre 3 M€ et 3,5 M€, ce qui nous permettra de financer la courbe verte qui est au-dessus, puisqu'à part le pic aquatique, on est sur un plafond aux alentours de 10 M€ de PPI, tous les ans, sur le budget principal. Voilà la prospective qui fait qu'aujourd'hui, on va vous proposer un mix fiscal, un plan d'économie et une stratégie jusqu'à 2030 pour pouvoir exécuter notre projet de territoire et notre PPI.

Voilà un peu la stratégie. C'est : comment va-t-on réduire et contenir nos dépenses ? On ira dans le détail sur le 011, le 012, les aides aux tiers, la priorisation des projets et, à côté, le levier fiscal pour augmenter nos recettes, la TEOM, la TH des résidences secondaires, le versement mobilité, les tarifs Eau qui ont déjà été actualisés au mois de décembre pour 2025. Bien sûr, il faudra continuer de faire évoluer le tarif de nos équipements et de nos services en fonction de l'inflation.

On va aller tout de suite sur le 012. Vous l'avez vu, c'est quand même un enjeu très important de nos budgets, puisque l'on est sur des sommes relativement importantes. En 2024, on a dépensé 15,8 M€ sur 16 M€ budgétés. On prévoit un budget de 17 M€, sachant que, quand on faisait mouliner les prospectives pour y arriver, c'était 17,4 M€, sans rajouter une heure de salarié supplémentaire. Donc, il nous manque 300 000 €. Je regarde le Vice-président aux Ressources Humaines, il nous faudra trouver 300 000 € d'économies sur l'année en cours au niveau du personnel pour ne pas avoir de Décision Modificative à faire en fin d'année, et continuer à payer les salaires. Donc, ça, c'est 300 000 € d'économies. Ce sont des postes qui ne vont pas forcément être reconduits, pas de nouveaux postes. On se réinterroge chaque fois, mais en assumant. Il y a la CNRACL, les créations de postes qui sont obligatoires, notamment au niveau de la crèche, parce que l'on nous oblige à une direction par crèche, le GVT, les assurances statutaires, comme vous aussi dans les communes où ça monte énormément et la politique de revalorisation sociale qui avait été décidée en 2024. Par contre, il y aura des arbitrages à faire. On se réinterroge sur tous les postes. On essaie de revoir comment on peut redéployer et, automatiquement, il nous faudra malgré tout ça trouver 300 000 €. C'est, si l'on peut dire, la mission

Procès-verbal

de notre Vice-président qui devra s'engager dans cette direction-là. Je le vois très songeur, mais il m'a dit qu'il y arrivera. Je lui fais confiance.

Ensuite, on va aller sur le 011. Pareil sur le 011, l'année dernière, on avait budgété 6,1 M€ avec 200 000 € de DM en fin d'année. On a dépensé presque 6 M€. Donc, on est quasiment à 100 % de consommation de nos crédits. On ne prévoit que 6,2 M€, 2 % (inflation). On a fait remonter les besoins de tous les services par rapport à toutes les décisions que nous avons prises, en Bureau communautaire et en Conseil d'agglomération. On était à 6,8 M€. Donc, il y aura 600 000 € d'économies à faire ou de dépenses à décaler. Quelque chose que l'on pouvait faire tous les ans, on le fera tous les deux ans. Il y aura à travailler avec les services, avec les Vices Présidents, pour mettre ce plan d'économies en place. Ça a déjà été travaillé au niveau de la Direction générale. Un schéma a été mis en place et s'appliquera. Donc, il faudra trouver des marges de manœuvre sur ce budget-là. Je peux vous annoncer que l'on sera certainement au moins à 100 % de réalisation cette année, parce que 6,8 M€ étaient demandés par rapport à nos décisions à nous. C'est notre responsabilité, mais c'est aussi notre responsabilité, quand on demande l'impôt en plus, de faire un plan d'économies en parallèle.

Idem pour le 65. On a 400 000 € à trouver également. Ce qui est proposé, notamment sur les subventions, c'est : de maintenir le niveau de subventions aux associations ; maintenir la subvention à l'Office Intercommunal du Tourisme au niveau 2024 ; également pour le CIAS. C'est de réduire de 200 000 € la subvention d'équilibre au budget Déchets qui sera compensé par une augmentation de la TEOM. Concernant le SDIS, le deal qui nous est proposé aujourd'hui, c'est qu'il y ait un retour en 2026 de la participation du SDIS au niveau de la commune, mais, sur l'année 2025, on a déjà payé quasiment la moitié. Donc, au moment de la CLECT où l'on proposera aux communes de prendre, on a dû transmettre à vos secrétaires de mairie la participation SDIS 2025 par rapport à celle de 2024, il faudra l'actualiser par les AC sur l'année 2025. Au moment où on le fera, on fera une DM et on fera la modification statutaire en même temps. Ce sera proposé certainement avant l'été pour une application sur la fin de l'année. Nous n'avons pas inscrit au budget les 100 000 € qui sont demandés en plus par le SDIS. On les mettra uniquement quand on aura trouvé, nous, tous ensemble, ici, collectivement, la solution. Également, le déficit du centre de santé. Donc, il y aura une réflexion cette année, notamment avec, je crois, le tribunal. Je vous annonce également, vous avez dû le recevoir, puisque le Président a écrit au Président du Conseil départemental, une réunion programmée par le SDIS, le 3 avril, ici même, pour travailler avec les communes, je dis bien avec les communes, sur le financement du renouvellement du transit des matériels de transport.

Ensuite, on va sur le PPI. Quand on a remonté toutes les choses qui sont engagées, tous les besoins des services, toutes les décisions que nous avons prises, on était à plus de 13 M€. On va passer à 9,750 M€, donc plus de 4 M€, pas d'économie, mais de décalage dans le temps des priorisations. À côté, nos plans de financement s'amenuisent. On a beaucoup moins de subventions. Je ne reviens pas sur le contrat de territoire, le Fonds vert ni sur la DETR et la DSIL, qui commencent un petit peu à bouger. Voilà les principaux investissements. On a 2,2 M€ cette année à financer à Mégalis Bretagne. Il y a le pôle Enfance-Jeunesse de Bourbriac : 1 M€ ; l'espace aquatique, on y va, ça va être sur trois, quatre années ; la dépollution de la vallée de Cadolan, on finit ; et les terrains familiaux locatifs. Voilà les principaux gros investissements de l'année 2025.

On poursuit, présentation du budget principal. On est sur un total de 64 M€, dont 60 M€ de dépenses réelles. À la différence du budget zone d'activités, là, on est vraiment sur des dépenses réelles. 45 M€ en fonctionnement. 18 M€ d'investissements. Attention, sur l'investissement, on a des opérations de compte de tiers. Vous le savez, les opérations de voirie s'équilibrent en dépenses et en recettes, puisque les investissements sont faits par nous, ils sont refacturés aux communes ensuite sur les travaux d'enrobés. Pareil pour le bocage. Voilà comment c'est structuré globalement. Si vous allez voir dans d'autres collectivités comme Lannion Trégor Communauté, vous allez avoir une section de fonctionnement qui va être à l'inverse de chez nous. Ils ont une section d'investissement beaucoup

Procès-verbal

plus importante. Ils ont des marges beaucoup plus importantes. Ils dégagent beaucoup plus d'argent pour l'investissement. On est vraiment une collectivité de service à la population avec tous nos services, notamment la petite enfance, l'enfance, les écoles de musique et tout le reste.

Ensuite, ce sont les recettes. Important. Le budget est construit avec le 1,8 M€ supplémentaire de fiscalité et les 200 000 € de TEOM. Vous voyez les 31 M€ d'impôts. C'est très trompeur. Là-dedans, il y a 15 M€ de compensation de TVA gelés. Sur les 15 M€ restants, on a peut-être 10 M€ sur lesquels on peut jouer. C'est : la TH des résidences secondaires, le foncier bâti et le foncier non bâti. Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, je crois que l'on est déjà quasiment au plafond. Donc, on n'a plus de marge. Notre levier fiscal est très limité. Également, on reverse énormément. On reverse, dans cette fiscalité, les AC aux communes et le FNGIR à l'État.

Ensuite, les dépenses de fonctionnement. Comment se composent-elles ? 17,1 M€ pour le personnel. Les charges de gestion courantes : 6 M€. Ce qui est inscrit, ce n'est pas ce qui a été remonté. Au lieu de 6,8 M€, c'est 6,2 M€ ; personnel : 7,1 M€. Également, sur les contributions et charges, c'était 7,5 M€, on met 7,3 M€. Le FNGIR et les AC, c'est 9,550 M€ de dépenses réelles, notamment des dépenses certainement financières. Les dépenses de personnel, +1 M€, sur des choses qui sont déjà contractualisées. Rien de nouveau. Rien de plus. On a même décalé les tickets restaurant de sept mois. Donc, aucune nouvelle mesure, aucun nouvel emploi. On se réinterroge, on redéploie, on réfléchit à nouveau sur comment on peut financer, mais on va vraiment sur une année très serrée. J'espère que l'on pourra tenir ces 17,1 M€. J'espère que l'on n'aura pas de mauvaise nouvelle en cours d'année. Je tiens à rappeler aussi qu'il y a un point d'URSSAF qui a été augmenté cette année en plus. Donc, vous voyez que, pour le personnel, on est serré. On prend quand même presque 1,2 M€ sans rien faire, sans une heure supplémentaire. Après, c'est quelque chose d'important, là, je regarde Virginie DOYEN, on a sanctuarisé l'enveloppe de 1,4 M€ au niveau des subventions aux associations et des participations, sachant que beaucoup de collectivités les baissent. 1,4 M€ en 2024. En 2025, le chiffre reste identique à 2024, avec une particularité cette année, je pense que c'est très intéressant, c'est la création d'un « fonds de solidarité à la vie associative ». On en a parlé tout à l'heure. Il y a des associations qui sont en difficulté, puisque d'autres partenaires se désengagent. Il y aura un système de péréquation qui sera mis en place. On sait que l'on a des associations qui ont des fonds de roulement importants. On le fait dans nos communes aussi. On le fait. On regarde. Pourquoi pas une année qu'ils aient un peu moins ? Puis, ils reviendront sur leur niveau. Ça permettra d'aider des associations qui sont en difficulté et on en a. On a aussi des associations qui sont employeurs. Il faut faire attention. On sait très bien que ces forces de notre territoire sont la vitalité de nos territoires. C'est notre milieu associatif. Ça permet d'avoir de la solidarité au niveau associatif. Donc, je pense que c'est une initiative sympa. Il y a aussi la création d'une bourse « jeunes talents » pour la jeunesse. Voilà le soutien aux associations. C'est vraiment un choix politique fort de maintenir notre enveloppe au niveau du monde associatif.

Le programme d'investissement. Il est composé de trois blocs. On a un « volet d'aides aux tiers » c'est le numérique, les subventions aux professionnels, au tourisme, à la politique de l'habitat. Ça, c'est un gros socle. On a aussi un « volet socle » que l'on va appeler de maintenance de patrimoine pour faire fonctionner nos services, nos bâtiments, le matériel pour nos agents. Et le troisième bloc, c'est le « volet Projets ». Ce qui nous intéresse, nous, élus, c'est d'avoir de nouveaux prêts. C'est important. C'est d'avoir de nouveaux projets pour proposer de nouveaux services à la population. On va maintenir notre PPI entre 9 M€ et 10 M€. Cette année, on est à 9,750 M€. On a une politique de l'habitat très ambitieuse. Je tiens à rappeler que, quand on voit les vœux de toutes les communes dans la presse, il n'y a pas un Maire qui n'a pas parlé de l'habitat dans ses vœux. Aujourd'hui, la politique de l'habitat, c'est vraiment quelque chose de fort dans la collectivité. C'est vraiment une priorité. Elle se retrouve sur le volet des aides aux tiers. On aura le numérique. On pourra souffler un peu plus quand le numérique arrêtera après 2027, mais aujourd'hui, on a une montée en puissance de l'habitat.

Les dépenses. Vous retrouvez notre PPI à 52 %. On trouve également les opérations de compte de

Procès-verbal

tiers, c'est la voirie que je vous ai expliquée. Autrement, les autres, ce sont des opérations d'ordre. Bien sûr, le remboursement de l'emprunt, 1,7 M€ et le déficit reporté qui pèse sur le budget : 3,5 M€. Si l'on n'avait pas de déficit, on aurait plus investi.

Comment va-t-on financer ça ? Ce qu'il faut retenir, c'est que l'on ne va pas pouvoir tenir la règle d'or, puisque l'on va rembourser 1,7 M€ de capital. Pour pouvoir financer nos emprunts, on inscrit un emprunt de 5,4 M€. Vous voyez, le fait de ne pas suffisamment dégager d'argent en fonctionnement nous fait emprunter beaucoup plus. Les subventions sont quand même importantes. On est à 2,5 M€. On pourrait gonfler nos subventions. Si on inscrit 50 % d'une dépense d'investissement, on n'inscrit que 50 % des arrêtés de subventions que l'on a. Là-dessus, on est honnêtes et clairs, sincères, ce qui fait que l'on est obligés d'inscrire un emprunt beaucoup plus important. Les subventions tomberont après. Le PPI a été présenté déjà plusieurs fois dans toutes les réunions qu'on a eues. Vous voyez le pic. C'est important. FDC, c'est Fonds de concours. C'est tout ce que l'on verse à Mégalis Bretagne, à l'habitat, à l'économie, au tourisme. Le socle, c'est tout ce qui est investissement de gestion, c'est le patrimoine, le matériel pour les services, les véhicules, le mobilier. Les nouveaux projets, en vert. Ce que nous, en tant qu'élus, on aime bien, c'est de mettre de nouveaux projets. Vous voyez la partie bleue de l'espace aquatique. La partie verte se réduit. Elle reprendra après la réalisation de l'espace aquatique qui est prévu d'être fini en 2028. On voit qu'en 2029, on aura la possibilité d'avoir beaucoup plus d'espace aquatique et que la partie grise, avec le très haut débit, va s'arrêter. La prospective qui vous a été présentée tout à l'heure permet de financer ce pic-là, mais, c'est clair, on devra emprunter plus et on va automatiquement dégrader un petit peu le ratio de désendettement. Là, on vous a mis le détail. Je vous laisse prendre connaissance du PPI, c'est-à-dire des AP/CP. Vous avez surtout la colonne crédits de paiement 2025. Vous avez le détail des investissements qui sont inscrits au budget 2025, sur le budget principal, je dis bien. Vous avez la deuxième partie du tableau avec les crédits importants. On retrouve bien le pôle Enfance-Jeunesse de Bourbriac avec 1 M€. Je vous laisse regarder les montants. Chacun s'y retrouve.

On va aller ensuite sur le budget Déchets. On est sur un budget de presque 14 M€. 1,7 M€ en investissements, mais en dépenses réelles, c'est 1,4 M€. Par contre, il faut savoir que le SMITRED, c'est quasiment 50 % de nos dépenses de fonctionnement, presque 5 M€. Le reste, c'est du personnel. On a également la constitution du budget Déchets. À côté, vous avez le financement : la TEOM. Les dotations et subventions, c'est la participation du budget principal et les produits de gestion courante, c'est la revalorisation des matières et les produits de service. Vous voyez que c'est quand même 70 %. Les impôts, les dotations de subventions, le budget principal et la vente de produits.

Le budget transport. Je voudrais que l'on s'y attarde un peu plus. Il vous sera proposé. Quand vous voyez les résultats de 2024, on pourrait dire : pourquoi augmenter le versement mobilité de 0,5 % à 0,6 % ? C'est tout simplement parce que l'on va avoir des échéances importantes. Il nous faut les anticiper. On a une contrainte technique sur ce budget-là qui est une comptabilité un peu à part. On n'a pas la possibilité de verser des subventions d'équipement. Vous savez que la participation à la ligne Guingamp-Carhaix, c'est normalement de l'investissement, mais, réglementairement, on ne peut pas le faire. Donc, ce sera du fonctionnement, c'est-à-dire que l'on ne pourra pas emprunter pour financer la ligne Guingamp-Carhaix. C'est ce que l'on avait pensé faire. Il va falloir effectivement dégager du fonctionnement. La seule possibilité, c'est du versement mobilité, sachant qu'à côté, on a la renégociation de la DSP. Si on décide de lever des options, il faudra les financer par un surplus de versements mobilité, puisque la DSP est calculée sur le versement mobilité à 0,5 %. Et il faudra financer, à partir de 2027, les 200 000 € supplémentaires de Breizh Go en fonctionnement. Ce que l'on prévoit aujourd'hui, on n'en a pas forcément besoin aujourd'hui même, mais, en 2026, 2027, 2028, on aura besoin de cet argent-là. Si on attend ces années-là, on ne peut pas augmenter le VM de plus de 0,8 %. On est à 0,5 %, on ne pourra pas aller au-delà de 0,8 %. Ça ne nous permettra pas de les financer. C'est pour ça que l'on propose aujourd'hui d'anticiper un petit peu pour nous donner de la marge. On va provisionner sur les excédents pour reverser sur les années à venir. Voilà un petit peu la stratégie,

Procès-verbal

sachant que l'on a mandaté un cabinet financier pour nous refaire une prospective financière, je regarde Guy CONNAN, pour revoir comment, après la DSP, tout ça va se mettre en place financièrement avec la prospective, le versement mobilité, comment on va intégrer toutes ces nouvelles dépenses dans ce budget-là.

Les budgets économiques. Ici, on vous a présenté un inventaire suite à l'Atlas des zones d'activités. Ça, c'est la carte un peu principale. On a 52 zones, c'est énorme, sur le territoire. Vous avez la superficie. On a bien sûr des terrains vacants à hauteur de 18 %. Ça, c'est le stock si l'on peut dire. Tant qu'ils ne sont pas viabilisés, ils n'ont aucune valeur. Il faut le savoir. Donc, il faut que l'on investisse de l'argent pour pouvoir les revendre ensuite et avoir de la valeur sur nos zones d'activités. Faites attention, il n'y a pas 23 M€ de dépenses dans le budget des zones d'activité, ce sont des opérations de stock et des opérations d'ordre. C'est beaucoup plus modeste que ça sur ce budget-là. On n'a pas fait un chèque à Philippe LE GOFF de 23 M€ sur les zones d'activités, ne vous en faites pas. Par contre, il faudra se réinterroger à la suite du vote que l'on a eu, ici, sur le bail à construire, puisque l'on aura des loyers et que l'on n'aura pas une somme qui tombera une année. Également, la mutation du budget Ateliers Relais, avec des effets de périmètre, notamment « Émergence » qui va revenir au budget principal, puisque l'on y a des services dedans, il n'a plus de vocation économique. Par contre, pour moi, il y aura tout à définir dans la politique d'immobilier d'entreprise sur notre territoire et c'est ce budget-là qui en sera le support.

On va passer à notre petit budget Énergies renouvelables, mais qui aura un grand devenir avec le réseau chaleur, je regarde Christian PRIGENT, sur la chaudière bois. Toutes les installations photovoltaïques que l'on pourra avoir sur le bâtiment. Je pense que c'est une orientation très forte à prendre cette année, puisque ça nous permettra de maîtriser nos dépenses d'énergie. On sait, malheureusement, même si elles ont un petit peu baissé cette année, qu'elles risquent de réaugmenter en 2026. Si on est nos propres producteurs, et vous savez qu'aujourd'hui, il existe la production partagée, collective, qui nous permet d'avoir des panneaux sur un bâtiment et de produire, de tout consommer, mais également d'aller, dans un rayon de 10 kms, sur d'autres bâtiments communautaires et de maîtriser nos dépenses. Je pense que c'est une orientation forte qu'il faudra que l'on prenne. C'est ce budget-là qui en sera le support. Aujourd'hui, on est plutôt sur les études de mise en place des chaudières et du photovoltaïque.

Sur les budgets Eau et Assainissement, budgets très forts, on n'est pas loin de 40 % de nos dépenses réelles pour l'eau et l'assainissement, avec des travaux importants sur la STEP de Pontrieux en assainissement : 1,4 M€. On commence avec Pont-Ezer. Je regarde Rémy GUILLOU, on est à combien de millions pour Pont-Ezer au total ? 17 M€ sur trois années, je crois, c'est ça ? Donc, on va avoir le même pic en assainissement que celui que vous avez vu tout à l'heure avec l'espace aquatique au niveau du PPI Assainissement que l'on a vu sur le budget principal. 3,6 M€, déjà, au démarrage. La STEP de Saint-Clet : 460 000 €. Saint-Adrien : 200 000 € et, bien sûr, du renouvellement de réseau aussi. Tout ça pour répondre à nos obligations réglementaires. Sinon à quoi sert d'avoir fait un PLUiH et d'avoir une politique d'habitat si l'on ne peut pas construire ?

Sur le budget Eau, là, la STEP c'est fait, on est plutôt sur les télérelèves avec la SAUR, les travaux sur usine, 250 000 € et surtout, on commence notre programme important de renouvellement de réseau. C'est un budget qui ne pose pas de problème. 3,6 M€, vous avez vu, c'est quasiment ce qui est dégagé avec le fonctionnement. Donc, c'est un budget qui se comporte bien, qui va permettre d'avoir une lisibilité et d'avoir une continuité dans le temps sur l'investissement plus compliqué sur l'assainissement.

Le Président en a parlé tout à l'heure, sur l'harmonisation tarifaire, la proposition qui est faite est d'attendre les nouveaux élus pour la faire. Le travail a été fait si l'on peut dire et la responsabilité sera faite au niveau des élus, si j'entends bien, toujours dans un souci de préserver la qualité et la ressource en eau, et surtout de renouveler notre patrimoine.

Procès-verbal

On va aller ensuite à l'enjeu principal, qui est la fiscalité. On vous a montré le plan d'économies, comment on allait construire nos budgets, mais il nous faut augmenter nos recettes. C'est pour moi la diapo qui est la plus importante aujourd'hui. C'est là l'enjeu de ce budget-là, mais on ne fait pas ça uniquement par plaisir. Vous savez, un an avant les élections, personne ne pouvait penser qu'on pouvait augmenter la fiscalité, mais vous avez vu qu'avec la prospective financière, c'est clair, s'il n'y a pas ça, on peut oublier le PPI et tout le reste. On va déjà commencer par la TASCOM. La TASCOM, c'est un impôt qui est prélevé sur les grandes surfaces de plus de 400 m² et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 500 000 €. Grosso modo, les grandes surfaces alimentaires. On a un coefficient aujourd'hui qui est de 1,05 et on peut aller jusqu'à 1,2, mais on peut augmenter que de 0,5 tous les ans. Donc, il est proposé de passer de 1,05 à 1,10 cette année. Ça fait 35 000 € de plus. Je sais qu'aujourd'hui, c'est moins compliqué d'aller sur la TASCOM quand on connaît l'évolution du chiffre d'affaires, parce que c'est un pourcentage sur le chiffre d'affaires. Les grandes surfaces, sur notre territoire, étaient à 362 M€ de chiffre d'affaires en 2021. En 2023, elles étaient à 424 M€. Voyez, c'est exponentiel. Donc, là-dessus, normalement, ça ne pose pas trop de problèmes. Certainement qu'en 2026, on pourra aller à 1,15 et après, en 2027, 1,20 comme l'ensemble des autres collectivités un peu partout.

Ensuite, le mix fiscal. À un moment, dans le document, on a mis une fiscalité intelligente. Je n'aime pas trop ce mot-là. C'est plutôt une fiscalité orientée et réfléchie, parce qu'on a comme possibilité la taxe foncière. Elle est principalement payée à 75 % par les ménages et à 25 % par le monde économique. Si on passe d'un taux de 2,07 % à 3,20 %, ça fait 15 €, pas par habitant, mais par foyer, en moyenne. Je dis bien en moyenne, puisque les valeurs locatives ne sont pas les mêmes sur tout l'ensemble du territoire, mais en moyenne, c'est 15 € par an, cette année. Ce n'est pas tous les ans, c'est cette année, par foyer. Par contre, passer de 2,07 % à 3,20 % nous donne la possibilité d'augmenter la TH des résidences secondaires. Si l'on n'augmente pas le foncier bâti, on ne peut pas augmenter dans la même proportion la TH des résidences secondaires, mais, en faisant ça, on passe d'un taux de 13,30 % en TH résidences secondaires à 19,28 %. On voit que le montant est beaucoup plus important, puisque l'on passerait à une augmentation de 170 € par foyer de TH résidences secondaires. Le Maire de Ploubazlanec nous a dit qu'effectivement, quand eux ont appliqué la majoration de 60 %, ça n'a pas été un enjeu, parce qu'on est sur des gens qui ont plusieurs propriétés. On l'a dit plusieurs fois, les résidences secondaires du sud et du nord ne sont pas forcément les mêmes, mais les gens qui sont en copropriété ou à plusieurs propriétés sur le nord du territoire, ça n'a pas forcément posé de problème et ça permet d'avoir un mix, notamment au niveau des contribuables aussi. On propose de ne pas toucher le foncier non bâti. C'est un peu symbolique pour deux choses symboliques, parce que, si on les augmentait dans les mêmes proportions, l'effet serait quasiment ridicule. Les bases de foncier non bâti sont très faibles.

Sur le budget annexe Déchets, quand on avait fait notre prospective financière sur les déchets, c'était un taux d'harmonisation à 12 % jusqu'en 2029. Un point de fiscalité, ça représente 800 000 €. Ce qui est proposé dans le *deal*, c'est de baisser la subvention d'équilibre de 2,4 M€ à 1,6 M€, c'est-à-dire 800 000 € sur cinq années. Ça fait à peu près 160 000 € tous les ans en passant d'un taux de 12 % à 13 % lissé sur cinq ans. À Paimpol, Belle-Ile en Terre, Callac Bourbriac et Pontrieux, on prend 0,20 % tous les ans, puisqu'ils étaient à 12 %. Ils passeraient à 13 %. Ça fait 3 € à 4 € par foyer, par an, en plus. On serait à une moyenne de 15 € entre 2025 et 2029 pour un foyer moyen. Je parle bien par foyer et pas par habitant. Par contre, Guingamp continue sa progression, puisque, eux, partaient de zéro pour aller jusqu'à 13 %, avec une actualisation linéaire, c'est-à-dire qu'il y a eu un à-coup, à un moment, et là, on est reparti sur une proposition linéaire, entre 2025 et 2029, à 7,95 % en 2025. Sur le territoire de Bégard, on était déjà au-dessus de 13 %. Donc, il y aura une petite actualisation. Voyez, on passerait en 2026 à 13,10 % au lieu de 13,13 % pour aller à 13 %. Voilà aujourd'hui la proposition qui est faite sur le mix fiscal.

Ensuite, on va vous présenter le budget, comme je l'ai dit tout à l'heure sur le fil rouge, par le Projet de Territoire. Vous savez qu'il a été actualisé et simplifié en 2024. Il y a un premier acte et trois

Procès-verbal

ambitions. La première est le créatif et le productif. Elle concerne notamment l'économie, les déchets, l'alimentation. Je vous laisse prendre connaissance des ambitions. Le tourisme, la culture... On va aller tout de suite un peu dans le détail du budget 2025. Par rapport à cette ambition numéro un, il conforte la vocation nourricière du territoire avec 347 000 €. Également, un focus sur le projet « Nourrir l'avenir » avec le PAT à 80 000 €. Des mesures phares : bien sûr, le PAT, les MAEC et un guide des producteurs en circuit court et du consommateur local. Toujours dans la première ambition, pour les produits phares, on est plutôt sur les déchets et sur l'environnement, donc le tri à la source des biodéchets, formaliser une stratégie de l'économie circulaire. Également, la dépollution de Cadolan et les travaux sur le Correc, les sites sur la Maison nature, on ira voir ça tout à l'heure, mais également, on voit bien le projet de réhabilitation de la cantine et du bâtiment d'accueil de Centre Forêt Bocage. On va y investir 230 000 € cette année. Au total, si on prend cette ambition-là, c'est plus de 14 M€ dans l'ensemble de nos budgets qui sont fléchés sur cette ambition-là.

Ensuite, on est sur l'eau et l'assainissement. Là, vous voyez 47 M€. Je ne vous donne pas le détail. Je vous ai listé tous les investissements, vous les retrouvez : Pontrieux, Pont-Ezer, Saint-Clet, Saint-Adrien, les réseaux et, sur l'eau, vous avez vu la télérelève, les travaux sur les réseaux. Donc, 47 M€ sur cette ambition.

Ensuite, la culture pour faire plaisir à ma voisine, Josette CONNAN. 297 000 € sur la culture et les populations, la rencontre, avec La Sirène, les écoles de musique, le projet 100 % EAC avec la candidature, la Cité de la musique bretonne et une harmonisation de l'EAC, puisqu'aujourd'hui, tout le monde ne bénéficie pas d'EAC. Donc, ça, c'est le projet. Également un focus sur le projet Rivages partagés avec 18 000 € inscrits en investissement. Là, les montants sont hors personnel, bien sûr. Tout à l'heure, il y aura une délibération importante pour accompagner une association de diffusion culturelle, notamment l'école de musique des Trois-Rivières, mais, par rapport à nos deux écoles de musique, 470 élèves sont inscrits, 21 enseignants. Un élève coûte en moyenne 952 €. Un autofinancement de 477 000 €. Ce sont les salaires la plupart des parties. Quand vous regardez un petit peu l'autofinancement, vous voyez, c'est quand même une action forte, l'école de musique. Sachant que là, nos partenaires se désengagent, ce qui fait que nous devons assumer ou renoncer ou revoir les tarifs. On sait combien coûte un enfant dans une école de musique. C'est 950 €. On n'est pas un conservatoire encore, mais peut-être un jour.

Ensuite, toujours dans le créatif, c'est stimuler la responsabilité sociétale des entreprises avec les projets phares : l'égalité femmes hommes ; les territoires d'industrie ; la fin de l'étude de commerce ; les subventions économiques aux associations : 600 000 € ; les aides aux emplois associatifs : 120 000 € quand même ; et les aides économiques : 250 000 €. Ça, ce sont les enveloppes qui sont inscrites cette année.

La deuxième ambition : être redistributif et mettre en partage un service adapté aux habitants. Là, on va aller sur les compétences habitat, santé, service à la population, numérique, formation, jeunesse, revitalisation, sport, nature, petite enfance et CIAS. Tout de suite, Élisabeth PULLANDRE, 2,3 M€ inscrits pour l'habitat. Je vous ai dit : projet phare. Le point info habitat près de 5 M€ de travaux ont été faits pour 120 dossiers de rénovation. C'est le fameux PIG, vous savez. C'est-à-dire que l'on investit 189 000 €. Il y a 5 M€ de travaux qui sont faits. Il y a eu 3 M€ d'aide ANAH qui ont été injectés auprès des propriétaires privés. On a également 425 000 € qui vont terminer, si l'on peut dire, notre plan sur les gens du voyage à Saint-Agathon. Autrement, vous avez le soutien aux bailleurs sociaux. J'ai le Président de Guingamp Habitat à ma gauche. On voit aujourd'hui que le logement sans un partenariat des collectivités locales, des communes, de l'intercommunalité, du Conseil départemental, du Conseil régional, mais également des investisseurs privés, il faut être clair, on ne pourra pas tout faire, nous, public, les particuliers. On espère que l'État nous accompagnera également, parce que nous sommes sur des sommes colossales. Vous avez le détail des actions qui ont été faites à Plouézec par Guingamp Habitat. Ploubazlanec aussi. Donc des programmes ambitieux. Je pense qu'aujourd'hui, si nous

Procès-verbal

n'avions pas ce partenariat-là entre toutes les collectivités et tous les acteurs, nous ne sortirions plus aucun logement social dans notre territoire. Ça, il faut en être conscient.

Se déplacer, c'est le budget mobilité : 5,4 M€ de dépenses, inscrits cette année, avec un programme d'investissement important, le schéma directeur des arrêts urbains ; immobilier et aménagement mobilier : 60 000 € ; les vélos à assistance électrique : 80 000 € ; les minibus : 150 000 € ; et bien sûr, la DSP, qui est à hauteur de 3,6 M€. Si on lève des options, il faudra les financer par le versement mobilité, puisque dans le DOB, l'orientation qui a été faite, c'est que les dépenses de mobilité sont financées par le versement mobilité. Donc, Guingamp-Carhaix, par le versement mobilité et Breizh Go par le versement mobilité.

Sur l'Enfance et la Jeunesse avec 1 M€ inscrit pour le pôle Enfance-Jeunesse de Bourbriac. Vous avez une perspective qui est ici. En tout, c'est 1,750 M€ qui sont mis sur les projets éducatifs, on va vers des familles et des enfants dans le budget, hors, bien sûr, frais de personnel. Donc, vraiment, on consommerait beaucoup plus si on mettait le personnel. Nous avons également souhaité vous montrer le fonctionnement d'une crèche. C'est important. C'est quelque chose dont il faut avoir conscience. Le fonctionnement de nos quatre crèches, c'est 2,5 M€. Le coût d'une place dans une crèche, c'est 21 000 €, presque 22 000 € à l'année. Comment est-ce financé ? Quand il y a 100 € de dépenses, c'est financé à peu près à 10 % par les familles. Sachant que les familles ont un crédit d'impôt de 50 %, ça réduit encore de moitié leur participation. La CAF, à peu près aux alentours de 38 %, 40 % et nous, on est à 50 %. C'est-à-dire que, dès qu'un euro est dépensé dans la crèche, on a 50 centimes pour nous. Sur les 2,5 M€, on a 1,250 M€ en autofinancement. Vous avez la nature des dépenses. C'est la masse salariale, puisqu'il y a des taux d'encadrement à respecter et là, ça dépend de la CAF. Si on ne respecte pas, on perd les 38 % ou 40 % de financement avec la CAF. Donc, il faut respecter ça. C'est un gage aussi de sécurité et de bon fonctionnement de nos collectivités, mais vous voyez bien comment sont réparties les charges. Cette année, on est sur +0,6 % d'augmentation du budget prévisionnel.

Ensuite, on est sur l'ALSH. On a quatre ALSH de fonctionnement. On est à 1,09 M€. Vous allez voir, là, il y a un petit changement dans le fonctionnement. On reste toujours aux alentours de 50 % de financement en autofinancement au niveau de l'agglomération. Là, on a moins de subventions de la CAF, puisqu'on est à 20 % ou 23 % et ce sont les familles qui compensent à peu près à la même hauteur que la CAF. Donc, vous voyez, 50 % pour nous, 25 % à peu près pour les subventions et 25 % pour les familles. Vous voyez également la masse salariale, très importante, avec, là, des coûts pédagogiques un peu plus importants. L'alimentation aussi, mais vous voyez, pareil, là, il y a des taux d'encadrement. On ne peut pas faire grand-chose. Donc, faire des économies là, c'est sur les coûts pédagogiques. Sur l'alimentation, c'est un peu compliqué, il faut bien donner à manger aux enfants. Par contre, on prévoit +2,2 %. Par contre, c'est à nous de décider du niveau de service. Est-ce que l'on augmente nos capacités ou est-ce que l'on reste au niveau des capacités d'accueil que l'on avait en 2024 ? Ça, c'est une décision politique que nous devons prendre dans le cadre de la maîtrise de nos dépenses et des économies qui sont demandées.

La troisième ambition : faire collectif. Citoyenneté, gouvernance, évaluation, égalité femme-homme, service public, coopération, vie associative, mutualisation, tout ce qui fait vivre et la vitalité de nos territoires. Là, il y a 1,4 M€ engagé sur ces dynamiques-là et la mobilisation citoyenne. Notamment, on lance le projet Maison des solidarités sur le territoire de Guingamp avec 90 000 € pour les études. Dans le PPI, il est inscrit 1,17 M€. Important, la ligne de droite, le montant n'est pas très important, mais je pense que la symbolique est très importante, je regarde Cyril JOBIC, la coopération. C'est très important la coopération pour la solidarité.

Également, le levier de développement économique, c'est la commande publique. 67 % des marchés publics sont distribués à des entreprises bretonnes en 2024. C'était 75 % en 2022 ; 71 % en 2023. Samuel LE GAOUYAT est en responsabilité. Il faut essayer de faire travailler nos entreprises, mais il faut respecter les règles des marchés publics. On peut trouver, pas des astuces, mais des procédures qui nous permettent de faire travailler nos entreprises.

Procès-verbal

En synthèse, on va vous mettre maintenant ce qu'il faut retenir, les enjeux importants sur nos budgets. D'abord, le budget principal. On contient à 6,2 M€ notre 011 au lieu de 6,08 M€. On stabilise notre masse salariale, pas de création de postes. Un enjeu important sur les subventions, notamment sur le SDIS, sur la réduction de la subvention d'équilibre au budget Déchets, mais également un maintien à l'OIT, un maintien au CIAS et un maintien au monde associatif. Ça, c'est, je pense, quelque chose qui doit ressortir ce soir. On maintient nos participations au monde associatif, malgré les difficultés que l'on rencontre. Par contre, une maîtrise : un plan d'économie de 1,3 M€ sur notre budget avec un PPI qui est à 9 M€ au lieu de 13 M€ selon les besoins, mais ce n'est pas une économie, c'est une priorisation et un étalement dans le temps. Pour ça, un plan d'économie, une stratégie à moyen terme et une augmentation de nos recettes avec une révision de la taxe foncière bâtie et de la THRS pour avoir un mix fiscal à hauteur de 1,8 M€, mais également un recours plus important à l'emprunt qui nous fera passer à une capacité de désendettement cette année. Je vous le dis, le *deal*, ça va être entre sept et neuf. On va essayer. Certainement, ça augmentera l'année prochaine, parce qu'il faudra emprunter à nouveau pour l'espace aquatique, mais normalement, les recettes que l'on a nous permettent de passer ce cap-là.

Ensuite, sur le budget transport, une DSP à 3,4 €, s'il n'y a pas d'option. Il faudra participer, comme je l'ai dit, et je le répète, à Guingamp-Carhaix, 2,7 M€, et à Breizh Go, 200 000 €. Pour cela, on anticipe, puisqu'on a un problème financier technique, il n'y a que le versement mobilité qui est une recette de fonctionnement. On n'a pas de possibilité d'emprunter pour payer ces 2,7 M€. Donc, on va provisionner en passant de 0,5 à 0,6, sachant que le plafond est à 0,8 et que l'on ne pourra pas aller au-dessus, pour financer tous les enjeux de la mobilité.

Sur les déchets : maintien du niveau de service. On remplace les bennes, on met aux normes nos déchèteries. Il y a deux déchèteries, Callac et Plouëc-du-Trieux, qui vont être mises aux normes. Ensuite, priorité 3 : les ressourceries sur Guingamp et sur le secteur de Paimpol pour l'économie circulaire. Pour pouvoir financer ça, au lieu d'être sur un lissage à 12 %, on passe à 13 % sur 2029 avec les conséquences que je vous disais, ce qui va nous permettre d'alléger la subvention d'équilibre du budget principal. C'est simple, si l'on ne fait pas ça, il faudra augmenter plus la fiscalité budget, mais c'est le mix fiscal. C'est le *deal* que l'on propose aujourd'hui.

On vous a montré également l'ensemble de notre programme d'investissement 2025. On voit bien que l'eau et l'assainissement, là, c'est Rémy GUILLOU qui va dépenser aujourd'hui, en 2025 : 16 M€ presque 17 M€ d'investissements. Pour les territoires, sur l'ensemble des communes, le numérique, toujours 2 M€. Le patrimoine : 1,9 M€. L'urbanisme et l'habitat, toujours très fort : 1,9 M€. Les déchets : 1,7 M€. L'enfance jeunesse avec Bourbriac : 1,2 M€. L'économie 787 000 €. Il faut toujours continuer d'investir dans l'économie, puisque c'est la richesse de nos territoires, bien que notre fiscalité soit de plus en plus compliquée, parce que l'on n'a plus de lien entre la fiscalité et nos territoires. On en touche très peu. Les gens du voyage : 425 000 €. La biodiversité : 516 000 €. La biodiversité a une particularité, c'est la GEMAPI, on verra tout à l'heure qui paye. Le sport et la culture, la voirie et les relations aux communes. Les relations aux communes, c'est les reliquats de fonds de concours qui restent à verser.

Voilà, Monsieur le Président. Je pense que l'on est sur les votes, là, maintenant.

Vincent LE MEAUX : Une heure de présentation pour des budgets d'un niveau de 150 M€. Si on parlait en francs, on ne serait pas loin du milliard. Donc, remettez-vous dans l'histoire pour vérifier ce que c'est devenu : une intercommunalité, aujourd'hui. Dire à Vincent CLECH tout d'abord mes remerciements pour avoir mené la discussion technique et financière avec les services, dans cette période où effectivement nous avons eu des mobilités internes qui nous ont déstabilisés au niveau de l'organisation administrative. Remercier le Directeur général, ses Directeurs généraux adjoints et les

Procès-verbal

directrices générales adjointes sur cette matière qui fut délicate et, ainsi, dire que les élus sont sur le sujet depuis le mois de septembre et donc remercier les élus du Bureau exécutif d'être dans la boucle. Sur cette question budgétaire qui fut délicate à mener cette année. J'ai vu un autre Président qui dit que c'était le budget le plus dur de l'histoire, mais en tout cas, pour notre jeune agglomération, c'est un budget qui ne fut pas facile à mener. J'en ai connu d'autres bien difficiles dans d'autres collectivités, mais celui-ci, il est sur des enjeux de taille et des décisions importantes, ce soir. Donc, merci, Vincent CLEC'H, pour cette présentation.

Je vous laisse maintenant le soin de le commenter, de le débattre, de le critiquer et de l'amender. Il est encore temps de donner votre avis sur cet enjeu d'équilibre budgétaire pour l'année 2025. Je resitue une seule chose, Vincent CLEC'H l'a dit, et je le redis, c'est une sorte de budget primitif pluriannuel, c'est-à-dire que nous nous engageons sur plusieurs années pour conduire la solvabilité de notre agglomération. C'est un acte d'engagement que nous prenons ce soir pour plusieurs années et pour permettre aux équipes à venir de bien se retrouver dans un budget facile, parce qu'aujourd'hui, on ne prend aucune décision. Je plains celles et ceux qui arriveront là en 2026. Sachant que, comme disait Vincent CLEC'H, en 2026, il n'y aura pas de décision budgétaire, puisque ce sera une année électorale, c'est très délicat de le faire. Donc, ça veut dire que le mur financier, c'est en 2027 qu'il arriverait et, là, il y aura des décisions très lourdes de sens. Il est bâti pour être viable sur cette fin de décennie 2030. Et je dirais, nonobstant des décisions gouvernementales qui pourraient intervenir en 2026-2027. Ce n'est pas pour être rabat-joie, mais nous ne maîtrisons pas tous les enjeux financiers.

Cyril JOBIC : On va mettre un petit peu de débat, enfin, des questions plutôt. Deux questions. La première, ça ne va pas être une surprise de m'entendre parler de ça, c'est sur le PPI et sur la ligne des études. J'assume ma pathologie d'être « étudophobe ». Si l'on pouvait avoir des détails sur ce qui est prévu dans cette ligne, si on les a. Et la deuxième, on l'avait évoquée, peut-être en Bureau communautaire plus qu'ici, sur le devenir de certains bâtiments qui nous appartiennent, aurait-on la possibilité de les céder ? On évoquait notamment les gendarmeries. Savoir où on en est de la réflexion et ce qu'il en est.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour ces questions graves sur le sujet des études et d'être vigilant.

Yannick ECHEVEST : Je voulais juste poser une question par rapport au financement de la ligne Guingamp-Carhaix. Si j'ai bien compris ce sera du fonctionnement sur le versement transport. Donc, ça veut aussi dire : pas de récupération de FCTVA plus tard.

Joseph LINTANF : C'est un peu la même question. C'était juste savoir si la somme de 2,7 M€, que l'agglomération a versée, est sur plusieurs années. Je suppose.

Vincent LE MEAUX : On va te répondre. On va te dire comment c'est compliqué, mais on y arrivera. À force de discuter, on y arrive. Là, dans l'idée, c'est de ne pas confondre vitesse et précipitation, et continuer de discuter, négocier jusqu'au bout, parce que, sinon, on pourrait partir en disant : « non » directement. Moi, je te réponds directement, comme ça. L'objectif, c'est de ne pas dire non immédiatement. Moi, je serais tenté, aujourd'hui, dans le contexte actuel, de dire « non » systématiquement à toute nouvelle demande, mais si on dit non à toute nouvelle demande, on tue la cohésion républicaine et la cohésion sociale dans notre territoire. L'agglomération est attendue à tous les carrefours, à tous les croisements de ligne. On est attendu partout, on a des coups de téléphone tout le temps, désormais, pour savoir si l'on peut venir compenser ceci, compenser cela. Donc, tu vois. Et donc, le parti pris... Et je remercie les collègues du Bureau communautaire et celles et ceux qui suivent les dossiers divers et variés en tant que simples conseillers communautaires d'être vraiment de bons relais de nos possibilités, de nos incapacités, mais aussi des demandes. On a effectivement des retours, Joseph LINTANF, concernant cette ligne. Les 2,7 M€, on ne pourra pas les sortir du jour au

Procès-verbal

lendemain. Donc, on va demander des échéanciers et prendre le temps, la pluriannualité. Il faut le comprendre, comme Paris ne s'est pas faite en un jour, tous ces montages financiers ne s'exécuteront pas sur un seul exercice budgétaire. Si on veut vraiment rester dans l'annualité budgétaire, on tue notre agglomération, c'est clair et net. Je pense que d'autres collectivités le vivent comme ça. Si on doit tout financer d'un seul coup, on tuera notre capacité budgétaire et nous ne pourrons plus assurer nos missions régaliennes. C'est pour ça que l'on va discuter avec la Région Bretagne, on va discuter avec le Département des Côtes-d'Armor, on va discuter avec l'ensemble des partenaires pour dire où sont nos limites aussi financières. Voilà, simplement, pour cet éclairage.

Samuel LE GAOUYAT : Une réaction et un commentaire. Je n'ai pas de question, mais c'est essentiellement remercier l'ensemble des services, l'ensemble des élus qui ont travaillé sur ce budget et me réjouir que ce budget mette en avant un maintien de nos ambitions à la suite de l'écriture du projet de territoire, un maintien des services publics au sein de notre agglomération, un soutien à la vie associative, un soutien au développement de la politique culturelle qui me semble le véritable socle de notre société et encore plus aujourd'hui, et un PPI qui nous met dans une perspective 2030. Donc, juste ce sentiment, et partager mon sentiment pour affirmer l'ambition de notre agglomération quand on voit que beaucoup de collectivités sont aussi contraintes par le contexte qui a très bien été décrit. Aujourd'hui, c'est souligner aussi que l'on est au service des habitants, au service des citoyens et au service de notre territoire.

Dominique PARISCOAT : Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Vincent CLEC'H, pour cette présentation, parce qu'elle est vraiment simple et facile à comprendre. Donc, merci pour cette présentation et merci aux services, bien sûr. C'est vrai que l'on offre de plus en plus de services à la population. Du coup, des fréquentations qui sont de plus en plus importantes, en hausse, notamment dans les services que je gère. Donc, des questions qui se posent. Comment faire ? On a eu une augmentation de 2,5 %, mais on voit bien qu'aujourd'hui, on a une fréquentation des demandes de parents pour ces services. Comment définir les règles pour accueillir ou refuser ? L'autre question, c'était par rapport à l'encadrement. Yvon LE MOIGNE, je sais que tu vas avoir un chantier difficile, mais il y a des règles à respecter aussi, notamment dans différents services à la population par rapport à l'encadrement. Donc, ça ne va pas être évident. Merci pour les réponses que l'on pourra peut-être avoir, parce qu'il va falloir forcément prendre des décisions. Soit on continue d'évoluer, soit, à un moment donné, il faudra s'arrêter de rendre autant de services à toute la population.

Vincent LE MEAUX : Merci pour ce témoignage de réalité.

Marie-Françoise LE FOLL : Bonsoir. Ma question est par rapport aux bâtiments que nous pouvons avoir et dans lesquels exercent nos professionnels. Y a-t-il des budgets qui vont être ciblés pour améliorer les conditions de travail dans certains bâtiments qui sont, pour certains, assez vétustes ou pas forcément appropriés à leur pratique ? Merci.

Vincent LE MEAUX : Merci pour cette question.

Yvon LE MOIGNE : Bonsoir à toutes et à tous. C'est davantage un commentaire sur ce budget et une perspective pour le moyen terme à venir. D'abord, un commentaire. Chacun connaît évidemment les profondeurs abyssales de notre déficit. Aujourd'hui, de l'État à nos collectivités, on a tous évidemment une stratégie à conduire pour limiter nos moyens particulièrement contraints. Premier point, je voudrais remercier évidemment Vincent CLEC'H et les services de Marie-Laure BOCHER-DAGORN pour le travail d'équilibriste qu'ils ont dû conduire pour en arriver à ces propositions de ce soir. Second point, je suis gré au Président LE MEAUX dans son propos introductif d'avoir fait une analyse réaliste de la situation en s'exonérant de toute forme politicienne dans son propos. Merci, tu as parfaitement, dans un premier temps, compris que le contexte international que l'on connaît depuis 2020 n'a sans doute pas servi nos finances publiques, que le « quoi qu'il en coûte », l'inflation, l'Ukraine, et le coût

Procès-verbal

de l'énergie se sont cumulés pour expliquer une partie de notre difficulté présente. Que là encore, nous avons quand même, il faut le savoir, une politique sociale protectrice et généreuse qui a également un coût de plus en plus lourd dans notre pays. Et l'autre point, et j'approche peut-être de mon sujet de prédilection, depuis quelques années, les propositions, les décisions gouvernementales qui ont été prises à l'endroit et au bénéfice des agents de la fonction publique ont évidemment un coût extrêmement important sur nos finances. L'augmentation du point d'indice, les primes sur le pouvoir d'achat, etc., ont entraîné des surcoûts qu'il nous convient de la façon la plus forte d'honorer. Bien sûr, à partir de là, nous avons eu aussi, dans notre collectivité, une politique salariale hardie à l'endroit de nos agents. Et nous allons la poursuivre, que ce soit grâce à POLITEIA, la reconsidération de notre régime indemnitaire ou cette proposition de tickets restaurant, certes, emblématique, mais aussi toutes les politiques de complémentaires santé, etc. Tout cela, ça a un coût, bien sûr. Donc, on comprend très bien un autre élément, Vincent CLEC'H, que j'ai noté. Dans les ressources qui sont les nôtres, il faut savoir que le levier fiscal devient pratiquement résiduel, puisqu'il ne représente que 20 % de nos ressources. La question est purement et simplement posée à ce niveau-là. Ce que je voudrais dire, au-delà de ce commentaire, c'est les perspectives pour le moyen terme. On a évoqué dans les propos que j'ai entendus : « *Quid d'un certain nombre de bâtis, dont Guingamp-Paimpol Agglomération est propriétaire ?* » « *A-t-on besoin de les conserver ?* » C'est une première question, mais je crois que la question de fond est aujourd'hui posée, évidemment, ne serait-ce que dans le rapport que chacune et chacun d'entre vous avait lu. Quid, bien entendu, des champs de compétences ? Qui fait quoi ? N'est-il pas temps aujourd'hui à l'aune de cette année 2025 de nous poser les questions sur les compétences que nous développons ? Nous avons des compétences qui sont purement et simplement liées à ce que la loi nous impose, mais nous avons, dans le cheminement qui est le nôtre depuis cinq ans, pris un bon nombre de compétences qui créent certainement aujourd'hui un flou entre les champs d'investigation qui sont ceux d'une communauté d'agglomération et ceux qui sont ceux d'une commune. Je crois que les temps qui vont venir présentement vont nous imposer de clarifier ce dilemme. Peut-être, a-t-on déjà, via le service d'incendie et de secours, posé cette question et posé cette bonne question. Peut-être, y aura-t-il d'autres points, car je crois qu'aujourd'hui, il y a à rendre aux communes ce qui appartient aux communes, et conserver exclusivement aux agglomérations et aux intercommunalités ce qui revient aux intercommunalités. C'est, Président, une question qu'il nous faudra poser dans les débats de fond que nous aurons dans les mois à venir. Merci.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cette prise de position et cette orientation de débat dans l'année, notamment sur la question de la sécurité civile. Y a-t-il d'autres questions ? Non. On va faire une petite pause sur les questions. On va laisser Vincent CLEC'H s'exprimer. Il y a quelques points qu'il va pouvoir éclaircir.

Vincent CLEC'H : Pour répondre à Cyril JOBIC sur les études, on a des études de fonctionnement, on a des études d'investissement. Les études d'investissement que l'on a aujourd'hui, ce sont les architectes en fait pour les bâtiments qui vont être construits ou rénovés. Là, je pense à Bourbriac. Je pense aussi à la Maison des solidarités. Ce sont des études « normales » d'architectes. Il y a des études qui vont être terminées. On en a déjà parlé. Par contre, en fonctionnement, effectivement, on a quelques études, mais on est surtout sur des soldes d'études qui ont été lancées. On est sur des montants très peu importants, mais ce qui va être important, c'est qu'il y a beaucoup de questions sur le patrimoine. Il y a une étude, alors ce n'est pas une étude, c'est le schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie, c'est-à-dire qu'il va y avoir un diagnostic qui va être fait de l'ensemble de notre patrimoine, je regarde Joseph LINTANF, pour identifier la précarité énergétique de nos bâtiments, l'état de nos bâtiments et, en même temps, voir aussi la fonctionnalité de nos bâtiments. Je pense aux gendarmeries, pour nos salles de sport, bâtiments que l'on a vendus déjà ou d'autres bâtiments que l'on a aujourd'hui, pour savoir s'il est utile de les garder, parce qu'on n'a personne dedans ou si on va les utiliser à l'avenir. Nos bâtiments relais aussi. Tout ça va être fait. Là, effectivement, on va lancer ce schéma directeur qui va incorporer aussi des audits énergétiques, notamment sur les gendarmeries,

Procès-verbal

puisque c'est inscrit au budget, pour faire des travaux. Également, puisqu'il y a une question sur les services notamment, sont inscrites, pas forcément en études, mais là, en travaux, sur les crèches notamment, il y a 37 000 €. Également, 86 000 € de matériel adapté, de mobilier pour les crèches. On sait que l'on a une crèche qui n'est pas très fonctionnelle sur la partie nord du territoire. Donc, il y a des sommes. Il y a un AAP, c'est l'AAP 65. On a 467 000 € de travaux sur bâtiment. Également, sur l'AAP 61, on est à 396 000 € de matériel et d'équipements pour les services. Autrement, sur les études, au niveau du fonctionnement, je vous ai parlé tout à l'heure d'une étude RCF. C'est la prospective que vous avez vue tout à l'heure. Ce sont des choses que l'on va devoir payer qui ont déjà été faites. Autrement, on a des soldes d'études, notamment sur les églises, qui ont été faites. On a le solde à payer. Donc, là, c'est 8 000 €. On a déjà les études préopérationnelles techniques sur l'abbaye de Bégard qui sont déjà engagées. Donc, on a à payer le solde. Autrement, sur les études, je regarde Christian PRIGENT, on est plutôt sur des animations au niveau des agriculteurs. C'est le PAEC, c'est des choses comme ça. Donc, il n'y a pas de nouvelles études aujourd'hui qui sont lancées. On est plus sur les soldes des anciennes études qui ont été faites. Autrement, en investissement, on est vraiment sur des études, on me les a envoyées, sur des études d'architectes sur les bâtiments, notamment aussi le lancement de la microcrèche. Il y a Kernoa. Également, dans le cadre du schéma directeur énergies, il y a un audit sur nos bâtiments énergétiques. Autrement, pas de nouvelles études, si l'on peut dire. Toutes les études sont liées à des travaux en direct. J'imagine que, quand tu rénoves ta salle, tu es obligé de prendre un architecte, c'est considéré en étude. Autrement, il faut être clair, effectivement, on a un enjeu capital. Quand on veut maîtriser nos dépenses, il faut maîtriser nos bâtiments, nos dépenses énergétiques. Donc, là, il faut peut-être produire de l'énergie renouvelable aussi et il faudra certainement, dans le cadre des fonctionnalités, céder des bâtiments. On a déjà commencé. On a déjà vendu des bâtiments. Il faudra certainement en céder et après, voir effectivement sur les gendarmeries, mais qui va les reprendre ? Moi, je veux bien, mais il faut trouver quelqu'un. Guingamp Habitat ? Guingamp-Habitat va les reprendre ? Je ne sais pas. On sait que les services de l'État ne sont pas prompts à gérer eux-mêmes leur immobilier. Je ne connais pas beaucoup de casernes qui appartiennent à l'état. C'est soit un bailleur social, soit c'est une collectivité. Moi, ça m'interpelle de mettre de l'argent pour un bailleur social sur une gendarmerie. Ça m'interpelle. La priorité est plutôt sur le logement social. Autrement, pour répondre à Joseph LINTANF sur la participation, on est sur une comptabilité M43 qui ne permet pas de subventions d'équipement. Si on se rappelle bien, la ligne Guingamp-Paimpol, ça a été payé sur une ou deux années. Il faudra qu'on sorte 2,7 M€ sans faire d'emprunt en une ou deux années. Donc, là, Fanny CHAPPÉ est partie, mais il faudra qu'on essaie de trouver un cheval de Troie financier avec le Conseil régional, parce qu'on est sur des subventions. Alors, il n'y a pas de TVA. C'est comme le très haut débit, il n'y a pas de récupération de TVA. Donc, il va falloir trouver une solution. Pour l'instant, on ne l'a pas. On a travaillé avec la DGFIP qui ne nous en a pas donné. On essaie de trouver d'autres solutions, parce que l'on ne va pas être les seuls sur la Bretagne, sur ces schémas-là. Donc, il va falloir trouver une solution. Tant mieux si on arrive à trouver une solution pour basculer ça en investissement, mais aujourd'hui, on ne l'a pas. C'est pour ça qu'on anticipe. Si on a à la payer, ce sera au mieux trois années ou deux. Donc, un effort important. Sur les études, on a la liste, mais il n'y a rien. Je peux te garantir qu'il n'y a rien de superflu sur les études de fonctionnement. C'est plutôt des travaux de prestation que l'on a. Ce ne sont pas des études réelles. On solde toutes les études qui ont été faites, notamment les églises. Il y avait les PCAET aussi.

Philippe LE GOFF : Merci, Vincent CLEC'H, pour la présentation du budget. Juste quelques petits mots pour abonder le débat et essayer de réagir à un certain nombre de propos. La première chose, c'est, on l'évoquait tout à l'heure en aparté, 150 M€ de budget. C'est somme toute assez énorme. Pour ceux qui sont là depuis 2017, on voit à quel point la croissance du budget de l'agglomération est devenue importante. Aujourd'hui, dans un monde très fluctuant, je pense que l'échelon local a besoin de continuer à être dans cette stabilité, cette lecture. Ça me semble véritablement essentiel. Je sors de trois réunions aujourd'hui où même lorsqu'on parle avec les ministères, plus personne ne sait où il va, quels sont les critères qui vont lui être affectés. Il y a même des fonctionnaires qui sont un peu paniqués de savoir comment ils vont pouvoir travailler sur leur budget, continuer à porter leurs

Procès-verbal

politiques publiques. On voit bien que ça devient très compliqué. Je ferai mienne la phrase de Pierre DAC : « *La problématique de la prévision c'est de s'occuper de l'avenir.* » C'est vrai que la tendance ou la volonté elle est ici d'avoir une vision pluriannuelle, mais, si l'on regarde les quatre années qui viennent de s'écouler, rien n'exclut que demain l'on soit encore dans une même difficulté eu égard à un resserrement budgétaire, eu égard à une décroissance ou eu égard à des problématiques. L'on dit qu'aujourd'hui, l'inflation se calme, mais, si, demain, les droits de douane arrivent de manière complètement folle sur le territoire, l'inflation va revenir comme un vrai boomerang. C'est toute la difficulté à laquelle on est confrontés. Je trouve que, puisque l'on travaille depuis un certain nombre d'années, véritablement avec ce budget, on fait territoire. Rappelons que, oui, 2017 n'est pas si loin que ça. Ça fait maintenant huit ans que l'on est ensemble et je vois bien qu'au fur et à mesure, on ne parle plus de territoire. On parle de compétences, on parle de politiques publiques, on parle d'enfance jeunesse, on parle d'eau, d'assainissement, de numérique. Je crois qu'aujourd'hui, on parle de territoire, mais on harmonise aussi ce territoire avec un budget tel qu'il nous est proposé. C'est aussi une bonne chose. Harmoniser un territoire, continuer à être présent sur la commande publique qui est essentielle, parce que je pense que, si l'on n'y est pas, il peut y avoir un essoufflement plus important.

Après, deux petites réflexions par rapport quand même aux interventions de mes collègues, sans mettre du tout en porte-à-faux leur propos ou leur analyse. Je pense à Cyril JOBIC. Il ne faut jamais être « phobe », ni « étudophobe », ni quoi que ce soit, parce que les prestations intellectuelles qui sont là, sont souvent un peu décriées, parce que c'est tellement facile, mais dans la réalité, elles sont souvent éclairantes. Elles sont souvent éclairantes stratégiquement. On peut en parler. On pourra continuer à donner des éléments sur les études commerces, mais on a des choses qui ont été portées sur la question de l'économie, sur la question des orientations bâtimentaires, sur la question notamment de la vision du territoire. Elles sont intéressantes. Je le dis même, parce qu'elles nous ont parfois permis de nous retrouver tous, ici, élus, autour de diagnostics, de projets communs et de réfléchir ensemble à ce que l'on voulait faire de notre territoire. Je ne voudrais pas que, quelque part, on disqualifie tous ces éléments qui sont aujourd'hui aussi et parfois de bons éléments pour éclairer les décisions au bon endroit et au bon moment. Je n'ai pas dit que tu simplifiais ton propos à ce niveau-là non plus. Et puis la question des compétences. Alors, je vais peut-être venir un peu en porte-à-faux de tout ce qui est dit, mais quand je vous disais que je trouve un peu, aujourd'hui, compliqué, lorsqu'on va travailler, notamment en partenariat, avec des financements croisés... Les financements croisés sont des choses qui existent depuis très longtemps dans les collectivités, dans les politiques publiques, et qui fonctionnent très bien. Ça permet de mettre les compétences des uns et des autres autour de la table, de participer et, parfois, de développer des politiques publiques d'innovation qui sont très intéressantes, notamment les politiques humaines. Je ne voudrais pas, pour reprendre la métaphore, que l'on se dise que le patient était malade, mais qu'on l'a tellement soigné qu'à la fin, il est mort, mais sain. La réalité de la question des compétences, c'est bel et bien ne pas considérer que parler des compétences, c'est éliminer de facto des politiques publiques. J'entends trop souvent aujourd'hui l'entrée de la compétence qui devient la raison de nourrir un arbitrage financier qui vient quelque part détruire une politique publique. Je crois que la réalité c'est que, quand on a dans un échelon territorial une entité qui ne va pas bien, que ce soit l'État, que ce soit la Région, le Département, l'EPCI ou la commune, on n'arrive pas forcément à porter ses compétences, quelque part ses politiques publiques qui étaient des politiques croisées de financement. Je crois qu'aujourd'hui, il faut véritablement certainement que l'on s'interroge, le cas échéant, sur les périmètres, mais que l'on pense avant tout et surtout aux politiques publiques. Sont-elles efficaces ? On parle de la politique Jeunesse. Tout à l'heure, à titre d'exemple, on parlait de cette question de savoir combien coûtent les crèches. J'ai envie de dire que les crèches ne coûtent rien, sauf l'investissement sur l'avenir d'avoir des enfants sur le territoire et d'avoir une démographie effective. Si demain on ne permet pas d'avoir ces outils opérants sur le territoire, comment voulez-vous que l'on ait un impact sur la natalité, parce que, bien entendu, on ne trouve pas de solution pour les jeunes parents ? Tous ces éléments me font dire que, oui, aujourd'hui, je pense que l'on est au rendez-vous sur beaucoup de politiques publiques, qu'il faut que l'on continue à les réinterroger avec pertinence, parce que trouver des formes de financement, c'est

Procès-verbal

effectivement continuer à porter des politiques publiques qui font socle sur un territoire comme le nôtre qui a des atouts, mais qui a aussi beaucoup de points de fragilité. D'où l'importance de la sphère publique.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour ce débat dans la controverse, qui sera le tempo de l'année 2025, de toute façon.

Frédéric LE MEUR : Merci encore une fois pour cette présentation. Pour faire une citation également, pour reprendre Philippe LE GOFF, comme le disait un ami de Molière : « *Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots arrivent aisément.* » Ça s'est très bien fait. Je pense que l'on a eu une présentation qui est un peu le miroir de nos budgets communaux, mais de manière exacerbée au niveau de l'agglomération. C'est une feuille de route nécessaire, délicate, surtout en cette période préélectorale, qui va arriver. Je pense que c'était important, que c'est une bonne feuille de route. À mon avis, il y aura, malgré tout, sur certains projets, quand ce budget sera voté, des projets sur lesquels il y aura matière à débat et à discussion, voire à controverse.

Vincent LE MEAUX : Tout à fait!

Yannick ECHEVEST : Merci. Je voulais juste rebondir sur ce que Philippe LE GOFF a dit sur les crèches. C'est vrai que c'est une politique qui est reprise aujourd'hui par certaines communes, reprise aussi par l'Agglomération, et ce sont des investissements qui ne sont pas forcément très élevés, mais avec un retour sur investissement dans quelques années qui serait important. C'est aussi une des politiques qui est portée aujourd'hui et qui peut être portée, et par l'Agglomération et par les communes.

Vincent CLEC'H : Je voudrais rebondir, on a une situation financière qui est ce qu'elle est, mais globalement les communes ont des situations financières, on le voit bien, il y a de l'action, il y a de l'investissement. Ce qu'on va vous proposer, c'est que, dans le cadre de la continuité du pacte financier que je souhaite qu'on appelle également « solidaire », on va travailler sur un observatoire financier et fiscal du territoire, on travaillera avec les communes pour vous donner des outils financiers avec des ratios pour pouvoir vous comparer, voir dans quelle situation vous êtes. Il peut y avoir parfois des situations qui peuvent être un peu plus en difficulté, ça leur permettra d'analyser. C'est bénéficier aussi de notre ingénierie financière, donc on va, dans le cadre du nouveau pacte financier et solidaire, refaire un observatoire, refaire une évaluation de l'ancien pacte. Je pense notamment aux fonds de concours, à tout ce qu'on a fait, le FBI, toutes les actions que nous avons mises en place au niveau financier pour, chaque année, essayer de trouver des recettes supplémentaires pour équilibrer nos budgets. On va, dans le cadre du renouvellement, préparer le nouveau pacte financier et solidaire à un observatoire fiscal et financier du territoire, communes/intercommunalités, pour pouvoir voir comment on est, comment se comparer, avoir des éléments et aussi faire une évaluation de l'ancien pacte pour pouvoir rebondir après 2026 (pour ceux qui seront là) sur un nouveau pacte financier parce qu'on voit bien, comme le disait Philippe LE GOFF, que les financements sont croisés, les actions sont communes. Quand, aujourd'hui, une commune investit sur un réaménagement urbain, automatiquement l'eau et l'assainissement doivent intervenir. Vous voyez que tout va ensemble. On voit bien que l'habitat est une compétence partagée, même si elle est communautaire. Aujourd'hui, les communes sont sollicitées, que ce soit par une participation financière ou par le terrain ou par un aménagement urbain. Il faut qu'on voie la richesse locale qu'on a sur le territoire pour financer des services publics, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, et c'est important qu'il y ait cette redistribution, sachant que tout ce qui est au-dessous de nous, ça va être de plus en plus compliqué, comme on l'a dit : les financements croisés Conseil départemental, on le sait, ils sont en difficulté, l'État, ça s'amenuise, les agences, à part l'ADEME qui est un soutien très fort, notamment sur les actions environnementales et de chaleur, ils ont eu 500 M€ de moins, je crois, cette année, l'Agence de l'eau est ponctionnée aussi. Il va donc falloir qu'on réfléchisse au financement de nos projets et, automatiquement, il y aura une nouvelle discussion, un débat, et il faudra à chaque fois, dans le cadre

Procès-verbal

du PPI, citer des projets, les financer et s'ils ne sont pas financés, on reportera, on essaiera de trouver des solutions ou, s'ils ne sont pas compris ou pas nécessaires, ils seront abandonnés tout simplement, il faut être clair. Il faut faire ce qu'on peut faire avec l'argent et à un moment ou à un autre, il y a aussi l'acceptabilité fiscale, on ne peut pas non plus continuer d'augmenter la fiscalité pour faire des projets. C'est à nous aussi et c'est pour ça qu'il a été proposé un plan de maîtrise et une priorisation de nos investissements, puisqu'il nous faut être responsables aujourd'hui de nos actions.

On proposera ça aux communes, comme on l'avait fait la dernière fois avec le pacte financier, avec un observatoire pour vous donner les outils pour manager financièrement vos communes.

Jean-Pierre GIUNTINI : Je ne pensais pas intervenir parce que je trouvais que la présentation était très claire et très compréhensible. Par contre, à partir du moment où on commence à parler d'avenir, je commence à me poser un certain nombre de questions, en particulier - vous le savez bien, je défends cette idée-là - parce qu'on va vers une modification climatique importante dans les prochaines années. Il me semble que l'Agglomération et surtout les communes devraient prendre en considération cet aspect-là dans leurs prochains investissements. Ça ne coûte pas forcément cher, mais il faut que chacune de nos communes puisse réfléchir au type d'aménagement à prévoir pour favoriser en particulier les infiltrations d'eau et limiter à terme les problèmes qu'il pourrait y avoir avec des sécheresses importantes. Il faut recharger les nappes phréatiques, il faut éviter aussi, lorsqu'il y a des excès d'eau, qu'il y ait des inondations et ça passe aussi par des aménagements de nos communes qui tiennent compte de tous ces aspects et en particulier la perméabilisation des sols.

Vincent LE MEAUX : Merci, Jean-Pierre GIUNTINI. Je vais pouvoir rebondir sur ce sujet. Est-ce qu'il y a d'autres expressions avant de clore le tour de table et que je mette aux voix ? Oui.

Virginie DOYEN : Je rejoins les propos de Philippe LE GOFF par rapport au service Enfance-Jeunesse et surtout les politiques publiques qu'on peut mener sur le territoire. Je rappelle quand même qu'il y a un historique derrière, si on prend le cas des ALSH et le service Enfance-Jeunesse qui existe, il faut savoir qu'à l'époque, c'étaient les communautés de communes qui finançaient ces services parce que la commune, seule, ne pouvait pas le faire sur un territoire restreint. Si on imagine un retour, puisqu'on a des économies à faire, ce serait vraiment très délicat parce que certaines communes ont des difficultés, on peut avoir conscience de ça, mais surtout, je pense que ça amènerait une dégradation accélérée du service parce qu'on ne pourrait pas fournir le service tel qu'il l'est actuellement sur l'ensemble de notre territoire lorsque les ALSH sont communautaires.

Je pense qu'il faut tenir compte des différents services qui sont fournis. Quand il y a un ALSH, certains sont communaux, mais ils ne fonctionnent pas à la même fréquence que ceux qui sont communautaires, ce qui permet peut-être de pallier le manque qu'il peut y avoir au niveau communal pour que le communautaire compense dans certains endroits. On le voit très bien, on prend le cas de Louargat, Pontrieux, Dominique PARISCOAT l'a bien signalé, il y a non pas une surfréquentation, mais une fréquentation maximale avec des listes d'attente assez importantes qu'il faudrait pouvoir augmenter de 10 ou 20 %. Comme les murs ne s'élargissent pas, c'est la difficulté.

C'est là qu'il y aura peut-être à réfléchir, vu qu'on est dans des situations difficiles, c'est aussi à la solidarité communale... je l'ai dit plusieurs fois, on voit souvent les politiques des autres collectivités, comme le Département ou la Région, qui sont aussi en difficulté, nous ramener leurs problématiques parce que, quand ils refusent ou qu'ils diminuent des subventions, c'est nous qui récupérons les associations en question. Là, je pense qu'il y a un vrai besoin de solidarité, pour le service Enfance-Jeunesse, je parlerais entre communes et communautaire, mais aussi pour l'ensemble des politiques... J'étais encore tout à l'heure en train de réfléchir à cette enveloppe de solidarité, ce petit montant qui va permettre... parce que, suite aux baisses de certaines subventions des associations, surtout au niveau culturel, on va se retrouver avec des associations qui vont venir vers nous et qui vont nous demander de compenser cette perte du fait de leurs difficultés et du fait de leurs charges plus importantes aussi.

Je trouve qu'on met en place aujourd'hui un dispositif assez vertueux qui va permettre ensuite de

Procès-verbal

peut-être aider certaines subventions, mais à mon avis, ça ne suffira pas, donc je remercie d'avoir gardé cette enveloppe à 1 400 000 € parce que, si elle avait été baissée, on aurait eu énormément de difficultés sur notre territoire et certaines associations auraient été dans le rouge.

Je veux aussi parler de la subvention de l'Office Intercommunal du Tourisme, pourquoi est-elle à ce montant ? Ça peut questionner, mais il faut savoir que ces dernières années, la subvention avait été baissée, donc le fonds de roulement de l'Office de tourisme a été bien mangé et il est nécessaire qu'aujourd'hui cette subvention soit maintenue à 350 000 € de manière à faire fonctionner l'Office, car c'est aussi de l'emploi derrière.

En tout cas, Vincent CLECH, je te remercie beaucoup de cette présentation, je disais à Yannick ECHEVEST qu'elle était très ludique, très dynamique, avec des chiffres qui nous donnent presque envie de dire « finalement, ce n'est pas si grave que ça, on se rend compte des chiffres ». Le côté synthétique est très clair, on attendait ce genre de présentation qui nous percute. Je te remercie parce que, vu le travail que tu as dû faire ces derniers temps avec les services, c'est une très belle présentation.

Vincent LE MEAUX : Merci, Virginie DOYEN, pour cet optimisme de l'action. Est-ce qu'il y a d'autres souhaits de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je clos le débat avec quelques réflexions.

C'est un budget qui est construit contre vents et marées et sincèrement, ça n'a pas été une partie de plaisir de construire ce budget parce qu'au-delà des chiffres qui nous engagent, comme le disait Philippe LE GOFF il y a quelques instants, sur des montants d'investissement à 150 M€, tout commence comme le disait Frédéric LE MEUR, par faire des arbitrages dans l'année pour ainsi réduire le fonctionnement de notre Agglomération, faire des économies et d'autre part demander des contributions ciblées à des contribuables.

C'est un budget construit contre vents et marées qui nous permet de nous donner de la perspective, sans oublier des sujets comme la transition écologique. On était aujourd'hui en discussion avec les présidents d'intercommunalités des Côtes-d'Armor pour se mettre d'accord, notamment sur le trait de côte, par exemple. C'est un sujet sur lequel nous sommes souvent interpellés, où nous allons devoir (les intercommunalités des Côtes-d'Armor qui ont un littoral) nous mettre d'accord. Avec Ronan KERDRAON, Gervais EGAL, moi-même et d'autres, on va se réunir pour avoir une politique assez ciblée, organisée, Jean-Pierre GIUNTINI, sur l'enjeu des phénomènes submersifs, l'enjeu du trait de côte pour une bonne part de communes du littoral et du rétro-littoral de notre agglomération, comme il faudra être en capacité de garantir la ressource en eau, pas simplement du point de vue du petit cycle, mais du grand cycle de l'eau. Les enjeux sont donc devant nous pour gérer cette problématique de la transition écologique.

Je tiens à rassurer également Marie-Françoise LE FOLL pour les travaux qu'on va faire dans nos bâtiments communautaires, on a des désordres techniques dans certains bâtiments, on a le bâtiment de Plourivo - on a été saisi par Madame la Maire sur des difficultés. On en a aussi sur d'anciens bâtiments qui ne sont plus adaptés pour recevoir du public, donc il va falloir continuer cet investissement, mais pour ne rien vous cacher, on a quand même fait des économies sur ces enveloppes-là. Voilà pour être clair et essayer de rentrer dans une bonne épure financière de notre budget 2025.

Enfin, sur les ressources humaines, Yvon LE MOIGNE, oui, il y aura nécessairement besoin d'arbitrages très serrés, de se voir plus souvent - plus on se voit, plus on s'arrange. Je ne sais pas si c'est le phénomène RH de la fonction publique territoriale qui nous rassemble, mais on va devoir arbitrer tous les mois des situations, tous les départs, tous les mouvements de notre Agglomération seront interrogés et ça va demander au Vice-président, en l'occurrence Yvon LE MOIGNE, en fonction des thématiques exercées, d'avoir un dialogue de gestion sur la masse salariale et je sais que ça va prendre du temps.

Vincent CLECH vous a dit quelque chose d'important, c'est qu'il va falloir que nous produisions (et Fanny CHAPPÉ l'avait dit il y a quelques mois) un profil de nos territoires d'agglomération (territoires avec un « s »). On a besoin de se retrouver parce que j'entends certains maires grogner, ils me disent que « l'Agglomération ne répond pas à toutes mes problématiques, à tous mes enjeux ». On n'a pas

Procès-verbal

vocation à répondre à tout, mais on peut contribuer à faciliter la vie des communes et là-dessus nous pouvons mettre en place un travail, un profil financier de chaque commune - l'engagement a été pris par Vincent CLEC'H - pour définir les points forts et les points faibles des communes du territoire, pourquoi pas des syndicats mixtes et des établissements publics de notre territoire afin d'aller plus loin dans la recherche de ces corrélations entre les budgets communaux et le budget communautaire, ce qui renvoie à la question évoquée des compétences qu'il faudra traiter, non pas de manière juridique, mais de manière politique. Juridique, je sais faire, on peut cadrer juridiquement nos interventions - et on l'a vu avec Dominique PARISCOAT sur les équipements sportifs, par exemple -, mais ce ne sont pas de bonnes politiques et on n'est pas dans la bonne émulation.

Il y a donc un travail à parfaire sur le bon niveau d'exercice de compétences, n'est-ce pas Virginie DOYEN ? Mais il faudra que nous soyons autour de la table, l'Agglomération n'étant pas l'animateur, pas l'acteur principal, mais un des éléments autour de la table avec l'ensemble des communes de l'agglomération. L'Agglomération n'a pas vocation à dominer ou superviser les compétences communales et intercommunales. Je tiens à le dire, il n'y a pas de domination de l'Agglomération sur les communes en matière de compétence. Nous devons donc discuter et trouver les bons arbitrages qui pourront être revus dans 10 ans quand, peut-être, la société aura bougé.

Je demande exactement la même chose à l'État, je demande exactement la même chose à la Région et je demande exactement la même chose au Département, donc il y aura, un peu à la TRUMP, ça m'a fait sourire, un train de courriers qui va partir de Vincent LE MEAUX dans les jours à venir sur différentes thématiques. Je vais écrire au Préfet, au Président de la Région, au Président du Département pour leur dire « je veux poser cette discussion pour notre territoire et pour l'exercice de cette compétence », poser sujet par sujet pour avoir des réponses claires et définitives et qu'on puisse donner à nos concitoyens et conseillers municipaux qui sont un peu perdus - je les salue nos 900 conseillers sur le territoire - dans cet enchevêtrement de modifications de compétence. Aujourd'hui, on est dans une situation de gabegie et il va falloir que l'on simplifie, il y aura donc un train de courriers qui va partir sur des compétences qui sont partagées, qui sont exercées en commun, et on va poser des questions très clairement à nos interlocuteurs pour qu'ils restent des partenaires et pas des adversaires.

Enfin, c'est le dernier mot pour ma part, après cette fiche financière pour les communes, cette relation financière avec les autres partenaires, au niveau des compétences exercées, c'est le monde associatif. On maintient donc une enveloppe de 1 400 000 €, on a un travail qui est fait par les vice-présidents et conseillers délégués et la conseillère déléguée à la vie associative pour maintenir cette enveloppe de 1,4 M€, mais on va demander un effort tout particulier à ces associations qui sont aujourd'hui en capacité d'avoir des placements financiers et qui n'ont pas d'enjeux de trésorerie. On va leur demander une contribution, un effort pour constituer une enveloppe mutualisée pour pouvoir peut-être donner satisfaction, donner un peu de bonheur à d'autres associations qui n'ont pas de réponse de l'Agglomération. On va essayer de travailler très vite sur le sujet pour constituer cette enveloppe grâce à des critères qui vont être posés en commission. J'espère que cette décision sera comprise, c'est-à-dire qu'on va demander aux associations qui ont thésaurisé, qui ont des moyens, de participer à l'effort de solidarité sur notre territoire. Ces contributions solidaires des associations montreront qu'on est un territoire solidaire jusqu'au bout, pas simplement les collectivités territoriales, mais également le monde associatif et au travers des associations, de nos concitoyens.

Nous en arrivons à la fin de ce débat budgétaire. Je vais maintenant laisser Claudine GUILLOU conduire les votes concernant les Comptes Financiers Uniques et je vais pendant ce temps-là m'éclipser pour vous permettre de faire les votes en mon absence.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique conformément à l'article L.2121-14 du CGCT. Elle élit à l'unanimité Madame Claudine GUILLOU en sa qualité de 1^{ère} Vice-présidente

Vincent LE MEAUX quitte la salle et la présidence de la séance est prise par Claudine GUILLOU, 1^{ère} Vice-présidente.

Procès-verbal

Claudine GUILLOU : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons passer au vote des comptes financiers uniques, il y en aura 8 en tout. Pour chacun d'entre eux, il faut savoir que les résultats globaux et par section ont été validés par le Comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique, qui est la fusion du compte de gestion et du compte administratif que nous connaissions auparavant.

DEL2025-03-032 **FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Claudine GUILLOU : Nous allons commencer par le budget principal dont les résultats vous ont été communiqués. En section de fonctionnement, nous sommes sur un résultat comptable de clôture excédentaire à hauteur de 2 552 531,87 € et en section d'investissement un solde déficitaire de 3 531 616,14 €.

Il s'agit de donner acte de la présentation faite de ce compte financier unique, d'approuver le compte financier unique du budget principal et d'approuver la présentation des résultats que je viens de vous communiquer.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Résultats du budget principal de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION :

	BUDGET PRINCIPAL
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	+2 552 531,87 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	0,00 €
Résultat comptable de clôture 2024	+2 552 531,87 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	-2 842 407,01 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	-689 209,13 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	-3 531 616,14 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 ;
- Approuve le compte financier unique du budget principal ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- Constate un résultat comptable de clôture en section de fonctionnement excédentaire à hauteur de + 2 552 531,87 € ;
- Constate un solde déficitaire de la section d'investissement en clôture de - 3 531 616,14 €.

Claudine GUILLOU : Même exercice concernant le budget annexe Assainissement qui affiche en section de fonctionnement un résultat excédentaire à hauteur de 2 545 339,16 € et en section d'investissement un résultat déficitaire à hauteur de 2 431 904,97 €.

Il s'agit d'approuver le compte financier unique, la présentation des résultats et le résultat comptable que je viens de vous énoncer.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Résultats du budget annexe des services à caractère industriel et commercial, budget ASSAINISSEMENT :

	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	+ 2 145 339,16 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	400 000,00 €
Résultat comptable de clôture 2024	+ 2 545 339,16 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	-3 486 053,79 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	+ 1 054 148,82 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	-2 431 904,97 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 ;
- Approuve le compte financier unique du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- Constate un résultat comptable de clôture en section de fonctionnement excédentaire à hauteur de + 2 545 339,16 € ;
- Constate un solde déficitaire de la section d'investissement en clôture de - 2 431 904,97 €.

Procès-verbal

DEL2025-03-034

FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE EAU

Claudine GUILLOU : Le budget suivant concerne le budget annexe Eau qui affiche en section de fonctionnement un résultat excédentaire à hauteur de 4 113 025,07 € et en section d'investissement un résultat déficitaire à hauteur de 1 470 305,35 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Résultats du budget annexe des services à caractère industriel et commercial, budget EAU :

	BUDGET EAU
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	+4 113 025,07 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	0,00 €
Résultat comptable de clôture 2024	+ 4 113 025,07 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	-781 953,12 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	-688 352,23 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	-1 470 305,35 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 ;
- Approuve le compte financier unique du budget annexe EAU ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- Constate un résultat comptable de clôture en section de fonctionnement excédentaire à hauteur de + 4 113 025,07 € ;
- Constate un solde déficitaire de la section d'investissement en clôture de - 1 470 305,35 €.

Procès-verbal

DEL2025-03-035

**FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIER
RELAIS-HÔTELS D'ENTREPRISES**

Claudine GUILLOU : Le budget annexe suivant concerne les Ateliers relais et Hôtels d'entreprises. Il affiche en section de fonctionnement un résultat déficitaire à hauteur de 74 758,89 € et en section d'investissement un résultat excédentaire à hauteur de 82 322,82 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public ;

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Résultats du budget annexe des services à caractère administratif, budget ATELIER RELAIS ET HOTEL D'ENTREPRISES :

	BUDGET ATELIER RELAIS
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	-80 848,17 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	6 089,28 €
Résultat comptable de clôture 2024	-74 758,89 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	-66 733,71 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	149 056,53 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	82 322,82 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique ;
- Approuve le compte financier unique du budget annexe ATELIER RELAIS ET HOTEL D'ENTREPRISES ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- Constate un résultat comptable de clôture (en section de fonctionnement) déficitaire à hauteur de - 74 758,89 € ;
- Constate un solde excédentaire de la section d'investissement en clôture de 82 322,82 €.

DEL2025-03-036

**FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

Claudine GUILLOU : Le budget annexe suivant concerne les Énergies renouvelables. En section de fonctionnement, il affiche un résultat excédentaire à hauteur de 6 129,96 € et en section d'investissement un résultat excédentaire à hauteur de 55 967,93 €.

Procès-verbal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Résultats du budget annexe des services à caractère industriel et commercial, budget ENERGIES RENOUVELABLES :

	BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	6 129,96 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	0,00 €
Résultat comptable de clôture 2024	6 129,96 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	35 947,00 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	20 020,93 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	55 967,93 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 ;
- Approuve le compte financier unique du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- Constate un résultat comptable de clôture en section de fonctionnement excédentaire à hauteur de + 6 129,96 € ;
- Constate un solde excédentaire de la section d'investissement de clôture de + 55 967,93 €.

DEL2025-03-037 **FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

Claudine GUILLOU : Le budget suivant est le budget annexe Transports. Il affiche en section de fonctionnement un résultat excédentaire à hauteur de 243 450,66 € et en section d'investissement un résultat excédentaire à hauteur de 894 237,12 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Procès-verbal

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Résultats du budget annexe des services à caractère industriel et commercial, budget TRANSPORT :

	BUDGETS TRANSPORTS
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	243 450,66 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	0,00 €
Résultat comptable de clôture 2024	243 450,66 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	540 003,51 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	354 233,61 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	894 237,12 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 ;
- Approuve le compte financier unique du budget annexe TRANSPORTS ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- Constate un résultat comptable de clôture en section de fonctionnement excédentaire à hauteur de + 243 450,66 € ;
- Constate un solde excédentaire de la section d'investissement de clôture de + 894 237,12 €.

DEL2025-03-038

FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Claudine GUILLOU : Le budget annexe Déchets : en section de fonctionnement, il affiche un résultat excédentaire à hauteur de 267 182,55 € et en section d'investissement un résultat excédentaire à hauteur de 537 338,01 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Procès-verbal

Résultats du budget annexe des services administratif, budget DECHETS :

	BUDGET DECHETS
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	403 128,89 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	-135 946,34 €
Résultat comptable de clôture 2024	267 182,55 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	437 001,24 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	100 336,77 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	537 338,01 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;

Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique ;
- Approuve le compte financier unique du budget annexe DECHETS ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- De constater un résultat comptable de clôture (en section de fonctionnement) excédentaire à hauteur de + 267 182,55 €
- De constater un solde excédentaire en clôture de la section d'investissement de + 537 338,01€

DEL2025-03-039 **FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS**

Claudine GUILLOU : Nous arrivons au dernier budget annexe, le budget Zones d'activité qui affiche en section de fonctionnement un résultat excédentaire à hauteur de 1 266 061,99 € en section d'investissement un résultat déficitaire à hauteur de 2 392 601,76 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Procès-verbal

Résultats du budget annexe des services à caractère industriel et commercial, budget ZONES d'ACTIVITE :

	BUDGET ZONES D'ACTIVITE
Section de fonctionnement	
Résultat net comptable de l'exercice 2024	744 575,54 €
Résultat comptable reporté de l'exercice antérieur	521 486,45 €
Résultat comptable de clôture 2024	1 266 061,99 €
Section d'investissement	
Solde de la section d'investissement de l'exercice 2024	-585 382,85 €
Solde antérieurs de la section d'investissement reportés	-1 807 218,91 €
Solde d'exécution de clôture de la section d'investissement 2024	-2 392 601,76 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;
Hors de la présence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président et sous la présidence de Claudine GUILLOU, Vice-présidente, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (75 voix POUR) :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 ;
- Approuve le compte financier unique du budget annexe ZONES D'ACTIVITE ;
- Approuve la présentation des résultats suivants ;
- Constate un résultat comptable de clôture en section de fonctionnement excédentaire à hauteur de + 1 266 061,99 € ;
- Constate un solde déficitaire de la section d'investissement en clôture de - 2 392 601,76 €.

Claudine GUILLOU : Nous arrivons au bout de l'approbation des Comptes Financiers Uniques. Nous allons pouvoir faire rentrer le Président pour l'affectation des résultats.

Retour de Vincent LE MEAUX dans la salle et reprise de la Présidence.

Vincent LE MEAUX : Merci, Claudine GUILLOU, pour cette procédure de mise aux votes. Nous allons maintenant passer à l'affectation du résultat. Vincent CLEC'H, veux-tu dire un mot sur l'affectation du résultat ou c'était déjà dans ton propos général ?
Je vais donc vous proposer d'évoquer l'affectation des résultats 2024 et l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes. Est-ce que vous avez des commentaires sur ses rapports d'affectation ? Non. Je mets donc aux voix

DEL2025-03-040

FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu le budget primitif concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique présenté par le comptable public ;

Vu le support de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Procès-verbal

Budget PRINCIPAL

Le budget principal présente au 31 décembre 2024 un besoin d'investissement de la section d'investissement de 3 531 616,14 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de **2 552 531,87 €**.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Affecte l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement), soit un montant total de 2 552 531,87 € au compte *1068-Excédents de fonctionnement capitalisés* afin de participer au financement du programme d'investissement 2025 (9.75 M€ de crédits de paiement inscrits au PPI du budget principal en 2025).

DEL2025-03-041

FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 - BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2024 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte financier unique établi de concert par l'ordonnateur et le comptable, et certifié conforme par le directeur départemental des finances publiques ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, ont été validés par le comptable public dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du compte financier unique ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

1. Budget ASSAINISSEMENT

Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF présente au 31 décembre 2024 un besoin de financement de la section d'investissement de 2 431 904,97 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de **+ 2 545 339,16 €**.

- Affecte l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF afin de participer au financement du programme d'investissement 2025.

2. Budget EAU

Le budget annexe EAU présente au 31 décembre 2024 un besoin de financement de la section d'investissement de 1 470 305,35 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de **+ 4 113 025,07 €**.

- Affecte l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget EAU DSP au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget EAU afin de participer au financement du programme d'investissement 2025

3. Budget annexe DÉCHETS

Le budget annexe DECHETS présente au 31 décembre 2024 un excédent de la section d'investissement de 537 338,01 € pour un résultat de fonctionnement de **+ 267 182,55 €**.

- Affecte la somme de 167 182,55 € du résultat net comptable de clôture de fonctionnement du budget DECHETS au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget DECHETS afin de participer au financement du programme d'investissement 2025. Le solde de résultat non affecté ira en report en recettes de Fonctionnement au 002.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX : Nous en venons au vote des budgets. D'abord, le budget principal au regard du débat que nous avons eu. Vincent CLEC'H, tu présentes le rapport parce qu'il y a une petite observation.

Vincent CLEC'H : Vous avez les taux qui sont proposés avec notamment l'augmentation du foncier bâti de 2,07 à 3,20 et de la TH qui passe de 13,30 à 19,28. Comme c'était présenté sur la TASCOM, on a la possibilité de passer d'un coefficient de 1,05 à 1,10 et je vous propose, puisqu'on peut aller directement à 1,20 de passer pour 2026 à 1,15 et en 2027 à 1,12, c'est-à-dire de rajouter si on peut dire dans la TASCOM 1,10 en 2025, 1,15 en 2026 et 1,20 en 2027 puisqu'on est plafonné à 1,20. Ensuite, vous avez le lissage de la TEOM, notamment sur 2025 jusqu'en 2029 avec un taux à 7,95 pour la zone de Guingamp et les autres zones de Paimpol, Belle-Isle-en-Terre, Callac, Bourbriac et Pontrieux à 12,20 et pour Bégard à 13,13. Voilà pour la fiscalité.

Vincent LE MEAUX : Vous avez compris ce qu'a dit Vincent CLEC'H ? C'est important parce qu'on rajoute deux cases de plus pour les grands commerces et la TASCOM pour les surfaces commerciales : 1,1 ; 1,15 et 1,20 sur trois années. C'est bien exprimé, le président, le vice-président. Il n'y a pas de questions ? Je mets aux voix.

DEL2025-03-042

FINANCES : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 - TASCOM

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés ;

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la délibération n°20190928 du conseil d'agglomération du 30 septembre 2019 adoptant le pacte financier et fiscal ;

Vu la délibération n°20170406 du 4 avril 2017 fixant le coefficient de modulation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Vu les comptes Financiers Unique 2024 ;

Vu la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Considérant la nécessité d'accroître les ressources financières de l'Agglomération qui permettrait de mieux accompagner des politiques publiques en faveur des commerces et donc de l'emploi local ;

La taxe sur les surfaces commerciale (TASCOM) est acquittée par tous les commerces de plus de 400m² avec un CA supérieur à 460K€. Son montant peut-être modulé par la collectivité par le biais d'un coefficient. Depuis le 1er janvier 2011, la taxe sur les surfaces commerciales est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable. L'organe délibérant de la collectivité affectataire de la taxe peut appliquer un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales. Il peut ensuite varier de 0,05 maximum chaque année.

Suite à la fusion des EPCI en 2017, et comme l'article 102 de la loi de finances pour 2017 le prévoyait, l'Agglomération a instauré un coefficient de modulation de la TASCOM à 1.05 à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour information, le produit issu de la taxe sur les surfaces commerciales s'est élevé à 1 314 983 € en 2024.

Ainsi, il est proposé de moduler à la hausse le coefficient multiplicateur de 0,05, qui s'établirait ainsi à 1,10, soit une hausse prévisionnelle de + 35 000 € de produit en 2026, à base constante.

Procès-verbal

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (1 abstention HERVÉ Gildas) :

- Approuve au titre de la taxe perçue à compter de 2026, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur ;
- Approuve l'évolution du coefficient multiplicateur à 0.05 et de fixer le taux à 1.10 à compter du 1^{er} janvier 2026, 1.15 à compter du 1^{er} janvier 2027 et 1.20 à compter du 1^{er} janvier 2028 ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-03-043

FINANCES : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 - TEOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1636 B sexies et 1609 quater du code général des impôts ;

Vu la délibération n°20190931 du 30 septembre 2019, actant l'instauration de la TEOM sur l'ensemble de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, en appliquant le mécanisme du lissage sur une période de 10 ans ;

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Vu les comptes Financiers Unique 2024 ;

Vu la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Considérant que le budget annexe déchets est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) ;

Considérant que les enjeux autour de la compétence déchets pour les années à venir sont importants (mise en œuvre de la politique biodéchets notamment) ;

Considérant le lissage de la TEOM jusqu'en 2029, par secteur, tel que présenté ci-dessous :

Secteur	Taux 2025	Taux 2026	Taux 2027	Taux 2028	Taux 2029
Zone de Guingamp Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint- Agathon	7.95 %	9.21 %	10.48 %	11.74 %	13.00 %
Zone de Paimpol Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Pléhédél, Ploubazianec, Plouézec, Plourivo, Yvias	12.20 %	12.40 %	12.60 %	12.80 %	13.00 %
Zone de Belle-Isle en Terre Belle-Isle-en-Terre, Gurunhuel, La Chapelle- Neuve, Loc-Envel, Louargat, Plougonver, Tréglamus	12.20 %	12.40 %	12.60 %	12.80 %	13.00 %
Zone de Callac Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème, Saint- Servals	12.20 %	12.40 %	12.60 %	12.80 %	13.00 %
Zone de Bourbriac Bourbriac, Coadout, Kerien, Kerpert, Magoar, Moustéru, Plésidy, Pont- Melvez, Saint-Adrien, Senven-Léhart	12.20 %	12.40 %	12.60 %	12.80 %	13.00 %

Procès-verbal

Zone de Pontrieux Bréhidy, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan, Saint-Clet	12.20 %	12.40 %	12.60 %	12.80 %	13.00 %
Zone de Bégard Bégard, Kermoroc'h, Landebaëron, Pédernec, Saint-Laurent, Squiffiec, Trégonneau	13.13 %	13.10 %	13.06 %	13.03 %	13.00 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (1 abstention HERVÉ Gildas) :

- Décide de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2025 à :
 - o 7.95 % sur le secteur de Guingamp
 - o 12.20 % sur le secteur de Paimpol
 - o 12.20 % sur le secteur de Belle-Isle en Terre
 - o 12.20 % sur le secteur de Callac
 - o 12.20 % sur le secteur de Bourbriac
 - o 12.20 % sur le secteur de Pontrieux
 - o 13.13 % sur le secteur de Bégard
- Confirmer le lissage de la TEOM tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DEL2025-03-044 **FINANCES : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 - VERSEMENT MOBILITÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20200113 du 04 février 2020 modifiant le taux du versement mobilité (de 0.16 % à 0.33 %) ;

Vu la délibération n°202102026 du 20 février 2021 modifiant le taux du versement mobilité (de 0.33 % à 0.50 %) ;

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Vu les comptes Financiers Unique 2024 ;

Vu la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Vu l'avis défavorable du Comité des partenaires réuni le 6 février 2025 sur une augmentation du taux du versement mobilité ;

Considérant les enjeux autour des mobilités en cours et à venir :

- Future délégation de service public qui sera déployée dès le 1^{er} janvier 2026
- Participation de l'Agglomération à la ligne ferroviaire Guingamp-Carhaix
- Participation de l'Agglomération au service Breizh Go express nord

Afin de financer la compétence mobilité et l'augmentation significative d'offre de services sur l'ensemble du territoire, il est proposé au Conseil d'agglomération de faire évoluer le taux du versement mobilité de 0.50% à 0.60% à compter du 1^{er} juillet 2025.

Procès-verbal

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (1 abstention HERVÉ Gildas) :

- Approuve la hausse du taux de versement mobilité à compter du 1^{er} juillet 2025 à hauteur de 0.60 % pour l'ensemble des communes de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Demande à Monsieur le Président de notifier cette décision aux services de l'Agence centrale des Organismes de Sécurité Sociale avant le 1^{er} mai 2025 pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-03-045

FINANCES : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 - TAXE FONCIER BATI et TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code général des impôts, et notamment les articles 1638 et 1636 B decies ;
- Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;
- Vu** le rapport de présentation budgétaire ;
- Vu** les comptes Financiers Unique 2024 ;
- Vu** la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Considérant que le budget primitif 2025 a été construit sur une hypothèse de progression d'évolution des bases fiscales ;

Considérant l'état fiscal N°1259 portant notification des produits prévisionnels pour 2025 ;

Considérant les enjeux autour de l'habitat sur le territoire, il convient de proposer les évolutions suivantes :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière	2.07 %	3.20 %
Taxe Foncière Non Bâti	7.58 %	7.58 %
Taxe Habitation Résidences Secondaires	13.30 %	19.28 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (1 abstention HERVÉ Gildas) :

- Valide la hausse du taux de la Taxe sur le foncier et le fixer à 3.20 % ;
- Valide le maintien du taux de la Taxe sur le foncier non bâti et le fixer à 7.58 % ;
- Valide la hausse du taux de la Taxe d'Habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) et le fixer à 19.28 % ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-03-046

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

- Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;
- Vu** le support de présentation budgétaire ;
- Vu** le compte financier unique 2024 ;
- Vu** la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Procès-verbal

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION BP 2025 BPPAL		
Fonctionnement		Dépenses
Chapitre		BP 2025
011	Charges générales	6 200 000,00 €
012	Personnel	17 100 000,00 €
014	Attribution de compensation	9 550 000,00 €
65	Autres charges	7 300 000,00 €
66	Charges financières	550 000,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	80 000,00 €
68	Dotations & provisions	200 000,00 €
Totaux opérations réelles		40 980 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		3 000 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement		1 589 573,00 €
Totaux section fonctionnement		45 569 573,00 €

Recettes		
Chapitre		BP 2025
002	Excédent reporté	
013	Atténuation de charges	450 000,00 €
70	Produits services	3 500 000,00 €
73	Impôts	31 419 573,00 €
74	Dotations & subventions	8 500 000,00 €
75	Produits gestion courante	600 000,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
731	Fiscalité Locale	
Totaux opérations réelles		44 469 573,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		1 100 000,00 €
Totaux section fonctionnement		45 569 573,00 €

Investissement		Dépenses
Chapitre		BP 2025
001	Déficit reporté	3 531 616,14 €
10	Dotations	7 150,00 €
16	Emprunts	1 771 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	612 700,00 €
204	Subventions d'équipement	4 472 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 974 100,00 €
23	Immobilisations en cours	2 689 900,00 €
13	Subventions d'investiss. Reçues	26 460,00 €
45821	Opérations sur tiers	28 300,00 €
45816	Opérations sous mandat (voie)	2 000 000,00 €
45818	Opérations sous mandats (bocage)	500 000,00 €
Totaux opérations réelles		17 613 226,14 €
040 Opérations d'ordre entre sections		1 100 000,00 €
041 Opérations patrimoniales		101 000,00 €
Totaux section investissement		18 814 226,14 €

Recettes		
Chapitre		BP 2025
001	Excédent reporté	- €
10	FCTVA	700 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement reporté	2 552 531,87 €
13	Subventions	2 573 517,00 €
16	Emprunts	5 476 483,83 €
21	Immobilisations corporelles	
238	Immobilisation en cours	11 120,44 €
204	Subventions d'équip. Versées	
024	Produits cessions d'immobilisations	310 000,00 €
45826	Opérations sous mandat (voie)	2 000 000,00 €
45828	Opérations sous mandats (bocage)	500 000,00 €
Totaux opérations réelles		14 123 653,14 €
040 Opérations d'ordre entre sections		3 000 000,00 €
041 Opérations patrimoniales		101 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		1 589 573,00 €
Totaux section investissement		18 814 226,14 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget Principal tel qu'il est détaillé ci-dessus par section et chapitres budgétaires, et qui s'équilibre à 45 569 573,00 € en section de fonctionnement et à 18 814 226,14 € en section d'investissement.

DEL2025-03-047

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Vu les compte financier unique 2024 ;

Vu la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Procès-verbal

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION BP 2025 ASSAINISSEMENT					
Fonctionnement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
011	Charges générales	6 740 900,00 €	002	Excédent reporté	- €
012	Personnel	946 513,75 €	70	Produits services	11 278 817,00 €
65	Autres charges	10 000,00 €	74	Dotations & subventions	8 000,00 €
66	Charges financières	430 000,00 €	75	Produits gestion courante	13 000,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	60 000,00 €			
Totaux opérations réelles		8 187 413,75 €	Totaux opérations réelles		11 299 817,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		1 900 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections		565 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement		1 777 403,25 €			
Totaux section fonctionnement		11 864 817,00 €	Totaux section fonctionnement		11 864 817,00 €
Investissement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
001	Déficit reporté	2 431 904,97 €	1068	Excédent en fonctionnement capitalisé	2 545 339,16 €
16	Emprunts	998 089,00 €	13	Subventions	700 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	180 000,00 €	16	Emprunts	6 617 451,56 €
21	Immobilisations corporelles	900 000,00 €	45822	Opérations sous mandat (assainissement)	1 050 000,00 €
23	Immobilisations en cours	8 441 000,00 €			
45812	Opérations sous mandat (assainissement)	1 050 000,00 €			
45821	Opérations pour compte de tiers	24 200,00 €			
Totaux opérations réelles		14 025 193,97 €	Totaux opérations réelles		10 912 790,72 €
040 Opérations d'ordre entre sections		565 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections		1 900 000,00 €
041 Opérations patrimoniales		100 000,00 €	041 Opérations patrimoniales		100 000,00 €
			021 Virement de la section de fonctionnement		1 777 403,25 €
Totaux section investissement		14 690 193,97 €	Totaux section investissement		14 690 193,97 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget Assainissement tel qu'il est détaillé ci-dessus par section et chapitres budgétaires, et qui s'équilibre à 11 864 817,00 € en section de fonctionnement et à 14 690 193,97 € en section d'investissement.

Procès-verbal

DEL2025-03-049

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS-
HÔTEL D'ENTREPRISES**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le support de présentation budgétaire ;

Vu le compte financier unique 2024 ;

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION BP 2025 ATELIERS					
Fonctionnement			Recettes		
Chapitre		Dépenses BP 2025	Chapitre		BP 2025
011	Charges générales	96 691,11 €	002	Excédent reporté	- €
012	Personnel	45 000,00 €	013	Atténuation de charges	- €
014	Attribution de compensation	- €	70	Produits services	- €
65	Autres charges	9 550,00 €	73	Impôts	- €
66	Charges financières	26 000,00 €	74	Dotations & subventions	- €
67	Dépenses exceptionnelles	- €	75	Produits gestion courante	341 000,00 €
68	Dotations & provisions	- €	76	Produits financiers	- €
002	Déficit reporté	74 758,89 €	77	Produits exceptionnels	- €
Totaux opérations réelles		252 000,00 €	Totaux opérations réelles		341 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		130 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections		41 000,00 €
Totaux section fonctionnement		382 000,00 €	Totaux section fonctionnement		382 000,00 €

Investissement			Recettes		
Chapitre		Dépenses BP 2025	Chapitre		BP 2025
001	Déficit reporté	- €	001	Excédent reporté	82 322,82 €
10	Dotations	- €	10	Dotations	- €
16	Emprunts	128 000,00 €	13	Subventions	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	16	Emprunts	5 677,18 €
204	Subventions d'équipement	- €	21	Immobilisations corporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	49 000,00 €	23	Immobilisation en cours	- €
23	Immobilisations en cours	- €	27	Autres immobilisations	- €
13	Subventions d'investiss. Reçues	- €	204	Subventions d'équip. Versées	- €
Totaux opérations réelles		177 000,00 €	Totaux opérations réelles		88 000,00 €
040 Opération d'ordre entre sections		41 000,00 €	040 Opération d'ordre entre sections		130 000,00 €
041 Opérations patrimoniales		10 000,00 €	041 Opérations patrimoniales		10 000,00 €
Totaux section investissement		228 000,00 €	Totaux section investissement		228 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget Ateliers Relais - Hôtels d'entreprise tel qu'il est détaillé ci-dessus par section et chapitres budgétaires, et qui s'équilibre à 382 000,00 € en section de fonctionnement et à 228 000,00 € en section d'investissement.

DEL2025-03-050

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le support de présentation budgétaire ;

Vu le compte financier unique 2024 ;

Procès-verbal

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION					
BP 2025 ENERGIES					
Fonctionnement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
011	Charges générales	42 100,00 €	002	Excédent reporté	6 129,96 €
012	Personnel	50 000,00 €	013	Atténuation de charges	- €
014	Attribution de compensation	- €	70	Produits services	56 300,00 €
65	Autres charges	17 910,00 €	73	Impôts	- €
66	Charges financières	- €	74	Dotations & subventions	- €
67	Dépenses exceptionnelles	- €	75	Produits gestion courante	73 080,04 €
68	Dotations & provisions	- €	76	Produits financiers	- €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	- €	77	Produits exceptionnels	- €
			731	Fiscalité Locale	- €
Totaux opérations réelles		110 010,00 €	Totaux opérations réelles		135 510,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		32 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections		6 500,00 €
Totaux section fonctionnement		142 010,00 €	Totaux section fonctionnement		142 010,00 €

Investissement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
001	Déficit reporté	- €	001	Excédent reporté	55 967,93 €
10	Dotations	- €	10	Dotations	19 959,60 €
16	Emprunts	- €	13	Subventions	26 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	97 000,00 €	16	Emprunts	1 572,47 €
204	Subventions d'équipement	- €	21	Immobilisations corporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	23	Immobilisation en cours	- €
23	Immobilisations en cours	- €	27	Autres immobilisations	- €
26	Participations	22 000,00 €	204	Subventions d'équip. Versées	- €
458	Opérations sur tiers	- €	4582	Opérations sur tiers	- €
Totaux opérations réelles		129 000,00 €	Totaux opérations réelles		103 500,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		6 500,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections		32 000,00 €
Totaux section investissement		135 500,00 €	Totaux section investissement		135 500,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget Énergies Renouvelables tel qu'il est détaillé ci-dessus par section et chapitres budgétaires, et qui s'équilibre à 142 010,00 € en section de fonctionnement et à 135 500,00 € en section d'investissement.

DEL2025-03-051

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le support de présentation budgétaire ;

Vu le compte financier unique 2024 ;

Procès-verbal

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION BP 2025 TRANSPORTS					
Fonctionnement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
011	Charges générales	3 651 719,00 €	002	Excédent reporté	243 450,66 €
012	Personnel	150 000,00 €	013	Atténuation de charges	- €
014	Attribution de compensation	- €	70	Produits services	- €
65	Autres charges	53 743,00 €	73	Impôts	2 501 296,34 €
66	Charges financières	400,00 €	74	Dotations & subventions	1 206 599,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	- €	75	Produits gestion courante	94 516,00 €
68	Dotations & provisions	- €	76	Produits financiers	- €
			77	Produits exceptionnels	- €
			731	Fiscalité Locale	- €
Totaux opérations réelles		3 855 862,00 €	Totaux opérations réelles		4 045 862,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		226 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections		36 000,00 €
Totaux section fonctionnement		4 081 862,00 €	Totaux section fonctionnement		4 081 862,00 €

Investissement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
001	Déficit reporté	- €	001	Excédent reporté	894 237,22 €
10	Dotations	- €	10	Dotations	- €
16	Emprunts	60 000,00 €	13	Subventions	46 648,00 €
20	Immobilisations incorporelles	298 635,00 €	16	Emprunts	- €
21	Immobilisations corporelles	772 250,22 €	21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €	23	Immobilisation en cours	- €
13	Subventions d'investiss. Reçues	- €	27	Autres immobilisations	- €
458	Opérations sur tiers	- €	4582	Opérations sur tiers	- €
Totaux opérations réelles		1 130 885,22 €	Totaux opérations réelles		940 885,22 €
040 Opérations d'ordre entre sections		36 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections		226 000,00 €
Totaux section investissement		1 166 885,22 €	Totaux section investissement		1 166 885,22 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget Transports tel qu'il est détaillé ci-dessus par section et chapitres budgétaires, et qui s'équilibre à 4 081 862,00 € en section de fonctionnement et à 1 166 885,22 € en section d'investissement.

DEL2025-03-052

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS

- Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;
- Vu le rapport de présentation budgétaire ;
- Vu le compte financier unique 2024 ;
- Vu la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Procès-verbal

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION BP 2025 DECHETS					
Fonctionnement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
011	Charges générales	7 025 350,00 €	002	Excédent reporté	100 000,00 €
012	Personnel	4 247 000,00 €	013	Atténuation de charges	80 000,00 €
014	Attribution de compensation	- €	70	Produits services	294 850,00 €
65	Autres charges	98 000,00 €	73	Impôts	8 560 000,00 €
66	Charges financières	65 000,00 €	74	Dotations & subventions	2 340 000,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	- €	75	Produits gestion courante	792 500,00 €
68	Dotations & provisions	- €	76	Produits financiers	- €
002	Résultation de fonctionnement reporté	- €	77	Produits exceptionnels	- €
			731	Fiscalité Locale	- €
Totaux opérations réelles		11 435 350,00 €	Totaux opérations réelles		12 167 350,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		750 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections		18 000,00 €
Totaux section fonctionnement		12 185 350,00 €	Totaux section fonctionnement		12 185 350,00 €

Investissement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
001	Déficit reporté	- €	001	Excédent reporté	537 338,01 €
10	Dotations	- €	1068	Excédent en fonctionnement capitalisé	167 182,55 €
16	Emprunts	278 000,00 €	10	Dotations	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	120 000,00 €	13	Subventions	53 500,00 €
204	Subventions d'équipement	20 000,00 €	16	Emprunts	127 979,44 €
21	Immobilisations corporelles	1 274 000,00 €	21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	26 000,00 €	23	Immobilisation en cours	- €
13	Subventions d'investiss. Reçues	- €	27	Autres immobilisations	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	204	Subventions d'équip. Versées	- €
Totaux opérations réelles		1 718 000,00 €	Totaux opérations réelles		986 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		18 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections		750 000,00 €
Totaux section investissement		1 736 000,00 €	Totaux section investissement		1 736 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget Déchets tel qu'il est détaillé ci-dessus par section et chapitres budgétaires, et qui s'équilibre à 12 185 350,00 € en section de fonctionnement et à 1 736 000,00 € en section d'investissement.

Procès-verbal

DEL2025-03-053

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le support de présentation budgétaire ;

Vu le compte financier unique 2024 ;

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION BP 2025 ZONES					
Fonctionnement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
011	Charges générales	994 610,00 €	002	Excédent reporté	1 266 061,99 €
012	Personnel	- €	013	Atténuation de charges	- €
014	Attribution de compensation	- €	70	Produits services	833 713,00 €
65	Autres charges	990 375,73 €	73	Impôts	- €
66	Charges financières	10 000,00 €	74	Dotations & subventions	- €
67	Dépenses exceptionnelles	28 650,00 €	75	Produits gestion courante	- €
68	Dotations & provisions	- €	76	Produits financiers	- €
			77	Produits exceptionnels	- €
Totaux opérations réelles		2 023 635,73 €	Totaux opérations réelles		2 099 774,99 €
042 Opérations d'ordre entre sections		9 474 709,71 €	042 Opérations d'ordre entre sections		9 398 570,45 €
Totaux section fonctionnement		11 498 345,44 €	Totaux section fonctionnement		11 498 345,44 €

Investissement		Dépenses	Recettes		
Chapitre		BP 2025	Chapitre	BP 2025	
001	Déficit reporté	2 392 601,76 €	001	Excédent reporté	
10	Dotations	- €	10	Dotations	- €
16	Emprunts	96 000,00 €	13	Subventions	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	16	Emprunts	2 412 462,50 €
204	Subventions d'équipement	- €	21	Immobilisations corporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	23	Immobilisation en cours	- €
23	Immobilisations en cours	- €	27	Autres immobilisations	- €
13	Subventions d'investiss. Reçues	- €	204	Subventions d'équip. Versées	- €
Totaux opérations réelles		2 488 601,76 €	Totaux opérations réelles		2 412 462,50 €
040 Opérations d'ordre entre sections		9 398 570,45 €	040 Opérations d'ordre entre sections		9 474 709,71 €
Totaux section investissement		11 887 172,21 €	Totaux section investissement		11 887 172,21 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget Zones d'Activités tel qu'il est détaillé ci-dessus par section et chapitres budgétaires, et qui s'équilibre à 11 498 345,44 € en section de fonctionnement et à 11 887 172,21 € en section d'investissement.

DEL2025-03-054

FINANCES : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération du 25 mars 2025 portant vote du budget principal de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique ;

La nomenclature comptable M57, en vigueur à Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2021, facilite l'exécution budgétaire et comptable, notamment en autorisant la fongibilité des crédits, non seulement au sein d'un même chapitre - procédure dite du « virement de crédit » - mais également de chapitre à chapitre.

Procès-verbal

Ainsi, la fongibilité des crédits, telle que prévue par les dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite fixée par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section.

Cette possibilité permet d'assouplir et de faciliter la gestion comptable et budgétaire de l'agglomération, en limitant le recours aux décisions modificatives et en favorisant la meilleure allocation possible des crédits budgétaires tout au long de l'année.

Chaque décision de fongibilité de l'exécutif devra impérativement être transmise au représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public, qui s'assureront ainsi du respect de la limite fixée par la loi et par l'assemblée délibérante.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Délégué au Président conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes, fixées par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section :
 - o Section de fonctionnement : 3 073 500,00 € (soit 7.5 % des dépenses réelles)
 - o Section d'investissement : 1 320 991,96 € (soit 7.5 % des dépenses réelles)

DEL2025-03-055 FINANCES : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - BUDGET DÉCHETS

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération du 25 mars 2025 portant vote du budget annexe Déchets de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique ;

La nomenclature comptable M57, en vigueur à Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2021, facilite l'exécution budgétaire et comptable, notamment en autorisant la fongibilité des crédits, non seulement au sein d'un même chapitre - procédure dite du « virement de crédit » - mais également de chapitre à chapitre.

Ainsi, la fongibilité des crédits, telle que prévue par les dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite fixée par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section.

Cette possibilité permet d'assouplir et de faciliter la gestion comptable et budgétaire de l'agglomération, en limitant le recours aux décisions modificatives et en favorisant la meilleure allocation possible des crédits budgétaires tout au long de l'année.

Chaque décision de fongibilité de l'exécutif devra impérativement être transmise au représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public, qui s'assureront ainsi du respect de

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

Procès-verbal

- Délègue au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes, fixées par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section :
 - o Section de fonctionnement : 857 651,25 € (soit 7.5 % des dépenses réelles)
 - o Section d'investissement : 128 850,00 € (soit 7.5 % des dépenses réelles)

DEL2025-03-056

FINANCES : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - BUDGET ATELIER RELAIS-HÔTELS D'ENTREPRISES

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération du 25 mars 2025 portant vote du budget annexe Ateliers-Relais et Hôtels d'entreprise de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique ;

La nomenclature comptable M57, en vigueur à Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2021, facilite l'exécution budgétaire et comptable, notamment en autorisant la fongibilité des crédits, non seulement au sein d'un même chapitre - procédure dite du « virement de crédit » - mais également de chapitre à chapitre.

Ainsi, la fongibilité des crédits, telle que prévue par les dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite fixée par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section.

Cette possibilité permet d'assouplir et de faciliter la gestion comptable et budgétaire de l'agglomération, en limitant le recours aux décisions modificatives et en favorisant la meilleure allocation possible des crédits budgétaires tout au long de l'année.

Chaque décision de fongibilité de l'exécutif devra impérativement être transmise au représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public, qui s'assureront ainsi du respect de la limite fixée par la loi et par l'assemblée délibérante.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Délègue au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes, fixées par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section :
 - o Section de fonctionnement : 18 900 € (soit 7.5 % des dépenses réelles)
 - o Section d'investissement : 13 275 € (soit 7.5 % des dépenses réelles)

Procès-verbal

DEL2025-03-057

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL 2025 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu les budgets primitifs 2025 ;

Considérant que 8,47 M€ de crédits de paiements ont été consommés en 2024 au titre du PPI du budget annexe Principal contre 9,56 M€ de crédits de paiements inscrits au budget ;

Considérant qu'une enveloppe globale d'investissement de 9.74 M€ de crédits de paiements est prévue au titre du budget primitif 2025 du budget Principal ;

Considérant qu'une actualisation du programme pluriannuel d'investissement est nécessaire, afin de permettre une réattribution des Crédits de Paiement sur le différents programme d'investissements ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Augmente le montant pluriannuel de l'AP04 Habitat - Invest Logement Social de 1 781 696,00 € ;
- Prolonge d'une année et augmente le montant pluriannuel de l'AP13 - Siège agglomération de 583 248,27 € ;
- Augmente le montant pluriannuel de l'AP58 - Sites et maisons nature de 147 689,60 € ;
- Augmente le montant pluriannuel de l'AP59 - Études préalables 181 375,25 € ;
- Augmente le montant pluriannuel de l'AP62 - Flotte automobile et engins 147 888,78 € ;
- Augmente le montant pluriannuel de l'AP65 - Aménagements de bâtiments 208 809,68 € ;
- Prolonge d'une année et augmente le montant pluriannuel de l'AP67 - Pôle enfance jeunesse de Bourbriac de 84 659,57 € ;
- Prolonge d'une année et augmente le montant pluriannuel de l'AP68 - Gens du voyage de 383 906,38 € ;
- Vote les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2025 :

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) - Budget Principal

Autorisation de Programme	Autorisation de Programme	Crédits de paiements antérieurs	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
AP01 TRES HAUT DEBIT INTERNET	19 640 000,00 €	11 177 323,52 €	2 117 000,00 €	6 345 676,12 €	- €
AP04 HABITAT- INVEST LOGEMENT SOCIAL	3 993 696,00 €	1 552 696,00 €	1 241 000,00 €	1 200 000,00 €	- €
AP05 HABITAT-INVEST PARC PRIVE	1 488 196,38 €	875 789,83 €	451 000,00 €	149 426,55 €	- €
AP06 HABITAT-AIDES A L'ACCESSION	444 082,05 €	100 082,05 €	- €	344 000,00 €	- €
AP07 HABITAT-INVEST REVITALISATION	1 153 555,85 €	687 135,80 €	172 000,00 €	294 420,05 €	- €
AP08 HABITAT-PLH ET PRE-OPERATIONNEL	329 722,80 €	104 597,80 €	10 000,00 €	215 125,00 €	- €
AP09 ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	818 000,00 €	404 078,76 €	50 000,00 €	363 921,24 €	- €
AP12 FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 820 000,00 €	1 400 057,37 €	150 000,00 €	269 942,63 €	- €
AP13 SIEGE DE L'AGGLOMERATION	4 561 835,37 €	3 847 835,37 €	514 000,00 €	200 000,00 €	- €
AP14 AIDES AUX ENTREPRISES	3 362 500,00 €	1 868 907,57 €	200 000,00 €	350 000,00 €	943 592,43 €
AP17 AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	844 000,00 €	329 659,06 €	62 000,00 €	452 340,94 €	- €
AP55 MILIEUX AQUATIQUES	2 420 000,00 €	1 602 512,67 €	386 000,00 €	431 487,33 €	- €
AP56 GUINGAMP GARE	2 265 000,00 €	1 512 707,83 €	165 000,00 €	587 292,17 €	- €
AP57 OUTIL COLLECTIF PROFESSIONNELS DE LA MER	2 611 409,95 €	2 515 509,95 €	45 900,00 €	50 000,00 €	- €
AP58 SITES ET MAISONS NATURE	728 897,18 €	329 689,36 €	338 000,00 €	61 207,82 €	- €
AP59 ETUDES PREALABLES	996 475,25 €	579 475,25 €	217 900,00 €	200 000,00 €	- €
AP60 SYSTEME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	1 736 300,00 €	694 482,47 €	156 800,00 €	885 017,53 €	- €
AP61 MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	2 581 780,00 €	1 118 078,30 €	396 700,00 €	1 067 001,70 €	- €
AP62 FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGIN	1 584 788,78 €	1 059 488,78 €	325 300,00 €	200 000,00 €	- €
AP63 MILIEUX NATURELS	609 000,00 €	121 433,08 €	29 000,00 €	458 566,92 €	- €
AP64 AMENAGEMENTS DE TERRAINS ET RESEAUX	3 342 000,00 €	1 538 634,47 €	307 000,00 €	1 496 365,53 €	- €
AP65 AMENAGEMENTS DES BATIMENTS	1 995 509,68 €	1 211 649,68 €	487 400,00 €	296 460,00 €	- €
AP66 ACQUISITIONS FONCIERES	1 087 000,00 €	741 510,31 €	- €	195 489,69 €	- €
AP67 POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	1 288 959,57 €	249 959,57 €	1 037 700,00 €	50 000,00 €	- €
AP68 AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	2 544 790,99 €	2 049 600,77 €	425 000,00 €	70 190,22 €	- €
AP69 ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP	300 000,00 €	26 587,32 €	170 000,00 €	103 412,68 €	- €
AP78 SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES	580 000,00 €	192 482,53 €	187 800,00 €	102 200,00 €	97 517,47 €
AP79 MAISON DES SOLIDARITES	1 170 000,00 €	- €	82 000,00 €	918 000,00 €	170 000,00 €
AP80 MICRO CRECHE BOURBRIAC	1 148 000,00 €	7 365,12 €	24 200,00 €	700 000,00 €	416 434,88 €
TOTAL INVESTISSEMENT EN AP	67 445 489,85 €	37 899 310,59 €	9 748 700,00 €	18 957 544,12 €	1 627 544,78 €

DEL2025-03-058

FINANCES : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu les budgets primitifs 2025 ;

Procès-verbal

Considérant qu'un plan pluriannuel d'investissement a été adopté, pour le budget annexe ASSAINISSEMENT, lors de la fusion des budgets ASSAINISSEMENT REGIE et ASSAINISSEMENT DSP au 31 décembre 2022, pour un montant pluriannuel global de **48,4 M€**, répartis en plusieurs programmes d'investissement, correspondant notamment soit à la réalisation de STEP, soit aux travaux sur les réseaux d'assainissement collectif;

Considérant que **4,65 M€** de crédits de paiements ont été consommés en 2024 au titre du PPI du budget annexe ASSAINISSEMENT contre **5,85 M€** de crédits de paiements inscrits au budget ;

Considérant qu'une enveloppe globale d'investissement de **9,52 M€** de crédits de paiements est prévue au titre du budget primitif 2025 du budget annexe ASSAINISSEMENT, et ce en intégrant un recours à l'emprunt bancaire, pour **6,55 M€** en 2025 ;

Considérant qu'une actualisation du programme pluriannuel d'investissement est nécessaire, et ce à la fois pour permettre l'intégration de nouveaux projets – à savoir les travaux de réhabilitation des STEP de PONT-EZER, SAINT-CLET, PABU et PLOUËC-DU-TRIEUX – et la poursuite des investissements en faveur de la rénovation des réseaux d'assainissement collectif, pour un montant total de **45,8 M€** ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Prolonge jusqu'en 2028 les AP 34 - AC RÉGIE ETUDES, 35 - AC RÉGIE EXTENSION RESEAUX CANALISATION, 36 - AC RÉGIE POSTE DE REFOULEMENT, 74 - AC PONT EZER ;
- Augmente le montant pluriannuel de l'AP 35 - RÉGIE RESEAUX CANALISATION de + 1 521 497,9 € ;
- Augmente le montant pluriannuel de l'AP 36 - AC RÉGIE PR de + 328 621,75€ ;
- Augmente le montant pluriannuel de l'AP 39 - AC RÉGIE UDEP - de + 1 163 058,4€ ;
- Diminue le montant pluriannuel de l'AP 74 - AC PONT EZER - de - 3 445 220,05 € ;
- Diminue le montant pluriannuel de l'AP 75 - AC RÉHABILITATION STEP PONTRIEUX - pour un montant de - 1 919 659,96 € ;
- Crée l'AP 81 - AC RÉHABILITATION STEP PABU dédiée au projet de réhabilitation de la station de Pabu, pour un montant actuel de 25 K€ en 2025 lié aux études et aux acquisitions foncières permettant ensuite la réalisation des travaux ;
- Crée l'AP 82 - AC RÉHABILITATION STEP SAINT-CLET dédiée au projet de réhabilitation de la station de Saint-Clet, et ce pour un montant pluriannuel de 2,4 M€ de crédits, dont 460 K€ positionnés en 2025, 1,34 M€ positionnés en 2026 et 600 K€ positionnés en 2027 ;
- Crée l'AP 83 - AC RÉHABILITATION STEP PLOUËC-DU-TRIEUX dédiée au projet de réhabilitation de la station de Plouëc-du-Trieux, pour un montant actuel de 25 K€ en 2025 lié aux études et aux acquisitions foncières permettant ensuite la réalisation des travaux ;

- Vote les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2025 :

Procès-verbal

Programme Opération	AP	Montant total	Montant total révisé	CP antérieurs	CP Révisé 2024	CP Révisé 2024	Reste à financer	CP 2025	CP Révisé 2025	CP 2026	CP Révisé 2026	CP 2027	CP Révisé 2027	CP Révisé 2028
AP14 AC REGIE ETUDE	2020	1 411 040,64	1 411 040,64	191 646,50	45 000,53	27 850,48	1 191 543,22	180 000,00	180 000,00	120 000,00	290 637,75	575 390,81	130 000,00	590 905,41
AP25 AC REGIE - RESEAUX CANALISATION	2020	8 826 794,06	10 340 292,76	667 848,68	1 730 600,00	1 484 444,00	6 674 502,10	2 300 000,00	2 036 000,00	2 200 000,00	2 600 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 700 000,00
AP36 AC REGIE PR	2020	7 783 894,05	8 112 515,00	1 288 844,58	1 714 400,00	1 291 671,23	5 196 378,25	1 200 000,00	1 125 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
AP39 AC REGIE UDEP	2020	2 964 006,47	4 127 064,87	166 957,84	250 000,00	110 207,03	2 686 941,60	1 800 000,00	1 050 000,00	350 000,00	2 300 000,00	250 000,00	500 000,00	0,00
AP74 AC PONT EZER	2023	19 428 511,22	15 983 291,17	64 255,61	365 000,00	234 291,17	19 129 366,44	4 000 000,00	3 600 000,00	10 000 000,00	4 458 000,00	4 999 255,51	5 825 000,00	2 686 000,00
AP75 AC REHABILITATION STEP PONTRIEUX	2023	5 297 294,20	3 377 638,24	823 648,10	1 750 000,00	1 493 989,14	2 979 639,96	2 500 000,00	96 000,00	1 109 639,96	100 000,00	0,00	0,00	0,00
AP 81 AC REHABILITATION STEP PABU	2025	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP92 AC REHABILITATION STEP SAINT-CLET	2025	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	400 000,00	400 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00
AP93 AC REHABILITATION STEP PLOUEC-DU-TREUX	2025	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP		48 161 545,44	45 869 843,48	3 203 102,73	5 855 000,53	4 649 453,12	40 308 989,57	12 490 000,00	9 521 000,00	16 329 639,96	12 288 637,75	9 425 646,48	9 655 000,00	6 556 905,41

DEL2025-03-059 FINANCES : BUDGET ANNEXE EAU 2025 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu les budgets primitifs 2025 ;

Considérant qu'un plan pluriannuel d'investissement a été adopté, pour le budget annexe EAU, lors de la fusion des budgets EAU REGIE et EAU DSP au 31 décembre 2022, pour un montant pluriannuel global de **22,75 M€**, répartis en plusieurs programmes d'investissement, correspondant notamment soit à la réalisation d'usines d'eau potable (YVIAS), soit aux travaux sur les réseaux d'eau ;

Considérant qu'une actualisation du programme pluriannuel d'investissement a été nécessaire en 2024, à hauteur de **24,48 M€** et ce pour permettre notamment l'intégration du déploiement de la télérelève ;

Considérant que 3,38 M€ de crédits de paiements ont été consommés en 2024 au titre du PPI du budget annexe EAU POTABLE contre 4,19 M€ de crédits de paiements inscrits au budget ;

Considérant qu'une enveloppe globale d'investissement de **7,14 M€** de crédits de paiements est prévue au titre du budget primitif 2025 du budget annexe EAU POTABLE et qu'une actualisation du programme pluriannuel d'investissement est nécessaire en 2025, pour un montant total de **33,01 M€** afin de soutenir l'investissement dans les réseaux, les usines et les réservoirs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité ;

- Augmente de + 714 065,22 € le montant total de l'autorisation de programme n°77 consacrée au projet de la TELERELEVE, et ce pour un montant pluriannuel de 4 014 065,22 M€ de crédits ;
- Augmente de + 8 426 695,77 M€ le montant total de l'autorisation de programme n°47 - AEP REGIE USINE POMPAGE et ce pour un montant pluriannuel de 10 349 455,77M€ de crédits pour les investissements futurs liés aux usines et réservoirs ;

Procès-verbal

- Prolonge jusqu'en 2028 les AP 47 - AEP REGIE USINE POMPAGE, et 49 - AEP REGIE ETUDE ;
- Prolonge jusqu'en 2029 les AP 51 - AEP REGIE RENOUVELLEMENT et 53 - AEP REGIE RESSOURCE ;
- Vote les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2025 :

Programme Opération	AP	Montant total			CP budget 2024	CP Réalisé 2024	Reste à financer	CP 2025	CP révisé 2025 révisé	CP 2026	CP révisé 2026 révisé	CP 2027	CP révisé 2027 révisé	CP 2028 révisé	CP 2029 révisé	
		Montant total €	révisé €	CP antérieurs												
AP 47	AEP REGIE USINE POMPAGE	2020	1 922 780,00	10 349 455,77	71 914,00	330 000,00	232 541,77	1 619 304,23	370 000,00	630 000,00	350 000,00	365 000,00	800 846,00	350 000,00	4 350 000,00	4 350 000,00
AP 49	AEP REGIE ETUDE	2020	880 000,00	880 000,00	10 662,43	99 999,91	21 620,00	847 717,57	180 000,00	180 000,00	130 000,00	130 000,00	459 337,76	130 000,00	130 000,00	277 717,57
AP 51	AEP REGIE RENOUVELLEMENT	2020	16 166 173,35	16 166 173,35	2 712 638,42	1 950 000,00	1 803 222,69	11 650 312,24	1 600 000,00	3 585 500,00	2 600 000,00	2 470 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	2 500 000,00	154 612,24
AP 53	AEP REGIE RESSOURCE	2020	1 022 000,00	1 022 000,00	0,00	150 000,00	62 562,97	959 437,03	150 000,00	220 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	289 437,03
AP 76	MODERNISATION USINE EAU MOULIN BESCO	2023	1 199 024,00	582 786,94	511 029,01	170 000,00	46 757,93	641 237,06	641 237,06	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP 77	TELE-RELEVE	2024	3 300 000,00	4 014 065,22	0,00	1 500 000,00	1 214 065,22	2 085 934,78	1 500 000,00	2 500 000,00	300 000,00	300 000,00	285 934,78	0,00	0,00	0,00
Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP			24 489 957,35	33 014 481,29	3 306 243,86	4 199 999,91	3 380 770,58	17 802 942,91	4 441 237,06	7 140 500,00	3 530 000,00	3 415 000,00	4 596 118,54	3 530 000,00	7 130 000,00	5 111 966,84

DEL2025-03-060 FINANCES : BUDGET ANNEXE DÉCHETS 2025 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

- Vu** les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Vu** l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;
- Vu** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Vu** le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;
- Vu** l'instruction codificatrice M57 ;
- Vu** les budgets primitifs 2025 ;

Considérant qu'un plan pluriannuel d'investissement a été adopté, pour le budget annexe Déchets, lors de sa création en 2022, pour un montant pluriannuel global de **4.992.671,88 €**, répartis en trois programmes distincts :

- AP 71 – Matériels et équipements roulants : 1,89 M€
- AP 72 – Equipements de pré-collecte et collecte : 1,52 M€
- AP 73 – Etudes, Bâtiments et terrains : 1,58 M€

Considérant que 1 191 917,77 € de crédits de paiements ont été consommés en 2024 au titre du PPI du budget annexe Déchets ;

Considérant qu'une enveloppe globale de 1 440 000 € de crédits de paiements est prévue au titre du budget primitif 2025 du budget annexe Déchets ;

Considérant qu'une actualisation du montant de chaque autorisation de programme n'est pas prévue au stade du budget primitif 2025, et qu'en conséquence la ventilation pluriannuelle des crédits de paiements est réalisée à enveloppe d'AP constante ;

Procès-verbal

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Vote les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2025 :

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) - Budget Déchets				
Autorisation de Programme	Autorisation de Programme	Crédits de paiements antérieurs	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026
AP71 MATERIELS ET EQUIPEMENTS ROULANTS	1 893 172,64 €	1 193 568,23 €	420 000,00 €	279 604,41 €
AP72 EQUIPEMENTS DE PRE COLLECTE ET COLLECTE	1 522 331,04 €	905 584,64 €	530 000,00 €	90 263,36 €
AP73 ETUDES, BATIMENTS ET TERRAINS	1 577 168,00 €	812 833,47 €	490 000,00 €	288 797,53 €
TOTAL INVESTISSEMENT EN AP	4 992 671,68 €	2 911 986,34 €	1 440 000,00 €	658 665,30 €

Vincent LE MEAUX : Nous en venons au rapport « Attributions de compensation provisoires 2025 » avec un travail cette année, Vincent CLEC'H, qui a été annoncé pour parvenir à une évolution de ces attributions. Y a-t-il des questions ? Nous allons devoir rencontrer la commune de Paimpol prochainement, mais on a demandé au cabinet consultant RCF de nous préparer une objectivation de l'histoire d'un certain nombre de flux financiers, donc nous reviendrons vers les collègues du secteur de CCPG et d'autres communes du territoire dans le cadre de ce profil financier des communes et de l'histoire des AC. On avance.

Véronique CADUDAL : J'interviens juste pour, comme d'habitude et sans surprise, dire que je vais voter contre le rapport de la CLECT et vous remercier. Si on peut rencontrer le cabinet RCF pour avoir un vrai travail et que je puisse enfin comprendre comment les choses se passent, j'en serais ravie et peut-être que la prochaine fois, je ne voterai pas contre.

Gilles PAGNY : Pas mieux ! Désolé, on attend toujours les explications et quand on les aura et quand on aura compris (mon Conseil municipal et moi), on ira dans le bon sens. Merci beaucoup.

Vincent LE MEAUX : Merci, Vincent CLEC'H, encore une fois. Tu as quelque chose à rajouter ?

Vincent CLEC'H : On est tous d'accord, dans le mix fiscal, il y avait le versement mobilité aussi 05, 06 ? On est tous d'accord parce qu'il était en délibération à part.

Vincent LE MEAUX : Oui, c'est bien dans la délibération. Merci, Vincent CLEC'H, pour ces présentations.

DEL2025-03-061 FINANCES : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2025

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N°034_AP en date du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo [...] au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 modifiant les statuts de l'agglomération ;

Procès-verbal

Vu la délibération du Conseil communautaire D2018-09-04 du 25 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération et le nouveau projet de statuts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu les rapports d'évaluation des charges transférées adoptés par la CLECT ; et notamment le rapport de la CLECT du 28 novembre 2024,

Considérant l'évaluation des coûts des services communs au regard de l'exercice 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à la majorité (05 votes CONTRE, CADUDAL Véronique, DUPONT Frédéric, LE CALVEZ Michel, PAGNY Gilles et RIOU Philippe et 71 votes POUR) :

- Fixe les attributions de compensation provisoires suivantes (arrondies à l'entier supérieur) pour 2025 à la suite du rapport de la CLECT.

Commune	AC provisoires 2025
Bégard	296 179,00 €
Belle-Isle-en-Terre	92 221,00 €
Bourbriac	235 401,00 €
Brélidy	10 817,00 €
Bulat-Pestivien	1 006,00 €
Calanhel	45 050,00 €
Callac	227 301,00 €
Carnoët	125 485,00 €
Chapelle-Neuve	-368,00 €
Coadout	21 358,00 €
Duault	2 590,00 €
Grâces	315 240,00 €
Guingamp	1 245 133,00 €
Gurunhuel	5 771,00 €
Kerfot	26 004,00 €
Kerien	16 958,00 €
Kermoroc'h	-8 109,00 €
Kerpert	22 432,00 €
Landebaëron	19 744,00 €
Lanleff	-6 839,00 €
Lanloup	-11 324,00 €
Loc-Envel	-61,00 €
Lohuec	5 552,00 €
Louargat	-49 041,00 €
Maël-Pestivien	11 082,00 €
Magoar	22 250,00 €
Moustéru	56 364,00 €
Pabu	53 818,00 €
Paimpol	507 061,00 €
Péder nec	172 847,00 €

Pléhédél	-49 594,00 €
Plésidy	21 218,00 €
Ploëzal	-16 847,00 €
Ploubazlanec	-155 301,00 €
Plouëc-du-Trieux	66 691,00 €
Plouézec	-197 317,00 €
Plougonver	-3 894,00 €
Plouisy	163 398,00 €
Ploumagoar	252 710,00 €
Plourac'h	510,00 €
Plourivo	-129 361,00 €
Plusquellec	8 135,00 €
Pont-Melvez	106 912,00 €
Pontrieux	107 708,00 €
Quemper-Guézennec	101 245,00 €
Runan	14 058,00 €
Saint-Adrien	18 047,00 €
Saint-Agathon	75 715,00 €
Saint-Clet	-6 962,00 €
Saint-Laurent	-1 696,00 €
Saint-Nicodème	4 912,00 €
Saint-Servais	-794,00 €
Senven-Léhart	8 157,00 €
Squiffiec	-14 670,00 €
Tréglamus	19 432,00 €
Trégonneau	-6 816,00 €
Yvias	-12 388,00 €

DEL2025-03-062

FINANCES : DISPOSITIF D'AVANCES DE TRÉSORERIE NON BUDGÉTAIRES

Guingamp-Paimpol Agglomération dispose de cinq comptes individuels déposés à la Direction Départementale des Finances Publiques :

- Pour le budget général,
- Pour le budget annexe des déchets ménagers,
- Pour le budget annexe de la régie de l'eau potable,
- Pour le budget annexe de la régie de l'assainissement,
- Pour le budget annexe énergies renouvelables.

Si les avances de pure trésorerie entre budgets sont en principe interdites, car contrevenant à la règle de l'obligation de dépôt des fonds des collectivités publiques au Trésor, certaines dérogations sont prévues réglementairement ; c'est le cas notamment des avances aux régies dotées de la seule autonomie financière. En effet, les budgets considérés peuvent présenter ponctuellement des difficultés de trésorerie.

Procès-verbal

A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération avait mis en place, par délibération du 3 avril 2018, des avances de trésorerie entre le budget principal et les budgets annexes, accordées sur le court terme (moins d'un an), remboursables au budget principal avant le 31 décembre de chaque année, dans la limite d'un plafond de 500 000 € par budget. Ce ne sont pas des opérations budgétaires, elles n'entrent pas dans l'équilibre comptable des budgets de la collectivité. Ces avances impactent uniquement les comptes de classe 5 du comptable public.

Dans un souci d'optimisation des disponibilités de trésorerie et d'économies de frais financiers, il est proposé la possibilité d'autoriser également les avances de trésorerie non budgétaires entre budgets annexes.

Il est donc proposé d'autoriser le dispositif des avances de trésorerie entre les budgets de Guingamp-Paimpol Agglomération dans un souci d'optimisation des disponibilités de trésorerie et de maîtrise des charges financières liées aux lignes de trésorerie mobilisées. Aucune avance n'est consentie aux sous comptes. Afin de sécuriser et contrôler le dispositif, un suivi sera mis en place par la collectivité, en lien avec le comptable.

Durée de chaque avance

La durée de chaque avance est fixée à un an maximum mais devra être soldée le 31 décembre de chaque année.

Montant minimum

Le montant minimum des versements ou des remboursements est fixé à 50 000 €. Il n'y a pas de montant maximum fixé.

Les avances peuvent être versées en une ou plusieurs fois sur la base d'une décision du Président ou de son représentant.

Rémunération

Les avances de trésorerie entre les budgets se font à titre gratuit.

Limites d'usage

Le dispositif d'avance de trésorerie ne doit pas avoir pour conséquence de faire assumer des frais financiers relatifs au tirage des lignes de trésorerie par d'autres budgets que celui pour lequel le besoin de trésorerie est constaté.

Avant tout versement d'avance, le budget d'origine doit avoir remboursé l'intégralité de ses propres lignes de trésorerie contractées auprès d'une banque.

Le budget concerné doit récupérer l'ensemble des fonds qu'il a avancés avant de pouvoir faire l'objet d'un tirage issu d'une ligne de trésorerie. Dans ce cas, la ligne de trésorerie sera mobilisée sur le budget qui doit effectuer le remboursement d'une avance.

Un budget bénéficiaire d'une avance en cours ne peut pas lui-même verser une avance à un autre budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2221-70 ;

Vu les instructions comptables M57 et M4 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le dispositif d'avances de trésorerie non budgétaires infra-annuelles et leurs modalités de remboursement entre les budgets de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Procès-verbal

- Précise que ces avances sont consenties au taux de 0 % ;
- Autorise le Président à mobiliser les avances de trésorerie par le biais d'arrêtés ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

DEL2025-03-063

FINANCES : FONDS DE CONCOURS : SOUTIEN AU PROJET DE VALORISATION HALIEUTIQUE DE L'ÉTANG DE PLÉHÉDEL

La commune de Pléhédel souhaite renforcer son attractivité touristique en développant de nouvelles offres familiales notamment autour de l'étang. Il est reconnu comme un lieu d'animations de découverte de la pêche. Des aménagements importants sont à prévoir pour valoriser au mieux le parcours et assurer le développement halieutique. Dans ce cadre, elle sollicite l'accompagnement de l'agglomération pour la création d'un parcours pêche à 500 m du cœur de la ville et accessible à tous (accès PMR et approche pédagogique renforcée).

Les dépenses ainsi que les prises en charges sont détaillées dans le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant HT	Montant TTC
Cheminement	11 420 €	13 704 €	Mairie	16 282.50 €	19 539 €
Pontons et postes de pêche	12 399 €	14 878.80 €	Fédération Départementale de pêche	9 673.50 €	11 608.20 €
Espaces pique-nique et abris	12 059 €	14 470.80 €	Conseil Départemental	7 738 €	9 285.60 €
Création panneaux	1 916 €	2 299.20 €	Guingamp-Paimpol Agglomération	5 000 €	6 000 €
Temps de conception	900 €	1 080 €			
TOTAL	38 694 €	46 432.80 €	TOTAL	38 694 €	46 432.80 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 qui acte les orientations stratégiques du nouveau schéma du tourisme et des loisirs notamment l'axe 2 « Affirmation des marqueurs identitaires touristiques et révélation des insoupçonnés, créateurs de valeurs » dans lequel s'inscrit le développement des sports nature ;

Vu la délibération du 16 avril 2024 qui actualise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et qui incite à l'amélioration de l'offre de services et de loisirs pour répondre à l'objectif de bien vivre sur le territoire (ambition n°2 « être redistributif - mettre en partage un service adapté aux habitants) ;

Vu la convention cadre de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor qui acte les actions communes portant sur des projets communs notamment sur le soutien et l'accompagnement de projets touristiques locaux en lien avec le loisir-pêche ;

Vu le nouveau schéma du tourisme et des loisirs qui vise un développement harmonieux et durable sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, notamment grâce à la pratique des sports nature ;

Procès-verbal

Considérant l'intérêt touristique de l'opération pour le développement des services de loisirs de pleine nature ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide la participation financière de l'agglomération, à hauteur de 5 000 €, en soutien au projet de valorisation halieutique de l'étang du Roudou Hellou situé sur la commune de Pléhédel ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'application qui définit le cadre financier du projet.

Vincent LE MEAUX : Claudine GUILLOU, nous en venons aux dossiers de ta commission, donc je te laisse le soin d'en choisir un et nous verrons les autres en question. Il n'y en a qu'un, excusez-moi.

DEL2025-03-064 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : TARIFS 2025

Claudine GUILLOU : Pour la question concernant les tarifs 2025 pour les aires d'accueil des gens du voyage, il y a eu un accord avec les EPCI du département dans le but d'harmoniser les tarifs dans le Grand Ouest et de suivre la hausse de tarifs menée par plusieurs départements.

La hausse de tarifs concerne le tarif hebdomadaire pour les caravanes double essieux sur les grands passages. Il est proposé de passer de 20 à 25 €, d'une part.

D'autre part, il y avait un tarif à revoir concernant le tarif appliqué en cas d'incident technique. Ce tarif n'avait pas été actualisé à la suite de l'augmentation du droit d'emplacement en 2024. Ce tarif hebdomadaire comprend le droit de place journalier auquel s'ajoutent 2 € pour les fluides. En cas d'incident technique, le tarif passerait à 35 € pour l'aire de Paimpol et à 38,50 € la semaine pour l'aire de Kergéré.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cette présentation. La saison des voyageurs a commencé bien tôt cette année, Monsieur Yannick LE GOFF. On est interpellé ces temps-ci alors qu'habituellement, c'est au mois d'avril, voire au mois de mai et là, les premiers mouvements se font aujourd'hui et nous sommes, bien sûr, Monsieur le Maire de Plouézec, attentifs aux situations, notamment dans le nord du territoire.

Gilles PAGNY : En effet, ils sont arrivés et ils sont installés sur un terrain mis à la disposition de Guingamp-Paimpol Agglomération. Ils sont un peu en avance cette année. Merci beaucoup.

Vincent LE MEAUX : Je remercie Monsieur le Maire de Plouisy de son soutien dans cette opération, Messieurs et Mesdames les Maires du nord du territoire dans leur disponibilité, et bien sûr Monsieur le Maire de Grâces, qui est bien à la manœuvre sur le sujet, comme on l'a fait à l'égard des villes de Guingamp et de Ploumagoar, avec Saint-Agathon, bien entendu, qui nous aide beaucoup dans la résolution de ces difficultés. Merci pour l'Agglomération de l'effort fait par vos communes.

Considérant la réunion départementale sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2026-2032 ;

Considérant qu'une harmonisation des tarifs des grands passages est validée pour le département des Côtes d'Armor ;

Considérant les tarifs des emplacements validés en Conseil d'Agglomération le 16 avril 2024 ;

Procès-verbal

Considérant que le présent tarif en cas d'incident technique n'avait pas été révisé lors de la modification des tarifs des aires ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une cohérence entre les tarifs appliqués et les tarifs en cas de problème technique ;

Il vous est proposé de valider la grille tarifaire proposée ci-dessous, pour la gestion de l'accueil des gens du voyage.

	Aire de Paimpol	Aire de Kergré
Droit d'emplacement	3 €/jour	3.50 €/ Jour
Consommation des fluides		
Eau	4,12 €/m ³	3,83 €/m ³
Électricité	0,21 €/KWh	0,21 €/KWh
Caution	90 €	100 €
Tarif forfaitaire en cas d'incident technique	35€/semaine	38.50€/ semaine
Grands Passages		
25 €/ caravanes doubles-essieux /semaine		
Stationnement sur terrain temporaire		
20 €/ caravanes doubles-essieux ou grande caravane/semaine		
Stationnement conventionné		
3 €/ caravanes doubles-essieux ou grande caravane / jour		

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Adopte la grille tarifaire ci-dessus pour l'année 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vincent LE MEAUX : On en vient à la commission « Traitement des déchets et Voirie » avec le dossier voirie. S'il y a des questions, je pense que moi-même et Marie-Thérèse SCOLAN pourrons vous répondre en l'absence de Claude LOZAC'H.

Avez-vous des observations sur la révision du seuil du montant des travaux servant à la rémunération de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de voirie sur les voies communales ? Et avez-vous des questions sur le programme d'entretien de voirie hors agglomération 2025-2028, convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ? Ça nous permet d'être dans le service commun avec les communes principalement. Non ? Ça ne soulève pas de questions, c'est quelque chose qui doit fonctionner normalement et nous faire gagner en maîtrise et en économie financière.

DEL2025-03-065 **VOIRIE : RÉVISION DU SEUIL DU MONTANT DES TRAVAUX SERVANT À LA RÉMUNÉRATION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE SUR VOIES COMMUNALES**

En 2019, un marché commun de prestations de réfection de chaussée a été mis en place pour l'accompagnement des communes du territoire dans le cadre de leur programme de voirie.

Cette prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) contribue à la mutualisation de l'agglomération vers les communes et est constituée de :

Procès-verbal

- Estimation des travaux,
- Établissement du cahier des charges des travaux auprès de l'entreprise,
- Préparation, passation et notification du marché de travaux,
- Suivi des travaux,
- Gestion administrative et financière des travaux,
- Assistance à la réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement.

Suite à l'avis favorable de la commission voirie du 06 mars 2025, il est proposé de faire évoluer des modalités de rémunération d'AMO pour les commandes validées conjointement selon les modalités suivantes :

Montant des travaux HT inférieur à 20 000	Forfait de 500 €
Montant des travaux HT compris entre 20 000 € et 150 000 €	2,5 % du montant des travaux HT
Montant des travaux HT à partir de 150 000 €	Forfait de 3 750 €

Ceci afin d'assurer l'équilibre du coût des frais de service et des frais généraux.

Un titre de recette pourra être émis au démarrage des travaux par Guingamp-Paimpol Agglomération, à caractère d'acompte, et équivalent à 75 % du montant HT du devis des travaux à réaliser.

Pour activer cette prestation, les communes doivent déléguer à l'Agglomération par convention la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve les modalités de tarification de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les communes pour une durée de 4 ans ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

DEL2025-03-066 VOIRIE : PROGRAMME D'ENTRETIEN DE VOIRIE « HORS AGGLOMÉRATION » 2025-2028 - CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Depuis 2019, l'Agglomération a acté le principe d'assister les communes qui le souhaitent pour la gestion de leurs programmes d'entretien de voirie. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal, et situées hors agglomération.

Les travaux consistent, sur un linéaire défini par chaque commune, à procéder à la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux, ainsi que les travaux connexes suivants :

- Délignements des accotements,
- Nettoyage de la chaussée avant réfection de chaussée,
- Mise à niveau des ouvrages,
- Calage des accotements.

Conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, dite loi MOP, il est proposé de confier à Guingamp-Paimpol Agglomération la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux.

Ainsi, l'agglomération aurait en charge les missions suivantes :

- Estimation des travaux,

Procès-verbal

- Etablissement du cahier des charges de consultation des entreprises de travaux,
- Préparation, passation et notification du marché de travaux,
- Suivi des travaux,
- Gestion administrative et financière des travaux,
- Assistance à la réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage serait spécifiquement établie entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les communes du territoire pour leurs programmes d'entretien correspondants durant la durée du nouveau marché 2025-2028 soit une période maximale de 4 ans.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Guingamp-Paimpol Agglomération pour la gestion du programme d'entretien de voirie hors agglomération de 2025 à 2028 avec les communes du territoire ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage afférentes, annexées à la délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vincent LE MEAUX : On continue, Élisabeth PUILLANDRE, sur les dossiers de mobilité et d'habitat, donc à toi et à Guy CONNAN, éventuellement, pour préciser vos délibérations.

Élisabeth PUILLANDRE : Je passe la parole à Guy sur la DSP Mobilités. On a un avenant n° 10 à passer sur un certain nombre de petites modifications qui sont déjà en cours avant le changement de DSP, donc si vous avez des questions, on est à votre disposition.

DEL2025-03-067 MOBILITÉS : DSP MOBILITÉS 2019-2025 : AVENANT N°10

Vu la délibération DEL209-08-01 du 27 août 2019, par laquelle le Conseil Communautaire a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu l'article L.1411-6 du CGCT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58, qui dispose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu l'avis de la commission DSP réunie le 17 décembre 2024 ;

Vu l'avenant n°1 signé le 18 octobre 2019 ;

Vu les avenants n°2 à 9, validés respectivement par délibérations du Conseil d'agglomération des 17 décembre 2019, 3 mars 2020, 29 septembre 2020, 6 juillet 2021, 2 février 2023, 27 juin 2023, 26 septembre 2023 et 28 mai 2024 ;

Vu le projet d'avenant n°10 annexé ;

Considérant qu'un dixième avenant est nécessaire et que l'économie générale du contrat reste inchangée.

Procès-verbal

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public avec Transdev Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

DEL2025-03-068

MOBILITÉS : GAMME TARIFAIRE DES SERVICES DE MOBILITÉ POUR LA PÉRIODE ALLANT DE SEPTEMBRE 2025 À AOÛT 2026

Dans le cadre de la DSP Mobilité 2019/2025, l'Agglomération délibère chaque année sur la gamme tarifaire des services de mobilités exploités par Transdev Guingamp-Paimpol Agglomération.

Pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, il est proposé la gamme tarifaire ci-dessous :

Lignes régulières Urbaines	
Titres Grand Public	
	Prix 2025/2026 TTC
Ticket à l'unité (valable 2 heures)	1 €
Pass Journée	3 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €
Abonnement Mensuel Plein Tarif (voyages illimités, 30 jours glissants)	20 €
Abonnement Annuel Plein Tarif (voyages illimités, 365 jours glissants)	200 €
Titre Jeune - Moins de 26 ans	
	Prix 2025/2026 TTC
Abonnement Mensuel (voyages illimités, 30 jours glissants)	14 €
Abonnement Annuel (voyages illimités, 365 jours glissants)	140 €
Gratuité enfant moins de 4 ans	0 €
Titres sociaux	
	Prix 2025/2026 TTC
Abonnement Mensuel QF1 (50 % réduction)	10 €
Abonnement Mensuel QF2 (60 % réduction)	8 €
Abonnement Mensuel QF3 (70 % réduction)	6 €
Transport à la demande (TAD & TPMR)	
Titres Grand Public y compris PMR	
	Prix 2025/2026 TTC
Ticket à l'unité (valable pour 1 trajet)	1 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €
Carte KorriGo Services	
	Prix 2025/2026 TTC
Création 1 ^{ère} carte KorriGo ou renouvellement à 7 ans	0 €
Duplicata carte KorriGo	8 €
Transport Scolaire	
Abonnements annuels	
	Prix 2025/2026 TTC
Elève demi-pensionnaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	120 €

Procès-verbal

Elève demi-pensionnaire 3 ^{ème} enfant	60 €
Elève demi-pensionnaire 4 ^{ème} enfant et +	0 €
Elève interne	60 €
Apprenti (si utilisation du transport 1 semaine sur 2)	60 €
En cas de double abonnement (BreizhGo et Agglomération) lorsque l'élève utilise les deux réseaux de manière alternative	60 €
Accompagnants présents dans les circuits desservant les établissements primaires	0 €
Majoration pour inscription hors délais (sauf justification)	30 €
Dégressivité trimestrielle	Prix 2025/2026 TTC
T1 : Septembre à juin	120 €
T2 : Janvier à juin	80 €
T3 : Avril à Juin	40 €
Dégressivité trimestrielle demi-tarif	Prix 2025/2026 TTC
T1 : Septembre à juin	60 €
T2 : Janvier à juin	40 €
T3 : Avril à Juin	20 €

Pour les élèves ULIS et SEGPA	Indemnité kilométrique à destination de la famille (sous conditions)		Prix 2025/2026 TTC
Distance domicile familial / établissement scolaire	Services 4 jours / semaine	Services 5 jours / semaine	Si garde alternée
3 - 10 km	1 900 € / an	2 500 € / an	50 % du forfait par parent
10 - 20 km	2 900 € / an	3 800 € / an	
20 - 40 km	5 900 € / an	7 500 € / an	
Supérieur 40 km	6 500 € / an	8 400 € / an	

Location longue durée Vélo & Stationnement	
Titres Grand Public - Location Vélo à assistance électrique	Prix 2025/2026 TTC
Abonnement mensuel (limité à 12 mois consécutifs) VAE classiques et VAE rallongés	30 €
Abonnement mensuel avec roue Teebike (limité à 12 mois consécutifs)	15 €
Vente de casques vélos pour adultes	20 €
Vente de casques vélos pour enfants	7,50 €
Location de sièges bébé sur vélos	3 €/ mois
Pack assurances « responsabilité étendue & assurance du dépôt de garantie de 800 € » pour l'utilisateur contractant une location de VAE	7,80 € / mois

Procès-verbal

Pack assurances « responsabilité étendue & assurance du dépôt de garantie de 1 000 € » pour l'utilisateur contractant une location de VAE -rallongé-	8,80 € / mois
Livraison à domicile des VAE	30 €
Livraison à domicile des VAE (pour 3 mois d'engagement minimum entre les mois d'octobre et mai, du lundi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous sur 51 communes de l'Agglomération (hors Guingamp, Grâces, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon)	0 €
Nettoyage vélo si restitué sale	15 €
Abonnement mensuel Bus + Vélo	30 €
Accès abris vélos	Prix 2025/2026 TTC
Droits d'accès aux abris vélos 2 places	0 €
Droits d'accès à l'abri vélo de la Gare de Paimpol	0 €
Forfait de gardiennage vélo en cas d'abus d'usage d'un abri vélos	10 €/ jour

Location Voitures	Propositions tarifs 2025
	Prix TTC
Location annuelle des véhicules électriques à des organismes solidaires	150 € / an

Vu la délibération DEL209-08-01 du 27 août 2019, par laquelle le Conseil d'agglomération a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV GPA ;

Considérant que l'Agglomération délibère chaque année sur sa gamme tarifaire « mobilité » appliquée ensuite par le délégataire. Pour 2025-2026, il est nécessaire d'actualiser la gamme tarifaire applicable à partir du 1^{er} septembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la gamme tarifaire mobilité pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vincent LE MEAUX : Et peut-être le programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov' », Elisabeth PUILLANDRE, tu souhaites en dire quelques mots ?

Élisabeth PUILLANDRE : Comme vous le savez, nous avons en cours avec l'ANAH et la Région un programme FIG. Il va évoluer et ce qui est proposé aujourd'hui, puisqu'avec les services, on a travaillé sur une évolution de ce programme qui va désormais s'appeler « Pacte territorial ». L'objet de ce pacte territorial a trois volets. Le premier volet, c'est la dynamique territoriale, donc tout le travail de réseau et d'informations générales que l'on peut réaliser. Le deuxième, c'est l'information précise que l'on apporte à nos habitants et le troisième volet, c'est l'accompagnement qu'on réalise pour les dossiers les plus complexes. Avec tout ceci, comme vous le savez tous et comme nos

Procès-verbal

concitoyens le savent tout particulièrement, on a à notre disposition l'outil Maison de l'habitat qui nous permet de répondre au fil de l'eau à tous nos concitoyens et à faire face à toutes les demandes.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, on est accompagné par le cabinet urbaniste, dans le cadre du PIG actuel, nous sommes accompagnés par SOLIHA. Les permanences sont assurées à la Maison de l'habitat. C'est tous ces éléments qui vont évoluer au sein de ce Pacte territorial où le périmètre du projet concernera bien les 57 communes.

Ce nouveau pacte aura une durée de vie de 2025 à 2029 avec des signataires qui sont l'Agglomération, l'ANAH et l'ADIL. On est beaucoup sur des questions de modalités du suivi animation puisque, dans le cadre du prochain Conseil d'agglomération, nous délibérerons pour choisir un nouvel opérateur. C'est sur un projet très global et lourd d'impact pour notre territoire qu'on travaille puisque les aides sont accompagnées, ce sont de très grosses sommes - je vous laisse lire tous les éléments financiers -, c'est bien un impact extrêmement important pour notre territoire que les travaux soient réalisés. Là, on parle bien des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs. On est sur un montant estimé de 93 000 € pour 2025.

Pour le fonctionnement du Point info habitat, notre reste à charge sera de l'ordre de 81 000 € sur un coût de 135 000 €, sachant qu'on a une subvention globale qui avoisinera les 80 %, c'est-à-dire que le différentiel va diminuer du fait du Pacte territorial. On va passer de 135 000 € à 81 000 € à notre charge.

On aura bien sûr un impact très important de tous ces éléments au niveau de nos habitants, puisque toutes les aides possibles qui sont offertes sont jointes en documents annexes et je vous invite à les lire. Si ça vous paraît un peu abscons, ce qui peut arriver (c'est très technique, en effet), n'hésitez pas à vous rapprocher des services pour avoir des explications.

Vincent LE MEAUX : Merci, sujet complexe, mais on voit l'intérêt partenarial d'un travail avec la Région Bretagne. Est-ce que vous avez des questions sur ce dispositif ? Pas de questions, donc je vais mettre aux voix les délibérations de la commission Aménagement et Revitalisation des territoires. Saisissez-vous de ce dispositif, en plus il y a le bilan qui est fait.

DEL2025-03-069 HABITAT : NOUVEAU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV' »

L'Agglomération, avec l'entrée en service récente de son Point Info Habitat labélisé « Espace Conseil France Renov' », est pleinement engagée dans une approche globale de l'amélioration de l'habitat. Elle souhaite pérenniser l'information, le conseil et l'accompagnement des propriétaires, mais aussi développer un réseau avec les acteurs économiques et ses partenaires, afin de créer une offre de services plus complète que la seule réponse aux besoins d'amélioration du parc privé.

La convention de programme d'intérêt général (PIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat signée avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) s'arrête le 31 décembre 2024. L'Agglomération peut signer un nouveau programme d'intérêt général désigné « Pacte Territorial France Renov' ».

- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;
- Vu** le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'énergie ;
- Vu** le Programme Départemental de l'Habitat, adopté par le Conseil départemental des Côtes d'Armor le 18 décembre 2019 ;

Procès-verbal

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération, le 26 septembre 2023 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020 ;

Vu la délibération 2024-06 du conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, relatif à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' ;

Vu la délibération 2024-34 du conseil d'administration de l'Anah du 9 octobre 2024, adaptant les modalités de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' ;

Vu l'avis de la commission Aménagement et revitalisation durable du territoire du 7 novembre 2024 ;

Vu la délibération DEL2025-01-012 du Conseil d'agglomération du 28 janvier 2025 portant modification des règles de financement des programmes d'amélioration du parc privé ;

Considérant les besoins et les enjeux en matière d'amélioration du parc de logements et d'appui technique et financier aux propriétaires ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de « Pacte territorial France Rénov' » ci-annexé ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer le document, et à effectuer les demandes d'engagement de subvention auprès de l'ANAH au titre du suivi et de l'animation du programme ;
- Autorise le Président ou son représentant à lancer une consultation en vue de désigner un nouvel opérateur « Mon Accompagnateur Rénov' » pouvant assurer la continuité des missions de suivi et d'animation du Pacte Territorial (dévolues à SOLIHA Bretagne jusqu'au 31 décembre 2025), et ainsi permettre l'accompagnement des propriétaires sur la durée du programme.

Vincent LE MEAUX : Samuel LE GAOUYAT, nous en venons à la mobilisation citoyenne et à la coopération décentralisée. La parole est à toi.

Samuel LE GAOUYAT : Merci, Président. Je vais rapidement évoquer les deux délibérations qui s'inscrivent dans l'ambition n° 3, les ambitions du projet de territoire que Vincent CLEC'H a rappelées tout à l'heure : agir pour favoriser les coopérations citoyennes et institutionnelles et plus particulièrement la coopération internationale.

La première, en allant assez vite - si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser -, c'est une adhésion qui est proposée à l'UNADEL, l'Union nationale des acteurs du développement local, pour s'inscrire dans une perspective de développement de la participation citoyenne sur le territoire, et pouvoir prendre de la hauteur à travers cette association d'éducation populaire, dans une phase d'écoute et de restitution qui permettra d'interroger nos politiques de mobilisation citoyenne au sein de notre Agglomération.

Il est bien mentionné dans le projet de délibération que c'est une adhésion pour cette année qui méritera d'être réinterrogée après une évaluation, ce n'est pas une adhésion *ad vitam aeternam*. C'est bien une adhésion sur un temps donné pour se mettre en perspective d'une mobilisation citoyenne et de s'inspirer aussi de ce qui peut se faire ailleurs.

La deuxième délibération, Vincent CLEC'H l'a également évoquée tout à l'heure, c'est la mission à Madagascar. Moi-même, en compagnie de Cyril JOBIC et de deux agents de l'Agglomération, allons faire le bilan de cette coopération qui a été, je souhaite le rappeler, à l'initiative de la communauté de

Procès-verbal

communes Paimpol-Goëlo, puisqu'elle a bien débuté à Paimpol-Goëlo et pas à Pontrieux Communauté. Il s'agit de s'inscrire dans une nouvelle perspective puisque la coopération avec la commune de Maritampona s'arrête, conformément aux délibérations qu'on a prises, mais il s'agit bien d'aller faire un bilan de cette mission et de cette coopération avec cette commune et d'envisager aussi un nouveau partenariat qui méritera en 2025 d'être écrit avec les acteurs autour de la coopération et notamment la nouvelle commune.

Il s'agit de poser les bases de cette coopération avec une nouvelle commune et cette mission est aussi une mission qui s'inscrit dans une coopération internationale partagée puisqu'il y a une délégation de Leff Armor Communauté qui part également aux mêmes dates, du 5 au 17 avril, comme la région de Saint-Méen-le-Grand qui s'inscrit aussi dans cette perspective.

C'est bien une action de plusieurs territoires au service d'une aide au développement de Madagascar, c'est bien dans cette perspective-là, je rappelle que la mission s'inscrit dans une aide et dans une perspective de rendre autonome le territoire et pas de l'assister.

Vincent LE MEAUX : Merci, Y a-t-il des questions sur ces deux actions et notamment sur la mission Madagascar ? Non, pas de prise de parole, donc je vais mettre en délibération, avec, tout d'abord, le rapport 39 sur notre accompagnement d'UNADEL, une vieille association nationale qui a fait ses preuves. Je me rappelle entendre Pierre-Yvon TRÉMEL, ancien sénateur de Cavan, qui en parlait en disant que c'était la mise en perspective des actions territoriales de développement dans les pays. Ça remonte à quelques années et on avait montré notre singularité bretonne d'ailleurs à cette occasion, dans la constitution des pays.

DEL2025-03-070

MOBILISATION CITOYENNE : ÉCOUTES TERRITORIALES ET ADHÉSION 2025 À L'UNION NATIONALE DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (UNADEL)

Le projet de territoire actualisé de Guingamp-Paimpol Agglomération affirme dans son ambition 3 « Faire collectif », l'envie de conforter et de développer la mobilisation citoyenne.

Dans cette logique, l'Agglomération a été retenue à un AMI lancé par l'UNADEL sur le thème « Transitions Territoriales et Démocratie ».

Cette étude permettra d'aller à la rencontre des habitants et forces vives du territoire, de se comparer à d'autres territoires et de mettre en lumière la volonté de l'agglomération pour construire sa politique de « Participation citoyenne ».

Considérant la candidature de Guingamp-Paimpol Agglomération, retenue le 10 janvier 2025, à l'AMI Transitions Territoriales et Démocratie proposé par l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local (UNADEL) ;

Le budget prévisionnel de ce projet est détaillé comme suit :

Budget prévisionnel - Dépenses	
Ecoutes territoriales et Démocratie (TTC)	
Adhésion UNADEL	1 500,00 €
Repas des écoutants	600,00 €
Carburant	150,00 €
Hébergement des écoutants (hôtel pour les 2 sessions écoutes) 4 personnes	2 300,00 €
2 Billets SNCF Paris	400,00 €

Procès-verbal

Hébergement Paris octobre 2 personnes	500,00 €
Repas Paris octobre	100,00 €
TOTAL	5 550,00 €

Considérant que l'adhésion à l'UNADEL pour 2025 est nécessaire pour mener le projet d'écoutes territoriales, et qu'elle s'élève à 1 500 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la mise en œuvre du projet « écoutes territoriales » proposé par l'UNADEL en 2025 ;
- Approuve le budget prévisionnel établi ;
- Approuve l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération (retenue sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt) à l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local pour l'année 2025 ;
- Précise que cette adhésion annuelle s'élève à 1 500 € ;
- Ajoute que cette nouvelle adhésion pourrait être renouvelée en 2026 en fonction des avantages que le territoire a pu en retirer ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document ayant trait à cette affaire.

DEL2025-03-071 **COOPERATION DÉCENTRALISÉE : MANDAT DE MISSION DE PARTENARIAT AVEC MADAGASCAR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-18 ; R 2123-22-1 ; L 5211-14 et R 5211-5-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 février 2018 relative à l'engagement de l'agglomération dans une action de coopération décentralisée à Madagascar ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 16 avril 2024 relative à la poursuite de la coopération décentralisée avec Madagascar ;

Considérant la nécessité de délivrer sur ces opérations et en raison des déplacements, un mandat spécial aux membres des délégations de l'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Confie un mandat spécial aux représentants élus de l'agglomération à savoir M. Samuel LE GAOUYAT, Vice-président et M. Cyril JOBIC, Conseiller délégué ainsi qu'aux chargées de missions qui vont les accompagner, à savoir Mme Nathalie GOUEREC et Mme Marie COSE au titre du projet de coopération mené à Madagascar et pour lequel ils vont réaliser un déplacement du 05 au 17 avril 2025 ;
- Décide de prendre en charge les frais inhérents à ce mandat spécial ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX : Christian PRIGENT, la stratégie pour la biodiversité, nous avons des rapports concernant plus précisément l'environnement et la biodiversité avec Jean-Pierre GIUNTINI sans doute, donc je passe la parole à Jean-Pierre GIUNTINI.

DEL2025-03-072

BIODIVERSITÉ : TAXE GEMAPI 2025

Jean-Pierre GIUNTINI : En ce qui concerne la taxe GEMAPI 2025, c'est une taxe dont on a parlé tout à l'heure au niveau du budget primitif, on l'a même votée. Cette taxe a été introduite en 2018, la première taxe GEMAPI était de l'ordre de 280 000 €, puis on l'a augmentée au fur et à mesure et elle a atteint l'année dernière 400 000 €. Ce qui fait qu'on atteint en dépenses, sur l'ensemble de ces sept années, un total de dépenses d'environ 2 500 000 €.

Cette taxe GEMAPI a pour but, comme son nom l'indique, de permettre des actions sur les milieux aquatiques et sur la prévention des inondations, en particulier sur l'entretien des ouvrages de prévention des inondations, comme à Mahalez où on a fait des travaux d'entretien importants et sur un certain nombre d'études, ou de gestion sur des cours d'eau.

Pour cette année, en 2025, on envisage des travaux sur le Correc en particulier, la poursuite des travaux sur Cadolan qui avaient été arrêtés à la suite d'une pollution (qu'on est en train de régler) et, normalement, on devrait terminer ces travaux cette année.

On a également des études sur le bassin versant du Correc en vue de voir les effets sur les inondations de Paimpol. Voilà à quoi va servir cette taxe de 400 000 € qu'on a déjà votée.

Vincent LE MEAUX : Merci, Jean-Pierre GIUNTINI, de resituer cette taxe et de dire que tout n'ira pas sur la GEMAPI. Je tiens à dire que tout ce qui est climatique n'est pas forcément « gemapique », parce que le souci serait qu'on aurait tendance à alourdir la fiscalité GEMAPI d'ambitions alors qu'il y a une procédure. Si on est en discussion avec les services de l'État, on a une procédure de justification des aménagements et des travaux d'ouvrage qui sont très précis dans une nomenclature. Nous avons, au-delà de la GEMAPI, de l'argent à sortir en propre pour financer les actions liées au changement climatique. C'est un enjeu pas simplement gemapien, il y a aussi des enjeux fiscaux traditionnels.

Jean-Pierre GIUNTINI : Tout à fait, c'est pour ça que, tout à l'heure, j'ai pris la parole parce que ça me paraissait important de rappeler qu'il y a de gros enjeux climatiques et qu'on peut, à un moindre coût, dans le cadre de nos aménagements communaux, limiter les effets de ce changement climatique. Ce n'est pas simplement en mettant des ouvrages qu'on peut lutter contre les inondations, contre la montée des eaux en particulier. Je crois qu'il faut aussi qu'on ait une certaine réflexion par rapport aux eaux pluviales, urbaines et rurales, et c'est à chacun d'entre nous, maires et conseillers communautaires, de penser à tout cet aspect-là concernant les infiltrations et minimiser les risques vis-à-vis de ces excès d'eau.

Vincent LE MEAUX : Merci. Il y a Pierre-Marie GAREL qui souhaite prendre la parole.

Pierre-Marie GAREL : On a parlé tout à l'heure des aménagements des communes, j'ai eu le plaisir dernièrement, il y a quelques semaines, de recevoir une vingtaine d'agents des services responsables ou agents des espaces verts des communes de l'Agglomération pendant tout un après-midi pour leur expliquer l'aménagement que nous avons fait il y a 15 ans. Je veux dire merci à Jean-Pierre GIUNTINI d'avoir retenu la commune de Brélidy, ça m'a permis de voir ce qui a été fait, que ça ne se fait pas du jour au lendemain, je peux vous le dire et ça a été un après-midi très enrichissant pour moi aussi. En même temps, j'ai pu vanter la commune et leur expliquer que c'est très long pour arriver à ces

Procès-verbal

aménagements. J'ai passé un après-midi vraiment agréable avec ces 20 agents des différentes communes de l'Agglomération, je tiens à le préciser.

Vincent LE MEAUX : Merci, pour cet important échange d'expériences. Ça peut parfois coûter moins cher que de lancer des études.

Jean-Pierre GIUNTINI : Merci, Pierre-Marie GAREL, pour ton expression. Je tenais aussi, puisque Lannion est citée, à vous dire que Lannion est en train de faire un schéma de gestion des eaux pluviales, urbaines et rurales, qui me paraît très intéressant, et Lannion se propose éventuellement de venir le présenter à Guingamp-Paimpol Agglomération. Ça pourrait être intéressant que chacun puisse réfléchir par rapport à ce schéma.

Vincent LE MEAUX : C'est le deuxième alinéa et il nous propose de payer notre schéma, c'est ça ?

Jean-Pierre GIUNTINI : Je ne sais pas.

Vincent LE MEAUX : Du côté de Lannion, ils ont des sous...

Jean-Pierre GIUNTINI : Ce n'est pas coûteux du tout.

Vincent LE MEAUX : J'ai un mauvais souvenir à Plouëc-du-Trieux d'une étude de schéma directeur d'adduction en eau pluviale, ça avait coûté à la commune 40 000 €.

Jean-Pierre GIUNTINI : Oui, mais là, c'est simplement de présenter leur étude, c'est gratuit, je pense que c'est intéressant d'avoir des expériences de nos collègues.

Vincent LE MEAUX : 80 kilomètres de frontière. Je suis d'accord, mais je pense que c'est un élément de contractualisation et de partenariat avec les communes. Il va falloir qu'on pose la règle. On peut connaître ce qu'ils ont fait à Lannion, je comprends bien, mais il va falloir que nous regardions bien l'exercice de la compétence. C'est ce que disaient certains collègues tout à l'heure autour de nous, c'est comment on exerce ces compétences qui vont toucher de près la vie de nos concitoyens parce qu'il va falloir parfois créer des servitudes dans des parcelles ou supprimer des ouvrages sur des propriétés privées. Il va falloir qu'on fasse déjà un travail de recensement des schémas directeurs qui ont été élaborés dans les communes, il y a certaines communes ou territoires qui en ont et d'autres qui ne se sont jamais mises à travailler sur le sujet. Je me rappelle que Plouëc-du-Trieux et Saint-Clet avaient mis en même temps un schéma directeur d'adduction d'eaux pluviales sur nos communes, donc ce serait intéressant de refaire le point. À un moment donné, l'exercice de la compétence devra revenir à l'Agglomération et ça, on le sait. On connaît les enjeux sur Paimpol, j'ai participé à une réunion de travail la semaine dernière qui a été un peu houleuse avec les services de l'État et du Département, donc nous devons être très attentifs sur l'exercice de cette compétence parce que derrière, il y a l'atteinte à la propriété privée. Quand on parle d'écoulement d'eaux pluviales, on n'est jamais loin d'une maison.

OK, Jean-Pierre GIUNTINI, pour cette proposition, on aura l'occasion d'en parler lors d'une Conférence des Maires, pourquoi pas, dans un premier temps.

Le Conseil d'agglomération du 6 février 2018 a instauré la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1^{er} janvier 2018. Les dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts permettent au Conseil d'agglomération de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour financer cette compétence.

Procès-verbal

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

Considérant que l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI engagée en 2019 et finalisée en 2021 a permis de dimensionner les moyens à mettre en œuvre pour assumer pleinement la compétence GEMAPI ;

Considérant que pour l'année 2025, il est prévu notamment de :

- Poursuivre l'entretien et l'amélioration des ouvrages de prévention des inondations,
- Finaliser l'étude inondations sur le secteur du bassin versant du Quinic,
- Lancer des études pour restaurer la continuité écologique sur certains ouvrages,
- Réaliser des travaux en faveur des milieux aquatiques notamment sur le bassin versant du Correc et dans la vallée de Cadolan.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Fixe le montant de la taxe GEMAPI en 2025 à 400 000 € ;
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL2025-03-073

BIODIVERSITÉ : TARIFS DES REDEVANCES DES SITES ET MAISONS NATURE

Pour chaque site et maison nature dont elle est propriétaire ou pour lequel elle agit comme tel, l'Agglomération est susceptible de mettre en place des Conventions d'Occupation Temporaire du domaine public, après publication d'un avis de publicité.

Ainsi, dans le cadre de la gestion du patrimoine dont l'Agglomération est propriétaire ou gestionnaire, elle peut conclure des conventions d'occupation temporaires du domaine public pour ces sites dont il convient de fixer le tarif.

Pour déterminer le tarif de chaque site, il est tenu compte de la prise en charge ou non des dépenses de fluides par l'occupant et de la nature du site.

CENTRE FORET BOCAGE CENTRE REGIONAL D'INITIATION A LA RIVIERE		
Charges non comprises (à prendre en charge par l'occupant)		
Type de surface	Prix m ² / an	Prix m ² / mois
Toutes surfaces	13,79 €	1,15 €

LE PALACRET	
Charges comprises et accès aux espaces communs	
Type de surface	Prix
Bureau/ vestiaire	6,73 € / m ² / mois
Espace stockage / atelier / garage	4 € / m ² / mois
Box	1 € / m ² / mois

Procès-verbal

Bureau seul au sein du moulin	23 € / m ² / mois
Salles / hébergement	4,44 € / m ² / an

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve les tarifs des redevances des sites et maisons nature.

DEL2025-03-074 **BIODIVERSITÉ : CONVENTIONS FINANCIÈRES 2025 AVEC LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ, SAINT-BRIEUC AGGLOMÉRATION, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZH-BREIZH & ILE DE BRÉHAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE-ATG**

Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée assurant le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

Cinq Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ; ainsi que la commune de l'Île de Bréhat.

L'Agglomération assure à la CLE les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle en porte juridiquement le budget et recrute les agents nécessaires à sa mise en œuvre.

Une fois déduites les subventions, le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et Île de Bréhat. Leur participation financière est calculée ainsi : 50 % au prorata de la surface communale couverte par le SAGE et 50 % au prorata de la population concernée par le SAGE.

Pour 2025, le budget prévisionnel est de 253 091,40 euros, couvert à 79,80 % par des subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région Bretagne et du Département.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1er mars 2021 ;

Vu le budget prévisionnel 2025 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 13 décembre 2024 ;

Vu les projets de convention 2025 proposés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo joints en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions relatives au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo avec Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, et la commune d'Île de Bréhat ;
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter la participation financière des signataires de ces conventions.

DEL2025-03-075

BIODIVERSITÉ : ADHÉSION 2025 À L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU DE BRETAGNE (APPCB) EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ARGOAT-TRÉGOR-GOËLO

Vincent LE MEAUX : Enfin, nous sommes sur le principe d'adhérer à l'Assemblée permanente des présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne, puisque nous portons la Commission locale de l'eau de l'Argoat-Trégor-Goëlo. Et il faut désigner un représentant. Il faut renouveler parce que là, c'est au titre de la structure porteuse, on doit redésigner Jean-Pierre GIUNTINI comme président de la CLE, sauf s'il y a quelqu'un d'autre qui veut prendre la présidence de la Commission locale de l'eau. En fin de mandat, on ne va pas toucher à la gouvernance de la CLE, c'est un peu sensible comme sujet.

Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo depuis le 1^{er} mars 2021.

En Bretagne, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE sont organisés, depuis 2011 au sein d'une association régionale : l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne).

Afin de mettre en œuvre ses missions et proposer ses actions à l'ensemble des membres des CLE de Bretagne, l'APPCB sollicite une participation financière annuelle auprès des différentes structures porteuses de SAGE en Bretagne.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu le budget prévisionnel 2025 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 13 décembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne pour l'année 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à verser à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne la cotisation annuelle dont le montant prévisionnel s'élève à 2 400 € pour l'année 2025.
- Désigne Jean-Pierre GIUNTINI comme représentant de l'Agglomération au sein de l'association, au titre de Président de la CLE.

Vincent LE MEAUX : Nous en arrivons à la commission Économie avec la cession d'un terrain à France Diffusion, Philippe LE GOFF.

DEL2025-03-076

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : CESSION D'UN TERRAIN À LA SAS FRANCE DIFFUSION - ZONE D'ACTIVITÉS DE KERGRÉ OUEST À PLOUMAGOAR : ANNULE ET REMPLACE DEL2025-01-021 DU 28.01.2025

Philippe LE GOFF : C'est juste une correction d'une délibération que l'on a prise, mais globalement, lorsqu'on travaille avec des entreprises, on a des lettres d'intention et un travail qui commence en amont, notamment de la révision des tarifs qu'on a pu effectuer. Les engagements qu'on a pris avec

Procès-verbal

les entreprises étaient à ce moment-là d'actualité. L'idée c'est qu'on revalorise des prix durant les négociations, on reste bien entendu sur les prix qui avaient été ceux formulés au moment des lettres d'intention par les entreprises. C'est pour cela qu'on a eu cette petite erreur technique lorsqu'on vous a présenté cette même délibération avec des prix actualisés et non des prix en vigueur au moment du travail avec les entreprises.

Vincent LE MEAUX : Correction de délibération, prix négociés au lieu d'être prix actualisés qu'on avait malencontreusement mis en application - ce qui n'empêche pas que le projet se réalise. Y a-t-il des questions ou des observations sur cette délibération qui annule et remplace ? Vous voyez l'enjeu de la parole à obtenir avec l'entreprise, tout simplement. Pas de questions particulières, je ne vois pas de mains se lever ou de micros s'allumer. Cette délibération annule et remplace la précédente, et vous avez le terrain au niveau du rond-point dans le secteur de Kergré. Un secteur dont on peut se dire qu'on est en train de réussir la transformation de l'image d'entrée d'agglomération de ce côté-là, le côté Ploumagoar Saint-Agathon avec de belles entreprises, des entreprises qui arrivent, des entreprises qui se renouvellent et le challenge en 2017, c'était de redonner une image moderne du tissu industriel en entrée d'agglomération. Aujourd'hui, c'est le cas et on peut s'en féliciter avec un partenariat bien fin, bien tenu avec les entreprises qui savent nous dire quand ça va et aussi quand ça ne va pas.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 15 juillet 2020 ;

Vu le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son engagement n°3 son souhait de « Stimuler la responsabilité sociétale des entreprises et accompagner leur développement endogène » ;

Vu la lettre d'intention d'acquisition de terrain de la SAS France Diffusion adressée en date du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°DEL2024-04-095 en date du 16 avril 2024 portant sur l'indexation des tarifs des terrains en zone d'activités sur l'inflation ;

Vu l'avis des Domaines émis en date du 17 décembre 2024 et établissant la valeur vénale du terrain à 34€ HT/m² ;

Considérant la demande de la SAS France Diffusion d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PLOUMAGOAR

Terrain d'une superficie de 19 000 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) situé au sein de la ZAC du Parc d'activités de Kergré Ouest et correspondant à la parcelle suivante :

Section	Numéro	Adresse	Superficie
AM	8p	PARC PUSSER	1 ha 90 a 00 ca environ

Procès-verbal

Considérant que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie ;

Considérant que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.
Considérant que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A. ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide la cession à la SAS France Diffusion, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 34 € HT le mètre carré ;
- Approuve le Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot objet de la vente à intervenir ;
- Autorise le Président ou son représentant, à parapher et revêtir de sa signature le dit Cahier des Charges de cession de Terrain ;
- Autorise qu'un compromis de vente soit signé dans un délai de 9 mois à compter de la date de présente délibération, soit avant le 25 décembre 2025. A défaut, Guingamp-Paimpol Agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire ;
- Annule la délibération du Conseil d'Agglomération DEL2024-01-016 du 30 janvier 2024 décidant de la cession dudit terrain à la société Armor Global Logistics ;

Vincent LE MEAUX : Nouvelles dynamiques territoriales, Josette CONNAN, pour ta commission, on rajoute une délibération concernant une association qui est aujourd'hui en difficulté de trésorerie, c'est l'association École de musique des Trois-Rivières, je te laisse le soin de présenter peut-être d'autres sujets dans ta commission avec Dominique PARISCOAT et d'autres collègues de la commission éventuellement.

Josette CONNAN : Bonsoir à tous, commission Nouvelles dynamiques territoriales, il s'agit de reconduire la participation financière aux destinations touristiques sur lesquelles repose le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. Guingamp-Paimpol repose sur deux destinations touristiques qui sont « Cœur de Bretagne » et « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps ».

Vous avez eu en documents annexés les plans d'action de ces deux destinations et, pour vous rappeler le rôle d'une destination touristique, c'est que chaque destination est unique dans son genre et fait l'objet d'un contrat avec la Région Bretagne qui présente des stratégies de développement et l'identité de chaque territoire à utiliser comme vecteur de différenciation au service d'une offre durable.

Les destinations touristiques sont une maille de développement local, elles coordonnent à leur échelle les stratégies de développement des EPCI, les acteurs du tourisme opérant au sein d'une même destination touristique participent activement au développement de l'offre et à l'amélioration de l'expérience visiteur.

La Région Bretagne, de son côté, apporte à chaque destination des moyens humains, financiers, techniques supplémentaires afin de supporter les projets mis en place pour répondre aux stratégies de développement. L'apport financier supplémentaire est dépensé en ingénierie ou en investissement. Guingamp-Paimpol Agglomération, comme je vous l'ai dit, repose sur deux destinations. Il est demandé à Guingamp-Paimpol Agglomération de financer sa part, en partenariat avec les autres EPCI, pour le compte de ces deux destinations. La participation financière de l'Agglomération s'élève à 6 644 € pour la destination « Cœur de Bretagne » et à 18 991 € pour la destination « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps ».

Les modes de calcul sont différents d'une destination à l'autre. Un exemple pour vous expliquer, la

Procès-verbal

destination « Cœur de Bretagne » à hauteur de 6 644 € est calculée en fonction de la population et le nombre de lits touristiques. Concernant la destination touristique « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps », c'est en fonction du nombre d'habitants et du nombre de communes. Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de valider cette participation financière à ces deux destinations touristiques.

DEL2025-03-077

TOURISME : APPROBATION DU BUDGET ET DU PLAN D'ACTIONS 2025 DE LA DESTINATION TOURISTIQUE « CŒUR DE BRETAGNE - KALON BREIZH »

La Bretagne est l'une des 22 marques françaises bénéficiant d'un contrat de destination avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. A ce titre, le territoire géographique de la Région Bretagne est divisé en dix destinations touristiques.

Une destination touristique est un territoire de projet. Dans une approche partenariale publique et privée, elle soutient une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique.

Chaque destination touristique est unique et fait l'objet d'un contrat avec la Région Bretagne qui présente leurs stratégies de développement. L'identité est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable. Les destinations touristiques sont la maille de développement local. Elles coordonnent à leur échelle les stratégies de développement des EPCI. Les acteurs du tourisme opérant au sein d'une même Destination touristique participent activement au développement de l'offre et à l'amélioration de l'expérience du visiteur.

La Région Bretagne apporte à chaque Destination des moyens humains, financiers et techniques supplémentaires afin de supporter les projets mis en place pour répondre aux stratégies de développement. L'apport financier supplémentaire est dépensé en ingénierie ou en investissement.

Guingamp-Paimpol Agglomération fait partie des EPCI-membres de deux destinations touristiques dans lesquelles son territoire est concerné : « Baie de Saint Brieuc - Paimpol - Les Caps » et « Cœur de Bretagne - Kalon Breizh ».

Il est demandé à Guingamp-Paimpol Agglomération de financer sa part en partenariat avec les autres EPCI pour le compte des deux destinations touristiques.

La participation financière de l'Agglomération s'élève à 6 644 € pour la destination « Cœur de Bretagne - Kalon Breizh ». Les dépenses ainsi que les prises en charges sont détaillées dans les plan de financement ci-dessous :

Budget prévisionnel 2025 - Cœur de Bretagne

Dépenses		Recettes	
Plan actions 2025	97 996 €	CC de Haute Cornouaille	5 760 €
		Poher Communauté	4 740 €
		Monts d'Arrée Communauté	5 085 €
		CC du Kreiz Breizh	8 117 €
		Roi Morvan Communauté	9 540 €
Ingénierie (3ETP)	168 521 €	Guingamp-Paimpol Agglomération	6 644 €
		Loudéac Communauté	16 383 €
		Pontivy Communauté	11 606 €
		Centre Morbihan Co	5 977 €

Procès-verbal

		Baud Communauté	4 924 €
		Subvention Région ingénierie 2024	59 854 €
		Subvention Région fonctionnement 2025	102 039 €
		Report participation EPCI 2024	12 348 €
		Autres financements	13 500 €
TOTAL DÉPENSES	266 517 €	TOTAL RECETTES	266 517 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 16 avril 2024 qui actualise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et qui incite à l'amélioration de l'offre de services et de loisirs ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 qui acte les orientations stratégiques du nouveau schéma du tourisme et des loisirs et qui vise un développement harmonieux et durable sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'intérêt touristique des actions mentionnées dans la stratégie des Destinations ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le plan d'action projeté pour 2025 ;
- Approuve le budget prévisionnel qui se réfère au plan d'actions ;
- Approuve la participation financière à la destination « Cœur de Bretagne - Kalon Breizh » ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

DEL2025-03-078

TOURISME : APPROBATION DU BUDGET ET DU PLAN D' ACTIONS 2025 DE LA DESTINATION TOURISTIQUE « BAIE DE SAINT-BRIEUC PAIMPOL LES CAPS »

La Bretagne est l'une des 22 marques françaises bénéficiant d'un contrat de destination avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. A ce titre, le territoire géographique de la Région Bretagne est divisé en dix destinations touristiques.

Une destination touristique est un territoire de projet. Dans une approche partenariale publique et privée, elle soutient une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique.

Chaque destination touristique est unique et fait l'objet d'un contrat avec la Région Bretagne qui présente leurs stratégies de développement. L'identité est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable. Les destinations touristiques sont la maille de développement local. Elles coordonnent à leur échelle les stratégies de développement des EPCI. Les acteurs du tourisme opérant au sein d'une même Destination touristique participent activement au développement de l'offre et à l'amélioration de l'expérience du visiteur.

La Région Bretagne apporte à chaque Destination des moyens humains, financiers et techniques supplémentaires afin de supporter les projets mis en place pour répondre aux stratégies de développement. L'apport financier supplémentaire est dépensé en ingénierie ou en investissement.

Guingamp-Paimpol Agglomération fait partie des EPCI-membres de deux destinations touristiques dans lesquelles son territoire est concerné : « Baie de Saint Briec - Paimpol - Les Caps » et « Cœur de Bretagne - Kalon Breizh ».

Procès-verbal

Il est demandé à Guingamp-Paimpol Agglomération de financer sa part en partenariat avec les autres EPCI pour le compte des deux destinations touristiques.

La participation financière de l'Agglomération s'élève à 18 991 € pour la destination « Baie de St Briec-Paimpol-Les Caps ». Les dépenses ainsi que les prises en charges sont détaillées dans les plans de financement ci-dessous :

Budget prévisionnel 2025 - Baie de Saint Briec

Dépenses 2025		Recettes 2025	
Charges de personnel + frais	126 000 €	Participations EPCI	98 400 €
Responsable coordination destination	53 500 €	SBAA (39,3 %)	38 671 €
Chargé de mission déj touristique	51 500 €	LTM (29,5 %)	29 028 €
Frais de structure (=20 % des charges de personnel)	21 000 €	GPA (19,3%)	18 991 €
Plan d'action	101 700 €	LAC (11,9 %)	11 710 €
3. Dispositif numérique de séjour Easybaie	18 000 €	Subventions	129 300 €
Hébergement	5 000 €	REGION – Ingénierie	70 000 €
Maintenance corrective et évolutive	3 000 €	REGION – Étude Portes du Vent	4 100 €
Plan de communication	10 000 €	REGION – Support haltes repos et services Mon Tro Breizh	6 400 €
2. Géants de la Baie	61 000 €	REGION – Formation EMR	16 000 €
Étude Portes du Vent	41 000 €	AILES MARINES – Étude Portes du Vent	32 800 €
Formation énergies marines renouvelables (EMR)	20 000 €		
1. Favoriser la découverte en itinérance douce	8 000 €		
Support haltes repos et services Mon Tro Breizh (édition + impression)	8 000 €		
Autres dépenses communes	14 700 €		
Photothèque commune Ajaris	0 €		
Carte de destination FR + EN/DE	14 000 €		
Frais divers de représentation	700 €		
TOTAL	227 700 €	TOTAL	227 700 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 16 avril 2024 qui actualise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et qui incite à l'amélioration de l'offre de services et de loisirs ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 qui acte les orientations stratégiques du nouveau schéma du tourisme et des loisirs et qui vise un développement harmonieux et durable sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'intérêt touristique des actions mentionnées dans la stratégie des Destinations ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le plan d'action projeté pour 2025 ;
- Approuve le budget prévisionnel qui se réfèrent au plan d'actions ;
- Approuve la participation financière à la destination « Baie de St Briec-Paimpol-Les Caps » ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

DEL2025-03-079

JEUNESSE : PROJET JEUNES « DE LA DÉMOCRATIE LOCALE À LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE »

Le service jeunesse a imaginé un projet intitulé « De la Démocratie locale à la Démocratie Européenne ». Ce projet vise à sensibiliser les jeunes de Guingamp-Paimpol Agglomération à l'importance de la participation citoyenne et de la démocratie, de l'échelon local à l'échelon européen. À travers diverses activités et rencontres sur 9 mois, les participants découvriront les institutions démocratiques, s'engageront dans des actions citoyennes et renforceront leur sentiment d'appartenance à l'Union européenne.

Le projet mobilisera un groupe de 12 jeunes de 16 à 25 ans aux profils variés (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi...) et aux origines diverses (ruralité, quartiers prioritaires de la Ville, jeunes éloignés de la mobilité européenne). Les jeunes s'engagent à être présents tout au long des 9 mois du projet. Celui-ci prévoit des actions autour de la cohésion de groupe, la découverte d'institutions (Conseil départemental et Régional, Assemblée Nationale et Parlement Européen) et de leur environnement culturel et patrimonial (Paris, Bruxelles), la rencontre avec des acteurs locaux (associations, élus, autres jeunes du territoire), des ateliers photographiques avec le Centre d'Art Gwin Zegal et la restitution du projet sous forme d'une exposition photographique à l'automne 2025.

Considérant la compétence enfance jeunesse exercée et le projet éducatif porté par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2017 ;

Considérant les axes du Projet de territoire de Guingamp Paimpol Agglomération « Horizon 2030 » et plus particulièrement les enjeux autour de l'engagement citoyen et européen ;

Considérant les objectifs du projet « De la Démocratie locale à la Démocratie Européenne » et le public ciblé ;

Considérant la notification de subvention de 38 244 € pour ce projet dans le cadre du programme Erasmus + Jeunesse et Sport ;

Considérant l'avis favorable de la commission Nouvelles Dynamiques Territoriales du 26 février 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide le projet « De la Démocratie locale à la Démocratie Européenne » ;
- Donne délégation au Président ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires (conventions, demande de subvention, devis) à la réalisation de ce projet.

DEL2025-03-080

JEUNESSE : MISE EN PLACE D'UNE « BOURSE JEUNES TALENTS » DE SOUTIEN AUX INITIATIVES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DU TERRITOIRE

Vu la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le Projet de Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération "Horizon 2030", et plus particulièrement son engagement 2-1 « s'associer aux jeunes dans la construction de leur parcours de vie » ;

Vu le projet éducatif de l'agglomération adopté en 2019, et plus particulièrement ses axes pour les 16-25 ans autour de l'accompagnement des dynamiques d'engagement, de l'autonomie et de la responsabilisation ;

Procès-verbal

Considérant l'avis favorable de la Commission Nouvelles Dynamiques Territoriales du 26 février 2025 portant sur les nouveaux axes jeunesse autour de l'envie d'agir et de la valorisation des parcours de jeunes ;

Considérant la complémentarité avec d'autres dispositifs jeunesse existants (ALSH ados, Structure Infojeunes, Pass Engagement, Bourse à projets jeunes, Argent de Poche, accueil de services civiques...) et le soutien aux initiatives associatives en direction de la jeunesse ;

Le Conseil d'agglomération propose la création d'un nouveau dispositif intitulé "Bourse Jeunes Talents", porté par le service jeunesse, destiné à accompagner et valoriser les jeunes talents du territoire, qu'ils s'expriment dans les domaines sportif, culturel, artistique, scientifique, associatif ou tout autre champ d'excellence contribuant au rayonnement du territoire et au lien social.

Cette bourse pourra être attribuée selon deux modalités complémentaires :

- Soutien individuel : un coup de pouce financier à un(e) jeune engagé(e) dans un parcours d'excellence ou un projet remarquable (compétition nationale ou internationale, projet artistique ou culturel d'envergure, etc.)
- Soutien collectif : aide à une structure ou un collectif de jeunes (association, groupe scolaire ou sportif, etc.) qui s'engage dans un événement ou un projet à forte valeur ajoutée pour le territoire (concours, championnat, projet solidaire ou innovant, etc.)

Les critères précis d'attribution, les montants et les modalités de sélection feront l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain Conseil d'Agglomération, afin de garantir une gestion transparente et équitable de cette enveloppe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Autorise la création du dispositif « Bourse Jeunes Talents » pour un montant de 10 000 € ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

DEL2025-03-081

CULTURE : ÉCOLE DE MUSIQUE DES 3 RIVIÈRES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR 2025

Josette CONNAN : Concernant l'École de musique des Trois-Rivières qu'on a rajoutée. Je remercie d'ailleurs le Président d'avoir bien voulu rajouter cette délibération au Conseil d'agglomération de ce soir parce que nous avons l'École de musique des Trois-Rivières, mieux connue sous le nom de EM3R, qui nous a alertés sur sa situation financière. Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, comme vous le savez, est couvert par plusieurs acteurs de l'enseignement musical. L'Agglomération porte elle-même en propre ces écoles de musique sur le bassin de vie de Guingamp et de Paimpol et le bassin de Bégard bénéficie d'une offre d'enseignement musical grâce à l'action de cette association des Trois-Rivières.

Cette année, cette association compte 172 élèves, dont 102 qui résident sur notre territoire, 11 salariés, soit 5,4 ETP. C'est une association qui propose des enseignements individuels et de la pratique collective et elle est suffisamment structurée pour émarger au Schéma départemental des enseignements artistiques. La masse salariale dans cette association représente 89 % de son budget, lequel est fortement impacté par les hausses successives survenues ces dernières années, sans pour autant que les subventions accordées par les collectivités augmentent en parallèle.

Cette association est aujourd'hui dans une difficulté budgétaire qui la contraint à demander une subvention anticipée pour l'année 2025. La subvention qui est accordée à cette association est d'un montant de 47 255 €.

Procès-verbal

Il nous est donc demandé, considérant la situation financière difficile de cette association, de valider le paiement de cette subvention en avance. Il s'agit là d'une politique humaine et je peux vous dire que nous concernant, nous avons 102 élèves, je faisais le calcul tout à l'heure, si l'Agglomération devait porter l'enseignement musical pour ces 102 élèves, ça représenterait environ 97 000 € alors que la subvention demandée est de 47 255 €.

Vincent LE MEAUX : Vincent CLEC'H commence à déteindre sur toi parce qu'on en vient à ramener les contributions publiques à l'élève. Il s'agit d'une mesure d'accélération et d'urgence pour éviter que l'association arrête ses cours incessamment.

Cécile BOETE : Je suis entièrement d'accord avec ce que disait Josette CONNAN et au-delà de ça, ça permet aux élèves de notre territoire de pratiquer la musique à un coût totalement accessible.

Vincent LE MEAUX : Tout à fait !

Jean-Claude BÉGUIN : Quid de l'École de musique de Callac ?

Vincent LE MEAUX : A-t-on des informations, Josette CONNAN, sur l'École de musique de Callac ?

Josette CONNAN : L'École de musique de Callac, non, je n'ai pas d'information, je pense que la municipalité en aura certainement davantage à vous donner que nous. La seule chose que je peux vous dire, Joseph LINTANF pourra peut-être conforter mes propos, c'est qu'ils ont des soucis de locaux.

Jean-Claude BÉGUIN : Ce que je veux dire, c'est qu'il y a pratiquement 90 élèves dans cette école de musique, avec entre 10 et 15 professeurs. Est-ce qu'il faut qu'ils demandent des subventions, comment ça se passe ?

Josette CONNAN : Traditionnellement, ils en ont déjà une. Maintenant, au-delà, il va d'abord falloir qu'ils rencontrent la municipalité pour qu'elle voie avec eux quelles sont les problématiques et ensuite qu'ils rentrent dans le tableau des subventions qui sera validé fin avril au Conseil d'agglomération.

Jean-Claude BÉGUIN : Oui, parce que l'idée, c'est d'entrer dans le système culturel pour la culture locale, je pense.

Josette CONNAN : On les subventionne.

Vincent LE MEAUX : Oui, on les subventionne, mais on n'a pas eu de nouvelles d'associations en difficulté financière. En tout cas, je n'ai pas de retour...

Jean-Claude BÉGUIN : Il y a un problème de salle, mais peut-être qu'on peut intervenir sur les élus de Callac.

Vincent LE MEAUX : C'est plutôt des problèmes de locaux là-bas, ce n'est pas de notre responsabilité, mais on a une aide au fonctionnement des associations qui gèrent le service public culturel de l'École de musique parce qu'on est sur une agglomération qui a divers dispositifs d'accompagnement, on est en régie, comme disait Josette CONNAN tout à l'heure ; on fonctionne en régie avec deux écoles de musique, une école de musique communautaire avec deux sites, l'un à Paimpol, l'autre à Guingamp. Ensuite, on a des systèmes en délégation de service avec la MJC de Bégard et on a des associations qui se font aider par l'Agglomération. On a un dispositif d'écoles de musique assez hétéroclite et la seule structure qui nous a alertés en urgence hier, c'est l'association des Trois-Rivières qui, aujourd'hui, si on ne prend pas cette décision, fin mars, ils n'ont plus d'activité.

Procès-verbal

Jean-Claude BÉGUIN : J'en parle parce que je sais qu'il y a vraiment des difficultés de locaux.

Vincent LE MEAUX : Oui, mais ça, ce n'est pas de notre responsabilité *a priori*, l'Agglomération n'est pas tenue d'offrir des locaux aux associations parce que ce sont les communes qui proposent les locaux.

Jean-Claude BÉGUIN : En ce qui concerne le coût pour les élèves, est-ce qu'il y a des subventions qui viennent de l'Agglomération ?

Vincent LE MEAUX : Oui, c'est ce que je te disais, il y a le dispositif de régie, il y a la MJC et les associations et, dès lors qu'elles entrent en partenariat avec l'Agglomération, c'est à elles de le faire, c'est un dispositif de discussions qui doivent se faire préalablement. On n'a pas eu de remontées, j'avais juste été saisi par le maire de Callac, disant qu'il y avait des problèmes de locaux, mais depuis, je n'ai pas eu de sollicitation et Josette CONNAN non plus. On va voir, Jean-Claude BÉGUIN, dans l'année, si les choses se précisent vis-à-vis de cette association culturelle du secteur de Callac. Merci d'avoir alerté sur cette situation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024 liant Guingamp-Paimpol Agglomération et l'EM3R ;

Considérant la compétence culture de Guingamp-Paimpol Agglomération et notamment son engagement dans l'enseignement musical ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération soutient l'association EM3R chaque année par l'attribution d'une subvention annuelle ;

Considérant que le budget de fonctionnement de cette structure dépend principalement de subventions et contributions versées à compter du second trimestre de l'année ;

Considérant que l'association a fait une demande de subvention de 47 255 € au titre de l'année 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Autorise le versement à EM3R d'une subvention pour l'année 2025, correspondant à la demande exprimée, soit 47 255 € ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

Vincent LE MEAUX : On arrive en fin de Conseil d'agglomération. Je vous remercie de votre attention. On reste sur le même *modus operandi* culturel, je vous informe que le mercredi 2 avril, à Plouëc-du-Trieux (c'est une première), seront réunis les deux sites de l'École communautaire de Guingamp et de Paimpol pour la présentation d'un concert de l'École de musique. Si vous avez l'occasion de venir saluer les innombrables familles et les élèves qui pratiquent, ce serait bien que les élus soient présents, donc si vous pouvez... C'est à partir de 18 heures, salle multifonctions de Plouëc-du-Trieux.

Je vous remercie pour votre attention, tout reste à faire désormais, le cap est fixé, mais nous aurons du travail dans cette année 2025 pour trouver la bonne équation financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Vu,
Le Président
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Frédéric LE MEUR